

**Rapport annuel incluant les états financiers audités
au 31 décembre 2025**

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
de droit luxembourgeois
à compartiments multiples

R.C.S. Luxembourg B80775

Aucune souscription ne peut être reçue sur base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles ont été effectuées sur base du prospectus d'émission courant accompagné du bulletin de souscription, du dernier rapport annuel incluant les états financiers audités et du dernier rapport semestriel non-audité si celui-ci est plus récent que le rapport annuel incluant les états financiers audités.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Sommaire

Organisation	3
Rapport d'activité du Conseil d'Administration	5
Rapport du réviseur d'entreprises agréé	16
Etat globalisé du patrimoine	19
Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net	20
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO	21
Etat du patrimoine	21
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	22
Statistiques	23
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets	24
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	25
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL	26
Etat du patrimoine	26
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	27
Statistiques	28
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	29
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	30
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY	31
Etat du patrimoine	31
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	32
Statistiques	33
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	34
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	35
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND	36
Etat du patrimoine	36
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	37
Statistiques	38
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	39
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	40
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN	41
Etat du patrimoine	41
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	42
Statistiques	43
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	44
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	46
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1	48
Etat du patrimoine	48
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	49
Statistiques	50
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	51
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	53
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2	54
Etat du patrimoine	54
Etat des opérations et des autres variations de l'actif net	55
Statistiques	56
Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets.....	57
Répartition économique et géographique du portefeuille-titres	59

Notes aux états financiers	60
Informations supplémentaires (non-auditées)	68

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Organisation

Siège Social	1, Place de Metz L-1930 LUXEMBOURG
Conseil d'Administration	M. Richard JACQUE Administrateur indépendant et Président du Conseil d'Administration M. John LI Administrateur indépendant M. Anthony LORRAIN Administrateur M. Paolo VINCIARELLI Administrateur
Société de Gestion	SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. 19-21 Rue Goethe L-1637 LUXEMBOURG
Gestionnaire en investissement (par délégation) Pour le compartiment:	
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1	BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS 16, Boulevard Royal L-2449 LUXEMBOURG
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE 1, Boulevard Haussmann F-75009 PARIS
Conseil de Surveillance de la Société de Gestion	Mme Doris ENGEL M. Jean FELL (jusqu'au 31 mars 2025) M. Fernand GRULMS (depuis le 1er avril 2025) M. Yves KUHN (du 1er avril 2025 au 31 octobre 2025) M. Christian STRASSER (jusqu'au 31 mars 2025)
Directoire de la Société de Gestion	Mme Hélène CORBET-BIDAUD M. Carlo STRONCK
Dépositaire, Agent de Domiciliation et Agent Payeur	BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG 1, Place de Metz L-2954 LUXEMBOURG

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Organisation (suite)

Commercialisation

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,
LUXEMBOURG
1, Place de Metz
L-2954 LUXEMBOURG
(par délégation de Spuerkeess Asset Management S.A.)

Agent Administratif, et Agent de Transfert et de Registre

UI efa S.A.
2, Rue d'Alsace
L-1122 LUXEMBOURG
(par délégation de Spuerkeess Asset Management S.A.)

Cabinet de révision agréé

Deloitte Audit
Société à responsabilité limitée
20, Boulevard de Kockelscheuer
L-1821 LUXEMBOURG

Global Diversified SICAV – Commentaires de marché

L'année a débuté sur un retour marqué de l'appétit pour le risque. Les marchés actions ont gagné près de 3%*, l'Europe surperformant nettement les USA (+6,5%* contre 2,6%*). Toutefois, les premiers signaux de volatilité sont apparus, notamment avec l'introduction de DeepSeek, une Intelligence Artificielle ("IA") chinoise à faible coût qui a remis en question la domination des géants américains de la Tech. Par ailleurs, Donald Trump a ravivé les incertitudes commerciales en annonçant de possibles tarifs douaniers à l'encontre du Canada et du Mexique, provoquant des tensions sur les marchés. Dans ce contexte, les rendements obligataires ont poursuivi leur ascension, le taux américain à 10 ans atteignant 4,5%.

Cette dynamique s'est prolongée en février, de manière plus contrastée selon les régions. Les marchés US ont reculé (-1,3%*), pénalisés par des inquiétudes grandissantes sur la croissance, tandis que l'Europe a poursuivi sa progression (+3,6%*), soutenue par des valorisations attractives et des perspectives d'investissements accrus dans la défense. La Chine s'est également illustrée (+12%* environ), portée par la vigueur de son secteur technologique et une inflexion plus favorable de la politique économique sous l'impulsion de Xi Jinping. Les taux souverains américains se sont détendus, le 10 ans revenant à 4,20%, reflétant une montée des craintes conjoncturelles. En Allemagne, le Bund à 10 ans a oscillé entre 2,40% et 2,50%.

Mars a marqué un net changement de régime, avec un regain d'aversion pour le risque alimenté par la menace d'une guerre commerciale *made in Trump*. Les marchés actions ont accusé une correction significative de -7,5%*. Les marchés obligataires n'ont pas été épargnés : les mouvements ont été particulièrement violents en Europe, où le Bund allemand a d'abord vu son rendement grimper sous l'effet des annonces de plans d'investissements avant de refluer face aux craintes économiques liées aux droits de douane. En quelques jours, il est ainsi passé de 2,40% à plus de 2,80%, avant d'amorcer un repli. Outre Atlantique, le taux américain à 10 ans a fait du surplace à 4,20%.

Avril s'annonçait chahuté. La « Journée de la Libération » du 2 avril dévoilait les droits de douanes réciproques *made in Trump*, aussi retentissants qu'ubuesques. L'annonce a déclenché un véritable vent de panique : les actions américaines ont chuté de près de 15%* en quelques séances, entraînant le S&P500 sous le seuil symbolique des 5000 points pour la première fois depuis avril 2024. La nervosité s'est propagée au marché obligataire américain, le rendement du 10 ans bondissant de 4% à 4,48%. À l'inverse, le Bund allemand a pleinement joué son rôle de valeur refuge, son rendement reculant à 2,44%*.

Le mois de mai a marqué un tournant décisif, les marchés actions mondiaux rebondissant vigoureusement. Face à l'effroi généralisé, Trump a annoncé une pause de 90 jours dans l'application des tarifs, ravivant la confiance des investisseurs. L'indice d'actions global a progressé d'environ 6%*, porté par les marchés américains (+6,5%*), européens (+4,7%*) et émergents (+4,3%*), les indices retrouvant leurs niveaux d'avant la guerre tarifaire. Les rendements à 10 ans ont néanmoins poursuivi leur hausse, le taux américain passant à 4,40%*, tandis que le Bund clôturait à 2,50%*. Les scénarios les plus pessimistes de récession et de forte stagflation ont ainsi été écartés.

En juin, la phase haussière s'est poursuivie de manière plus modérée. L'indice d'actions mondial a enregistré une performance de 1,05%* dans un environnement apaisé, marqué par l'absence d'effets inflationnistes visibles liés aux droits de douane. Les taux souverains ont bénéficié de cette accalmie : le 10 ans américain s'est détendu à 4,23%, tandis que le Bund a légèrement progressé à 2,61%. Le marché des changes a toutefois été plus agité, le dollar s'affaiblissant nettement face à l'euro, pénalisé par un manque de visibilité politique et par la volonté affichée des autorités américaines de soutenir la compétitivité via un dollar plus faible. Ce contexte a renforcé la nécessité d'une allocation diversifiée et prudente.

Les marchés ont montré un *mindset* solide au cœur de l'été : août s'est achevé à l'équilibre, les principaux indices américains flirtant avec les sommets tandis que leurs homologues européens campaient légèrement en dessous des niveaux records. Aux USA, les données publiées ont envoyé

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

des signaux contradictoires : la création d'emplois a copieusement déçu tandis que les PMI ont réservé de bonnes surprises. Face à l'emploi fléchissant, la Fed a adopté un ton accommodant et baissé son taux à 4,20% tandis qu'en Europe, le Bund terminait le mois proche de 2,80%.

Le dernier trimestre de l'année a débuté sur une note résolument positive. Les marchés américains et émergents ont surperformé en octobre, affichant +4,11%* et +6,06%* respectivement, tandis que l'Europe progressait plus modestement (+2,54%*). Octobre a également marqué le début du *Shutdown* aux États-Unis, en l'absence d'accord bipartisan sur le budget, privant les investisseurs de nombreuses données économiques. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une nouvelle baisse de taux de 25pb tout en tempérant les anticipations d'assouplissements supplémentaires, alors que la BCE optait pour le statu quo. Le taux américain à 10 ans a clôturé octobre à 4,08%, et le Bund à 2,63%. Novembre s'est révélé plus contrasté, fortement volatil et chargé d'inquiétudes quant à la trajectoire de la Fed dans un contexte de hausse du chômage et de données incomplètes. Le S&P500 a chuté de près de 5%* avant de rebondir à partir du 21 novembre, rassuré par un discours plus accommodant de la Fed. Les rendements souverains ont reculé, le 10 ans américain terminant 4,01%, tandis que le Bund s'établissait à 2,68%. Enfin, décembre n'a pas offert de rallye de fin d'année, les marchés actions globaux clôturant sur une performance peu exaltante (-0,15%*). Les disparités régionales ont été notables, les marchés américains accusant un retard (-1%*) tandis que les européens et les émergents tiraient leur épingle du jeu (+2,67%* et +1,82%* respectivement). Malgré cela, l'année s'est achevée sur un bilan très favorable, les actions mondiales progressant de quasiment 8%*. Les investisseurs ont amorcé une diversification accrue de leurs portefeuilles, longtemps concentrés sur les USA et les thématiques tech. L'inflation, à 2,7% en novembre, confirme une convergence progressive vers la cible des banques centrales, suggérant un impact inflationniste des tarifs douaniers désormais en voie d'atténuation. Dans ce contexte, les taux longs ont terminé l'année sur une trajectoire haussière, le 10 ans américain à 4,17% et le Bund à 2,85%.

*Les performances sont calculées en euros.

Global Diversified SICAV – Balanced Portfolio

Gestionnaire: Spuerkeess Asset Management

Commentaires de gestion

À la suite de la hausse des rendements obligataires observée en décembre et début janvier, la duration du portefeuille a été de nouveau allongée afin de tirer parti de ce nouvel environnement. Dans ce contexte, les obligations souveraines Espagne 2025 et Belgique 2028 ont été vendues. Les liquidités issues de ces cessions ont été utilisées pour financer l'achat des obligations Nederland 2029, Netflix 2030 et Deutschland 2035, permettant d'améliorer le rendement potentiel de la poche obligataire tout en maintenant une diversification adéquate entre signatures souveraines et corporates.

Sur la période allant de février à juin, plusieurs arbitrages ont été réalisés principalement au sein de la poche actions, tandis qu'aucune transaction n'a été effectuée sur la poche obligataire.

La pondération globale en actions a été réduite par la vente des titres Roche, BE Semiconductors Industries et Veolia, dans une logique de prises de bénéfices et de réallocation sectorielle. En parallèle, l'action Vonovia a été achetée afin d'accroître l'exposition au secteur immobilier européen, jugé attractif dans une perspective de moyen terme.

Entre juin et septembre, la gestion s'est concentrée sur l'amélioration du profil de rendement de la poche obligataire. C'est dans ce cadre que l'obligation Booking 2032 a été achetée.

Sur le plan des actions, la pondération a de nouveau été diminuée à travers la vente des titres Vonovia, Heineken, Unicredit, Air Liquide et TotalEnergies. Ces arbitrages ont permis de réduire l'exposition

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

cyclique du portefeuille. En contrepartie, des actions Nestlé et EDP ont été achetées afin de rebalancer le portefeuille vers des valeurs offrant un profil plus défensif et une meilleure visibilité des résultats. Au cours de cette période, une obligation Luxembourg 2035 nouvellement émise a également été intégrée au portefeuille. Cette opération a été financée par la vente de l'obligation Deutschland 2035, permettant un arbitrage opportun entre deux signatures souveraines de maturité comparable.

De septembre à décembre, aucun achat n'a été effectué au sein de la poche obligataire. La gestion s'est principalement concentrée sur la poche actions, dont la pondération a été augmentée.

Dans ce cadre, des achats ont été réalisés sur des valeurs de qualité telles que Axa, SAP, LVMH, Nestlé, Sanofi et TotalEnergies, traduisant une volonté de renforcer l'exposition à des sociétés aux fondamentaux solides et aux positions concurrentielles fortes.

Au cours de la période, la position en EDP a été renforcée, puis intégralement cédée afin d'initier une position dans E.On, dont les perspectives apparaissaient plus attractives en termes de visibilité et de potentiel de rendement.

La performance du compartiment atteint +3,03% à l'issue de l'exercice allant du 31/12/2024 au 31/12/2025.

Global Diversified SICAV – Corail

Gestionnaire: Spuerkeess Asset Management

Benchmark

85% LUXFUNDS BOND-EUR + 15% Lux-Pension 100

Univers d'Investissement

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – CORAIL investit principalement :

- dans des valeurs mobilières obligataires ou assimilées, à revenu fixe ou variable, principalement libellées en euros. Le compartiment peut également investir dans des OPC/Exchange Traded Funds du type obligataire et dans des produits structurés de taux (p.ex. certificats portant sur des taux d'intérêt, etc.).

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – CORAIL investit accessoirement :

- de manière directe en actions cotées sur une bourse officielle ou sur un autre marché réglementé de l'OCDE. Le compartiment peut également investir dans des OPC/Exchange Traded Funds ayant comme objectif de reproduire la performance d'actions ou d'indices d'actions;
- en instruments du marché monétaire tels que par exemple des bons du trésor ou des certificats de trésorerie, et/ou dans des OPC/Exchange Traded Funds du type monétaire.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – CORAIL peut détenir, à titre accessoire, des liquidités telles que des dépôts à terme, par exemple.

Commentaires de gestion

Au début de la période, plusieurs ajustements ont été réalisés tant sur la poche obligataire que sur les investissements en fonds. Dans un contexte de hausse des taux en Allemagne, un achat supplémentaire de l'obligation Deutschland 2035 a été effectué afin de capter des rendements plus attractifs. Cette opération a été financée par la vente de l'ETF iShares IV USD Treasury Bonds 20+ Years, permettant de réduire l'exposition aux obligations américaines de longue maturité.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Parallèlement, sur le plan des fonds d'investissement, l'exposition aux actions américaines a été volontairement limitée. Cette réduction s'est traduite par une diminution des positions dans l'ETF Xtrackers S&P 500 Equal Weight ainsi que dans le fonds JPMorgan Funds American Equities. Les liquidités dégagées ont été réinvesties dans le fonds monétaire Amundi EUR Liquidity SRI, dans une optique de gestion prudente de la trésorerie.

En mai, le fonds JPMorgan Funds American Equities a été entièrement cédé. Le produit de cette vente a permis l'achat de l'ETF iShares MSCI Europe Quality Factor, renforçant l'exposition aux actions européennes de qualité, ainsi qu'un léger relèvement de la pondération de l'ETF Xtrackers S&P 500 Equal Weight, afin de couvrir partiellement le risque de change lié au dollar américain.

De juin à septembre, les obligations Deutsche Börse 2033 et Schiphol 2032 ont été achetées afin d'améliorer le rendement de la poche obligataire. Ces investissements visaient à accroître le profil de rendement tout en conservant une bonne qualité de crédit. Les opérations ont été financées par la vente de parts du fonds monétaire Amundi.

Dans le même temps, des ajustements ont été opérés au sein des fonds actions. Les ETFs iShares MSCI USA ESG Enhanced et iShares MSCI Europe ont été achetés afin d'optimiser l'exposition géographique et d'intégrer davantage de critères ESG. Ces acquisitions ont été financées par la vente de l'ETF iShares MSCI Europe Quality ainsi que par une nouvelle réduction de l'exposition au fonds monétaire Amundi.

En fin d'année, une obligation Luxembourg 2035 nouvellement émise a été intégrée au portefeuille. Cette opération a été financée par la vente de l'obligation Deutschland 2035, permettant un arbitrage opportun entre deux signatures souveraines tout en maintenant une maturité comparable.

Enfin, durant la période, la totalité de l'exposition aux actions a été vendue au profit de fonds monétaires et d'obligations à court terme, dans la perspective de la liquidation du compartiment. Cette décision s'inscrit dans une démarche de sécurisation des actifs et de préparation ordonnée à la clôture du portefeuille.

La performance du compartiment à l'issue de l'exercice allant du 31/12/2024 au 31/12/2025 s'affiche à 2,03%, contre 3,44% pour son indice de référence.

Global Diversified SICAV – Speedinvest Equity

Gestionnaire: Spuerkeess Asset Management

Benchmark

95% MSCI World Index en EUR + 5% cash

Univers d'Investissement

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SI EQUITY investit :

- principalement dans des actions émises par des sociétés domiciliées et/ou cotées dans des pays développés. Ces investissements peuvent être effectués de manière directe et/ou indirecte (par exemple, moyennant des OPCVM/autres OPC d'actions y compris des « Exchange Traded Funds » (ETFs)) ; ces investissements pourront comprendre jusqu'à maximum 33,33% des actifs nets du compartiment des titres assimilables à des actions.
- accessoirement dans des liquidités.
- jusqu'à 25% de ses actifs nets dans les autres actifs autorisés suivant les Restrictions d'Investissement du prospectus (y compris d'autres actions/titres assimilables à des actions et

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

OPCVM/autres OPC que ceux mentionnés ci-dessus, des obligations et des instruments du marché monétaire).

Commentaires de gestion

Le compartiment est exclusivement investi dans des ETFs répliquant une stratégie ESG que le marché reconnaît. Le fonds vise à être réparti parmi ces différentes méthodologies allant des exclusions les plus simples aux exclusions plus larges accompagnées de stratégies « best-in-class ». Il en ressort des investissements ESG aux profils complémentaires et évolutifs en fonction des standards de marchés.

D'un point de vue géographique, le compartiment est investi à hauteur de 15% en Europe, 68% aux USA, 5% au Japon, 4% en Chine et 8% dans les pays émergents.

Le compartiment est investi dans 12 ETFs qui répliquent ces décisions d'allocation et adoptent une stratégie ESG.

La performance à l'issue de la période allant du 31/12/2024 au 31/12/2025 se situe à 4,55%.

Des informations complémentaires sur les objectifs d'investissement durable du produit classifié article 8 selon SFDR figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Global Diversified SICAV – Speedinvest Bond

Gestionnaire: Spuerkeess Asset Management

Benchmark

85,5% Merrill Lynch EMU Large Cap IG Index en EUR + 9,5% Merrill Lynch Large Cap Corporate & Gvt Index en EUR + 5% cash

Univers d'Investissement

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SI BOND investit :

- principalement dans des valeurs mobilières obligataires ou assimilées, à revenu fixe ou variable et/ou des instruments du marché monétaire. Ces investissements sont effectués principalement de manière indirecte moyennant des OPCVM/autres OPC obligataires et/ou monétaires y compris des « Exchange Traded Funds » (ETFs), et peuvent être accessoirement effectués de manière directe.
- accessoirement dans des liquidités.
- jusqu'à 25% de ses actifs nets dans les autres actifs autorisés suivant les Restrictions d'Investissement du prospectus (y compris d'autres OPCVM/autres OPC que ceux mentionnés ci-dessus, et des actions).

Commentaires de gestion

Le compartiment favorise l'investissement dans des ETFs qui répliquent une méthodologie ESG reconnue du marché, et ce, dans la mesure du possible.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

À ce jour, il existe des véhicules d'investissement ESG pour les segments d'obligations d'entreprises, mais très peu pour le segment des obligations d'États. L'exposition aux obligations d'entreprises est d'environ 37%.

Le compartiment demeure investi dans 14 ETFs qui répliquent ces décisions d'allocation.

La performance à l'issue de l'exercice allant du 31/12/2024 au 31/12/2025 atteint -0,21%.

Des informations complémentaires sur les objectifs d'investissement durable du produit classifié article 8 selon SFDR figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Global Diversified SICAV – Defensive Green

Gestionnaire: Spuerkeess Asset Management

Univers d'Investissement

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – Defensive Green investit :

- jusqu'à 100% des actifs nets dans des obligations vertes conformément aux critères de sélection de « Bloomberg » et/ou « Climate Bonds Initiative », celles-ci étant de type « investment grade » et libellées dans les devises respectives des Pays membres de l'OCDE.
- jusqu'à 25% des actifs nets dans des actions d'entreprises qui cherchent à améliorer leur empreinte environnementale tout en apportant la garantie de leur respect des critères sociaux, qui sont évalués par le biais d'un fournisseur externe de données à caractère ESG (la procédure de sélection de ces actions est décrite ci-après sous « Les stratégies d'investissement ESG appliquées »). Les actions détenues sont principalement émises par des sociétés domiciliées et/ou cotées dans des Pays membres de l'OCDE et elles sont essentiellement libellées en EUR et/ou en USD. Le taux d'allocation du portefeuille en actions sera toujours inférieur à celui en obligations.
- Les actifs du compartiment étant dédiés à des titres présentant des caractéristiques en lien avec l'atténuation du changement climatique, le poids cumulé des investissements dans les deux points ci-dessus, à savoir des obligations vertes et des actions respectant des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » est supérieur à 50% des actifs nets.
- minoritairement dans d'autres valeurs mobilières obligataires que celles mentionnées ci-dessus, le total des investissements en obligations de type « non-investment grade » et obligations sans rating étant toutefois limité à maximum 10% des actifs nets.
- accessoirement dans d'autres instruments financiers prévus par les Restrictions d'Investissement, des IMM, des OPCVM/autres OPC obligataires, des OPCVM/autres OPC d'actions, des OPCVM/autres OPC mixtes et/ou des OPCVM/autres OPC monétaires. Le poids cumulé des investissements directs et indirects en actions est limité à 25% des actifs nets.
- Le compartiment peut détenir accessoirement des liquidités.

Commentaires de gestion

Les investissements durables du produit sont liés aux objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique de la Taxonomie européenne, utilisée sur la poche actions du portefeuille, ainsi qu'aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA), utilisés sur la poche obligataire du portefeuille. Plus d'informations sur le respect des caractéristiques ESG du produit sont disponibles en annexe de ce document.

Sur les six premiers mois de l'année plusieurs comités de gestion ont été organisés afin de vérifier le profil de risque du fonds et d'analyser les solutions d'allocation possibles. À cet effet, le profil de risque du fonds est toujours resté en accord avec sa cible, qui vise à maintenir une volatilité annualisée inférieure à 5%.

Le compartiment a démarré l'année avec une surpondération des actions et une sous-pondération des liquidités, dans un environnement marqué par une forte résilience de l'économie mondiale et par une inflation en recul, offrant une meilleure visibilité quant à la trajectoire future des banques centrales. Le Comité de gestion a décidé d'augmenter tactiquement la durée de la poche obligataire à la suite du fort rebond des taux observé entre début décembre et mi-janvier. Cette décision visait à tirer parti de niveaux de rendements redevenus attractifs.

Au début du mois d'avril, à la suite du "Liberation Day" du président Trump s'est tenu un Comité stratégique ad hoc. Dans un contexte de nouvelles mesures protectionnistes, caractérisé par l'instauration de droits de douane supplémentaires, le Comité a décidé de réduire l'exposition aux actions en la ramenant à 10% des actifs nets, contre environ 15% auparavant.

Cette décision a été motivée par une probabilité accrue de récession aux États-Unis, consécutive au durcissement des conditions commerciales. Les actions ont ainsi été sous-pondérées, tandis que des liquidités ont été conservées afin de pouvoir être déployées ultérieurement dans de meilleures conditions de marché.

À la suite de cette décision, le compartiment a conservé ce positionnement défensif jusqu'à la fin du premier semestre, dans un environnement marqué par de fortes incertitudes économiques et géopolitiques.

À l'issue de cette période, le compartiment présentait une sous-pondération des actions, une durée obligataire légèrement inférieure à celle du marché, principalement en raison d'une sous-pondération des maturités très longues, ainsi qu'une surpondération des liquidités.

Au mois de juillet, des ajustements sectoriels limités ont été opérés au sein de la poche actions. Une exposition au secteur de l'Immobilier a été cédée au profit de titres du secteur des Matériaux. Cette réallocation s'expliquait par la fin du cycle d'assouplissement monétaire de la BCE moins favorable à l'Immobilier.

Par ailleurs, au cours de l'été, la poche actions a été réorientée vers des sociétés en transition, évaluées au travers de leur *Temperature Rating*, au détriment de sociétés strictement liées à la Taxonomie européenne. Cette évolution a permis une meilleure diversification du portefeuille, notamment via l'initiation de positions dans des sociétés technologiques exposées à l'intelligence artificielle.

Début septembre, le Comité de gestion a décidé de neutraliser l'exposition aux actions, sous-pondérées jusqu'alors. Cette décision a été motivée par des surprises macroéconomiques positives aux États-Unis, combinées à la confirmation d'une orientation plus accommodante de la politique monétaire de la Réserve fédérale américaine.

Cette augmentation de l'exposition aux actions a été financée par les liquidités disponibles. À la suite de ce mouvement, le compartiment a conservé une allocation neutre sur les actions et les obligations, avec une durée obligataire légèrement inférieure au marché, et des liquidités toujours surpondérées. La poche obligataire est restée stable sur l'ensemble du trimestre, sans ajustement majeur.

Au mois d'octobre, aucun changement sectoriel n'a été opéré sur la poche actions. Il a notamment été relevé que le secteur des Services aux Collectivités, apprécié d'un point de vue stratégique, était déjà bien représenté au sein du portefeuille. Ce secteur présente en effet un fort caractère de transition, en particulier via les énergies renouvelables.

En novembre, le Comité de gestion a validé une augmentation de l'exposition au secteur de la Santé, jusqu'alors faiblement représenté dans la poche actions, afin d'améliorer la diversification sectorielle et le profil défensif du portefeuille.

Par ailleurs, sur la poche obligataire, des réinvestissements ont été réalisés dans la dette souveraine italienne verte, s'inscrivant dans une démarche de soutien aux émetteurs engagés dans la transition énergétique.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Enfin, en décembre, un rachat substantiel a été enregistré sur le compartiment, concomitamment à une vision stratégique plus constructive sur les actions. Les transactions liées à ce rachat ont conduit à une surpondération de la poche actions, réalisée de manière proportionnelle sur l'ensemble des secteurs. Ce renforcement de l'exposition aux actions a été financé par une sous-pondération de la poche obligataire. Le compartiment a conservé ce positionnement jusqu'à la fin de la période sous revue.

Dès lors, à l'issue de la période sous revue, l'allocation envers les actions était positive, et négative sur les obligations (les liquidités étaient au poids neutre). Ainsi, au 31/12/2025, les actions représentaient 15,9% du portefeuille, contre 77,5% pour les obligations (le reste étant composé de liquidités).

Sur la poche obligataire, au cours de la période, celle-ci se situait toujours en deçà de la durée moyenne du marché des obligations vertes.

Sur l'ensemble de l'année 2025, la performance de la part B s'affiche à +1,79%, celle de la part C s'établit à +1,74% et celle de la part D à +1,65%.

Des informations complémentaires sur les objectifs d'investissement durable du produit classifié article 8 selon SFDR figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Global Diversified SICAV – LL Equities I

Gestionnaire: BLI

Univers d'Investissement

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – LL Equities 1 investit

- une majorité de ses avoirs sans restriction géographique, sectorielle et monétaire dans des actions principalement de moyenne et grandes capitalisations émises par des sociétés domiciliées et/ou cotées dans des pays développés. Dans le cadre d'une gestion active du portefeuille, le gestionnaire utilise une approche fondamentale et de conviction afin d'identifier des sociétés de qualité dont il estime qu'elles bénéficient d'avantages compétitifs pérennes et ont un potentiel d'appréciation supérieur à la moyenne du marché. En ligne avec cette approche de long terme, le taux de rotation du portefeuille devrait être généralement faible. Les actifs du compartiment pourront également comprendre pour
- un maximum de 10% des actifs nets des titres d'émetteurs domiciliés et/ou cotés dans des pays émergents.

Le compartiment pourra également, dans le but de placement de ses liquidités:

- investir en instruments du marché monétaire ;
- investir en OPC monétaires et/ou OPC obligataires à court terme ;
- investir en dépôts à terme.

Le compartiment peut détenir, pour des besoins de trésorerie, des avoirs en dépôts à vue jusqu'à maximum 20% des actifs nets. Cette limite de 20% ne peut être dépassée temporairement que pour une durée strictement nécessaire lorsque, en raison de conditions de marché exceptionnellement défavorables, les circonstances l'exigent et lorsqu'un tel dépassement est justifié eu égard aux intérêts des investisseurs.

Le compartiment n'est pas autorisé à utiliser des produits dérivés.

Commentaires de gestion

L'année 2025 a été compliquée pour le fonds, souffrant de vents de face impactant son style de gestion de croissance de qualité à valorisation raisonnable. En effet à l'instar des années 2023 et 2024, l'environnement de marché a été caractérisé par une surperformance des valeurs liées à l'intelligence artificielle sur le marché américain et par une nette surperformance du style value sur les marchés ex-US. Le fonds est peu ou pas investi sur les valeurs value et sous-pondéré sur la thématique IA. La caractéristique défensive de l'approche de gestion continue aussi de peser sur la performance dans un environnement où ces valeurs continuent de sous-performer en l'absence de ralentissement économique. Ainsi, les valeurs de la consommation de base et de la santé restent en retard par rapport au marché. De surcroît, quelques titres en portefeuille connaissent des parcours difficiles comme les valeurs de la software, impactées par des craintes de disruption face au développement de l'intelligence artificielle.

Compte tenu d'un parcours de performance difficile depuis le lancement du fonds, une réflexion stratégique a été menée afin de réorienter la stratégie d'investissement vers une approche plus opportuniste et un comportement du portefeuille plus proche de l'indice de référence.

En début d'année 2026 un repositionnement a ainsi été réalisé vers un portefeuille désormais constitué d'un cœur de portefeuille d'environ 80% de titres internationaux avec une approche qualité et pas ou peu de déviations sectorielles et géographiques et un complément d'environ 20% investi sur des thématiques top down (macro). Ces paris thématiques/sectoriels, représentant chacun environ 5% du portefeuille, sont implémentés de manière diversifiée via des poches de lignes individuelles. Les thématiques actuellement en portefeuille sont la défense européenne, les banques européennes, des ADR's cotés aux Etats-Unis de sociétés brésiliennes et les valeurs de mines aurifères/argentifères.

La performance à l'issue de l'exercice allant du 31/12/2024 au 31/12/2025 atteint -2,4% contre 6,8% pour son indice de référence.

Des informations complémentaires sur les objectifs d'investissement durable du produit classifié article 8 selon SFDR figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Global Diversified SICAV – LL Equities II

Gestionnaire: BNP Paribas Asset Management

Univers d'Investissement

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV – LL Equities 2 investit

- au minimum 90% de ses actifs nets, sans restriction géographique, sectorielle et monétaire dans des actions et titres assimilés aux actions de sociétés cotées sans restriction en termes de capitalisation, y compris des ADR (American Depositary Receipt). un maximum de 10% des actifs nets des titres d'émetteurs domiciliés et/ou cotés dans des pays émergents.
- un maximum de 5% des actifs nets des titres d'émetteurs domiciliés et/ou cotés dans des pays émergents (selon la classification MSCI).

Les actifs du compartiment pourront également comprendre pour une limite maximale cumulée de 10% de ses actifs nets des parts ou actions d'autres OPCVM investissant en actions. Le compartiment peut détenir, pour des besoins de trésorerie, des avoirs en dépôts à vue jusqu'à maximum 10% des actifs nets. Cette limite de 10% ne peut être dépassée temporairement que pour une durée strictement nécessaire lorsque, en raison de conditions de marché exceptionnellement défavorables, les circonstances l'exigent et lorsqu'un tel dépassement est justifié eu égard aux intérêts des investisseurs.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

Le compartiment n'est pas autorisé à utiliser des produits dérivés.

Commentaires de gestion

Le compartiment a été lancé le 31 août 2025.

L'allocation sectorielle a eu une contribution positive (+54pb) durant la période, due notamment à notre surpondération dans le secteur des matériaux (+7pb) et une sous-pondération dans l'immobilier et ceux malgré une contribution négative liée à une sous-pondération dans les secteurs des communications (-8pb) et de la santé (-7pb).

La sélection de titres a eu un impact négatif (-75pb), due à notre sélection de titres dans le secteur de l'industriel (-97pb), de la consommation discrétionnaire (-67pb) et de la santé (-41pb). A contrario, notre sélection dans le secteur des technologies (+109pb), des financières (+40pb) et des services publics (+11pb) a été positive.

Les principaux contributeurs de la performance sont Micron Technology (+72pb), Ciena (+55pb) et First Solar (+25pb). A l'inverse, les principaux détracteurs de la performance sont l'absence de Tesla (-42pb), Eaton (-27pb), et Netflix (-26pb).

Dans ce contexte, nous sommes sous-pondérés dans le secteur de la consommation discrétionnaire, de la communication et de l'énergie et surpondérés au secteur technologique, industriel et des matériaux.

D'un point de vue régional, nous avons une allocation négative à l'Asie par rapport à l'indice et sommes surpondérés à l'Europe (UK inclus).

Durant cette période, les principaux achats ont été :

Eli Lilly est une société qui fabrique et vend des produits pharmaceutiques pour les humains et les animaux. Les produits de la société sont vendus dans des pays du monde entier. Eli Lilly commercialise des produits de neurosciences, d'endocrinologie, d'anti-infectieux, d'agents cardiovasculaires, d'oncologie et de santé animale. On a réinitié la position car les perspectives pour Q3/4 sont bien meilleures et son prix d'entrée est plus attractif en raison de la sous-performance depuis le début de l'année. Les ventes devraient augmenter avec les données d'Alzheimer à la fin d'année et une possibilité que la maladie devienne une priorité nationale. Cela pourrait mener à une entrée sur le marché plus rapide et à un meilleur prix.

ASML s'engage dans le développement, la production, la commercialisation, la vente, la mise à niveau et la maintenance de systèmes avancés d'équipements semi-conducteurs. C'est un fournisseur dominant d'outils critiques pour la production de semi-conducteurs, y compris les solutions de lithographie. Ses perspectives de bénéfices sont soutenues par le fort cycle haussier de la demande de puces alimentée par l'IA. Les attentes de bénéfices pour 2027 sont révisées à la hausse, du fait d'une évaluation plus positive de la demande d'outils EUV (Extreme ultraviolet lithography), avec des investissements plus élevés en fonderie et en mémoire. Les ventes en Chine pour 2026 devraient baisser, mais la baisse pourrait être inférieure aux 15-20 % prévus. Le ROIC reste solide à 30 %. La valorisation est à la hausse car l'action se négocie encore en dessous de la fourchette habituelle de valorisation maximale du cycle de 30 à 35 fois.

Huntington Bancshares est une société bancaire, qui s'engage dans la fourniture de services bancaires commerciaux et de consommation complète, y compris les dépôts, les prêts et d'autres services bancaires. Les banques régionales aux États-Unis devraient bénéficier de la déréglementation, du renforcement des marchés de capitaux et de la croissance des PME alors que l'économie américaine se redresse après les droits de douane de Trump (TACO). HBAN est considéré comme le meilleur de sa catégorie, avec une équipe de direction très solide et une clientèle de qualité supérieure et moins cyclique. D'autre part, après avoir baissé de près de 30 % au pic de l'après-libération, le prix s'est redressé à +10 % depuis le début de l'année par rapport à l'équivalent américain, de 4 %. Les prévisions devraient être atteintes malgré des préoccupations tarifaires. Concernant la rentabilité, HBAN est mieux capitalisé que ses pairs avec une provision pour pertes sur créances plus élevée (environ 1,9 % contre 1,63 %) La direction s'est concentrée sur la résilience du cycle et a intentionnellement réduit son portefeuille de prêts à effet de levier et de construction pour cette raison affichant ainsi un ROTE ajusté de +16 %. Côté valorisation, le titre se négocie en ligne avec sa moyenne PE à 10 ans sur 11,5x La

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Rapport d'activité du Conseil d'Administration (suite)

croissance des revenus devrait croître de 5 à 9% et BPA à un rythme moyen en 2025 et fortement (>10%) en 2026 + 13x BPA '26 1,57 = 20,4 \$. 16 % de hausse + 4 % du dividende soit un rendement attendu total de 20%.

Viking Holdings est un opérateur mondial de croisières de luxe qui propose des croisières fluviales et océaniques, ainsi que de petites expéditions se concentrant sur les croisières de luxe pour les clients anglophones (Amérique du Nord environ 90 % des ventes + Royaume-Uni environ 5 %). En 2024, ils exploitent 89 navires, dont 71 sont des navires fluviaux et 11 des navires océaniques. Le carnet de commandes comprend +6 navires d'ici 2030 (+4 drakkars fluviaux et +2 navires océaniques) et +44 autres à plus long terme (fleuve +31, océanique +13). Le nom est une entreprise de très haute qualité, avec un retour sur investissement de 35 % au cours de l'exercice 2024 (41 % selon les données de Bloomberg, selon les données de Bloomberg). Une image de marque forte et un marketing direct solide devraient continuer à fournir un avantage en matière d'approvisionnement ; et un bilan sous-endetté et le meilleur de sa catégorie permettent la croissance de la flotte ou des acquisitions complémentaires. Sur la lancée commerciale, il y a une forte croissance de l'EBITDA dans un avenir prévisible, car Viking ajoute plusieurs navires (TCAC de ~7 % jusqu'en 2028) à sa flotte chaque année avec un impact limité de la cannibalisation sur l'occupation et les rendements ; De plus, à mesure que les individus accumulent plus de richesse/temps libre, nous pensons que les voyages fluviaux/de luxe/d'expédition engendreront leur juste part de croissance. De plus, la visibilité des réservations au bout de sept mois devrait produire une visibilité significative sur les bénéfices et le fonds de roulement. Le modèle unique de Viking « Southwest » (la construction de navires et d'avions est essentiellement la même) donne à l'entreprise un avantage à la fois en termes de rationalisation des dépenses d'exploitation et de construction de nouvelles capacités. Enfin, la valorisation est raisonnable par rapport à ses pairs avec un fort profil de croissance sur un BPA de 18X 2026.

Nous avons repris position dans Evercore après de solides résultats et un redressement de l'activité M&A, après avoir cédé le titre en avril par crainte de récession, risque qui s'est depuis atténué. Evercore reste l'une des banques-conseils en investissement les plus prestigieuses et continue de gagner des parts de marché. Le conseil en M&A est un service premium que les entreprises sont prêtes à rémunérer généreusement compte tenu des enjeux financiers. Les résultats du T2 ont confirmé le rebond des opérations de M&A, observation également partagée par les grandes banques. Evercore constitue selon nous le meilleur levier pour bénéficier du retour des volumes M&A à grande échelle. Le trimestre a également mis en évidence la croissance dans le conseil, avec l'acquisition d'une marque britannique de qualité venant renforcer sa plateforme. Sa taille, son haut niveau de productivité et une activité secondaire solide (15 % du CA) représentent autant de leviers pour la rentabilité. Sur le plan de la valorisation, Evercore se traite environ 17x les bénéfices 2026, proche du haut de sa fourchette historique sur 3 ans, avec une normalisation attendue à mesure que les bénéfices seront réalisés. Les révisions positives devraient se poursuivre.

Durant cette période, les principales ventes ont été American International Group car les fondamentaux se sont détériorés. Nous avons également vendu Regeneron Pharmaceuticals car nous avons moins de conviction dans la capacité de l'entreprise à combler la fin de nombreux de ses brevets. Nous avons aussi vendu Deutsche Telekom pour réallouer du capital sur des titres où nous avons des convictions plus élevées. Enfin, nous avons vendu Hologic qui faisait l'objet d'un rachat à un prix qui ne laisse plus de hausse potentielle.

Durant cette période, le compartiment a affiché une hausse de +5,79% , sous-performant le MSCI World (EUR) NR qui a délivré une performance de +6,43% durant la même période.

Des informations complémentaires sur les objectifs d'investissement durable du produit classifié article 8 selon SFDR figurent dans les annexes RTS, section "Informations supplémentaires (non-auditées)".

Luxembourg, le 2 février 2026

Le Conseil d'Administration

Note : Les informations de ce rapport sont données à titre indicatif sur base d'informations historiques et ne sont pas indicatives des résultats futurs.

Aux Actionnaires de de
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV
1, Place de Metz
L-1930 Luxembourg

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GLOBAL DIVERSIFIED SICAV (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments comprenant l'état du patrimoine et l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 31 décembre 2025, ainsi que l'état des opérations et des autres variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-donnent une image fidèle de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 Décembre 2025, ainsi que du résultat de leurs opérations et des changements de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration de la SICAV. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport annuel mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration de la SICAV pour les états financiers

Le Conseil d'Administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Conseil d'Administration de la SICAV qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration de la SICAV a l'intention de liquider la SICAV ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de la SICAV, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration de la SICAV du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Jean-Philippe Bachelet, Réviseur d'entreprises agréé

Partner

Luxembourg, le 7 avril 2026

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Etat globalisé du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	301.868.314,72
Avoirs bancaires	11.332.386,67
Frais d'établissement, nets	8.866,81
A recevoir sur émissions d'actions	186.390,25
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	299.193,51
Autres revenus à recevoir	46.540,29
Total de l'actif	313.741.692,25

Exigible

Dettes bancaires	212,54
A payer sur rachats d'actions	65.171,51
Intérêts bancaires à payer	22,57
Frais à payer	459.484,01
Total de l'exigible	524.890,63
Actif net à la fin de l'exercice	313.216.801,62

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Etat globalisé des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	1.954.905,17
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	865.251,64
Intérêts bancaires	156.901,37
Autres commissions reçues	172.077,20
Autres revenus	33.327,60
Total des revenus	3.182.462,98

Charges

Commission de gestion	1.157.070,98
Commission de dépositaire	122.415,75
Frais bancaires et autres commissions	15.273,46
Frais sur transactions	202.628,44
Frais d'administration centrale	86.365,20
Autres frais et dépenses	734.538,58
Frais professionnels	39.854,13
Autres frais d'administration	63.984,23
Taxe d'abonnement	30.528,63
Intérêts bancaires payés	15.859,86
Autres charges	50.752,04
Total des charges	2.519.271,30

Revenus nets des investissements	663.191,68
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-3.117.832,54
- sur devises	-16.610,02
Résultat réalisé	-2.471.250,88

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	7.436.633,71
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	4.965.382,83
-------------------------	--------------

Emissions	118.432.105,97
-----------	----------------

Rachats	-108.053.458,75
---------	-----------------

Total des variations de l'actif net	15.344.030,05
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	297.872.771,57
---	----------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	313.216.801,62
---	----------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	8.499.162,16
Avoirs bancaires	254.424,77
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	56.168,24
Total de l'actif	8.809.755,17

Exigible

Frais à payer	16.031,97
Total de l'exigible	16.031,97
Actif net à la fin de l'exercice	8.793.723,20

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
Distribution	6.592	EUR	1.334,00	8.793.723,20
				8.793.723,20

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	42.134,01
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	112.215,97
Intérêts bancaires	3.089,83
Total des revenus	157.439,81

Charges

Commission de gestion	19.080,23
Commission de dépositaire	5.596,09
Frais bancaires et autres commissions	982,11
Frais sur transactions	2.148,93
Frais d'administration centrale	21.442,90
Frais professionnels	10.828,45
Autres frais d'administration	21.934,81
Taxe d'abonnement	870,39
Intérêts bancaires payés	344,89
Autres charges	5.593,24
Total des charges	88.822,04

Revenus nets des investissements	68.617,77
----------------------------------	-----------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-27.486,05
- sur devises	-3.303,37
Résultat réalisé	37.828,35

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	220.991,65
Résultat des opérations	258.820,00

Emissions	-
-----------	---

Rachats	-
---------	---

Total des variations de l'actif net	258.820,00
-------------------------------------	------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	8.534.903,20
---	--------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	8.793.723,20
---	--------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	16.339.731,47	8.534.903,20	8.793.723,20

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Distribution	EUR	1.262,93	1.294,74	1.334,00

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
Distribution	6.592	-	-	6.592

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CHF	838	Nestlé SA Reg	64.784,84	70.920,32	0,81
EUR	408	Air Liquide SA	55.432,91	65.386,08	0,74
EUR	3.223	Axa SA	105.674,22	132.014,08	1,50
EUR	3.010	Bureau Veritas SA	74.796,39	81.811,80	0,93
EUR	3.900	E.ON SE Reg	60.916,83	62.887,50	0,72
EUR	690	Kerry Group Plc A	64.545,36	53.820,00	0,61
EUR	209	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	123.414,42	134.805,00	1,53
EUR	4.736	Orange SA	50.568,64	67.251,20	0,77
EUR	530	Sanofi SA	43.629,60	43.841,60	0,50
EUR	459	SAP SE	67.818,34	95.632,65	1,09
EUR	706	Siemens AG Reg	109.183,37	168.839,90	1,92
EUR	1.266	Totalenergies SE	62.264,17	70.376,94	0,80
EUR	2.515	Unicredit SpA Reg	46.789,06	178.363,80	2,03
			865.033,31	1.155.030,55	13,14
GBP	920	AstraZeneca Plc	126.380,20	145.304,54	1,65
Total actions			1.056.198,35	1.371.255,41	15,60
Obligations					
EUR	250.000	Belgium 0.8% Ser OLO 85 Sen Reg S 18/22.06.28	262.620,00	241.238,75	2,74
EUR	500.000	Belgium 1% OLO 75 Reg S 15/22.06.31	472.200,00	454.815,00	5,17
EUR	740.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	627.823,40	655.684,40	7,46
EUR	400.000	BNP Paribas SA 3.625% EMTN Ser 19847 22/01.09.29	397.484,00	407.298,00	4,63
EUR	250.000	Booking Holdings Inc 3.625% 24/01.03.32	255.485,00	253.643,75	2,88
EUR	400.000	Caisse d'Amort de la Dette Soc 0.125% EMTN 21/15.09.31	313.768,00	340.310,00	3,87
EUR	300.000	Crédit Agricole SA 0.125% EMTN 20/09.12.27	294.768,00	286.327,50	3,26
EUR	490.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	484.252,30	479.055,85	5,45
EUR	250.000	Deutschland 2.6% 24/15.08.34	257.285,00	246.435,00	2,80
EUR	250.000	Eaton Capital Unlimited Co 3.601% 24/21.05.31	257.625,00	255.898,75	2,91
EUR	500.000	Espana 3.55% 23/31.10.33	511.525,00	516.790,00	5,88
EUR	350.000	European Fin Stability Facilit 2.625% EMTN 24/16.07.29	348.890,50	351.417,50	4,00
EUR	250.000	Finland 2.75% 12/04.07.28	253.577,50	253.347,50	2,88
EUR	250.000	France 0.75% AOT Sen 18/25.11.28	231.602,50	238.291,25	2,71
EUR	350.000	Luxembourg (Grand Duchy of) 2.9% 25/17.09.35	348.950,00	343.155,75	3,90
EUR	350.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0.125% EMTN Sen 19/28.05.27	348.320,00	340.142,25	3,87
EUR	250.000	NetFlix Inc 3.625% Sen Reg S 19/15.06.30	254.675,00	255.803,75	2,91
EUR	250.000	Netherlands 0.25% Sen Reg S 19/15.07.29	227.507,50	232.268,75	2,64
EUR	500.000	Oesterreich 0% 144A 20/20.02.30	411.355,00	451.460,00	5,13
EUR	600.000	Oesterreich 0% 144A 21/20.02.31	471.180,00	524.523,00	5,96
Total obligations			7.030.893,70	7.127.906,75	81,05
Total portefeuille-titres			8.087.092,05	8.499.162,16	96,65
Avoirs bancaires				254.424,77	2,89
Autres actifs/(passifs) nets				40.136,27	0,46
Total				8.793.723,20	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Pays et gouvernements	56,59 %
Finances	18,20 %
Biens de consommation durable	4,41 %
Technologies	4,00 %
Institutions internationales	4,00 %
Industrie	2,85 %
Services de santé	2,15 %
Biens de consommation non-cyclique	1,42 %
Energie	0,80 %
Services de télécommunication	0,77 %
Matières premières	0,74 %
Services aux collectivités	0,72 %
Total	<u>96,65 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	21,24 %
Belgique	15,37 %
Allemagne	11,98 %
Autriche	11,09 %
Luxembourg	7,90 %
Pays-Bas	6,51 %
Espagne	5,88 %
Etats-Unis d'Amérique	5,79 %
Irlande	3,52 %
Finlande	2,88 %
Italie	2,03 %
Royaume-Uni	1,65 %
Suisse	0,81 %
Total	<u>96,65 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	28.854.700,90
Avoirs bancaires	3.073.776,90
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	89.298,81
Total de l'actif	32.017.776,61

Exigible

Frais à payer	31.049,30
Total de l'exigible	31.049,30
Actif net à la fin de l'exercice	31.986.727,31

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	26.835	EUR	1.191,98	31.986.727,31
				31.986.727,31

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	102.018,60
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	494.403,43
Intérêts bancaires	7.222,86
Autres revenus	3.890,06
Total des revenus	607.534,95

Charges

Commission de gestion	88.628,85
Commission de dépositaire	17.242,62
Frais bancaires et autres commissions	4.059,48
Frais sur transactions	19.870,65
Frais d'administration centrale	23.390,13
Frais professionnels	11.568,49
Autres frais d'administration	9.255,59
Taxe d'abonnement	3.045,20
Autres charges	12.009,65
Total des charges	189.070,66

Revenus nets des investissements	418.464,29
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	406.946,44
Résultat réalisé	825.410,73

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-190.434,83
Résultat des opérations	634.975,90

Emissions	-
-----------	---

Rachats	-
---------	---

Total des variations de l'actif net	634.975,90
-------------------------------------	------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	31.351.751,41
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	31.986.727,31
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	29.932.608,86	31.351.751,41	31.986.727,31

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
A	EUR	1.115,43	1.168,32	1.191,98

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	26.835	-	-	26.835

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
<u>Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs</u>					
Obligations					
EUR	1.000.000	Apple Inc 1.625% Sen 14/10.11.26	1.088.100,00	995.275,00	3,11
EUR	800.000	BNP Paribas SA 3.625% EMTN Ser 19847 22/01.09.29	794.968,00	814.596,00	2,55
EUR	625.000	BP Capital Markets Plc 2.519% EMTN Ser 115 20/07.04.28	612.562,50	623.831,25	1,95
EUR	1.000.000	Crédit Agricole SA 0.125% EMTN 20/09.12.27	981.760,00	954.425,00	2,98
EUR	650.000	Emerson Electric Co 2% EMTN 19/15.10.29	616.440,50	632.271,25	1,98
EUR	450.000	Espana 1.45% Sen 17/31.10.27	484.663,50	444.660,75	1,39
EUR	600.000	Finland 2.75% 12/04.07.28	608.586,00	608.034,00	1,90
EUR	1.000.000	Honeywell Intl Inc 3.375% 24/01.03.30	990.530,00	1.011.430,00	3,16
EUR	1.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0.125% EMTN Sen 19/28.05.27	995.200,00	971.835,00	3,04
EUR	575.000	NetFlix Inc 4.625% 19/15.05.29	610.351,00	606.722,75	1,90
EUR	1.000.000	Reckitt Benckiser Tr Serv Plc 3.625% EMTN Ser 1 23/14.09.28	1.008.700,00	1.024.120,00	3,20
EUR	700.000	Vinci SA 1.625% EMTN 19/18.01.29	660.107,00	679.119,00	2,12
Total obligations			9.451.968,50	9.366.320,00	29,28
Fonds d'investissement ouverts					
Fonds d'investissement (OPCVM)					
EUR	474	Amundi EUR Liquidity Select R Cap	5.108.835,56	5.111.454,79	15,98
EUR	109	Groupama Tresorerie I Cap	4.781.231,59	4.783.769,11	14,96
Total fonds d'investissement (OPCVM)			9.890.067,15	9.895.223,90	30,94
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	89.000	Amundi Index Solutions Euro Corp Bd 0-3Y ESG A Cap	4.796.379,10	4.798.969,00	15,00
EUR	126.958	Invesco Markets II Plc Euro Gov Bd 1-3 Year UCITS ETF Dist	4.796.777,94	4.794.188,00	14,99
Total tracker funds (OPCVM)			9.593.157,04	9.593.157,00	29,99
Total portefeuille-titres			28.935.192,69	28.854.700,90	90,21
Avoirs bancaires				3.073.776,90	9,61
Autres actifs/(passifs) nets				58.249,51	0,18
Total				31.986.727,31	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	60,93 %
Finances	13,72 %
Industrie	4,10 %
Pays et gouvernements	3,29 %
Biens de consommation non-cyclique	3,16 %
Biens de consommation durable	3,11 %
Technologies	1,90 %
Total	<u>90,21 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

France	38,59 %
Luxembourg	15,00 %
Irlande	14,99 %
Etats-Unis d'Amérique	10,15 %
Royaume-Uni	5,15 %
Pays-Bas	3,04 %
Finlande	1,90 %
Espagne	1,39 %
Total	<u>90,21 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	90.527.669,69
Avoirs bancaires	2.544.278,34
A recevoir sur émissions d'actions	93.178,49
Autres revenus à recevoir	28.314,21
Total de l'actif	93.193.440,73

Exigible

A payer sur rachats d'actions	44.322,77
Frais à payer	145.282,56
Total de l'exigible	189.605,33
Actif net à la fin de l'exercice	93.003.835,40

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	4.697.691,5639	EUR	19,7978	93.003.835,40
				93.003.835,40

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Intérêts bancaires	33.898,37
Autres commissions reçues	104.228,75
Total des revenus	138.127,12

Charges

Commission de gestion	367.889,61
Commission de dépositaire	32.716,49
Autres frais et dépenses	408.770,21
Taxe d'abonnement	8.281,20
Total des charges	817.657,51

Pertes nettes des investissements	-679.530,39
-----------------------------------	-------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-288.169,20
- sur devises	-86.539,00
Résultat réalisé	-1.054.238,59

Variation nette de la plus-/ (moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	5.030.979,83
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	3.976.741,24
-------------------------	--------------

Emissions	35.424.055,76
-----------	---------------

Rachats	-26.854.036,30
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	12.546.760,70
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	80.457.074,70
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	93.003.835,40
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	58.096.657,10	80.457.074,70	93.003.835,40

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
A	EUR	15,8400	18,9357	19,7978

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	4.248.956,1693	1.917.096,7610	-1.468.361,3664	4.697.691,5639

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	110.000	Invesco Mks II MSCI USA Universal Screened UCITS ETF Cap	7.502.249,96	9.681.100,00	10,41
EUR	755.000	iShares IV Plc MSCI EUR Screened UCITS ETF Cap	5.422.648,93	7.494.885,00	8,06
EUR	790.000	iShares IV Plc MSCI USA ESG Enhanced CTB UCITS ETF Cap	6.336.048,81	8.356.620,00	8,99
EUR	1.300.000	iShares VII Plc S&P 500 Paris Aligned Clim UCITS ETF A Cap	8.892.229,40	9.569.300,00	10,29
EUR	50.000	JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV GI ResEnhIdx Equity Act EUR Cap	2.329.508,60	2.557.000,00	2,75
EUR	150.000	Xtrackers (IE) Plc MSCI Eu ESG UCITS ETF 1C Cap	4.716.285,00	5.028.750,00	5,41
EUR	145.000	Xtrackers (IE) Plc MSCI World ESG UCITS ETF 1C USD Cap	5.106.120,10	6.429.300,00	6,91
			40.305.090,80	49.116.955,00	52,82
USD	45.975	Amundi ETF ICAV MSCI USA ESG Selection UCITS Cap	4.071.074,28	4.756.257,24	5,11
USD	1.125.000	iShares IV Plc MSCI USA Screened UCITS ETF Unhdg USD Cap	10.116.338,48	13.736.055,52	14,77
USD	190.000	Xtrackers (IE) PLC MSCI Emerging Markets ESG UCITS ETF Cap	8.892.059,17	10.115.643,36	10,88
USD	161.653	Xtrackers (IE) Plc MSCI Japan ESG UCITS ETF Cap	3.419.473,34	3.900.912,79	4,19
USD	137.500	Xtrackers (IE) Plc MSCI USA ESG UCITS ETF 1C Cap	7.195.923,76	8.901.845,78	9,57
			33.694.869,03	41.410.714,69	44,52
Total portefeuille-titres			73.999.959,83	90.527.669,69	97,34
Avoirs bancaires				2.544.278,34	2,74
Autres actifs/(passifs) nets				-68.112,63	-0,08
Total				93.003.835,40	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres

au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	<u>97,34 %</u>
Total	<u><u>97,34 %</u></u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)

(en pourcentage de l'actif net)

Irlande	<u>97,34 %</u>
Total	<u><u>97,34 %</u></u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	51.144.706,33
Avoirs bancaires	1.577.845,24
A recevoir sur émissions d'actions	93.211,76
Autres revenus à recevoir	18.226,08
Total de l'actif	52.833.989,41

Exigible

A payer sur rachats d'actions	20.848,74
Frais à payer	86.608,31
Total de l'exigible	107.457,05
Actif net à la fin de l'exercice	52.726.532,36

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	5.505.525,9057	EUR	9,5770	52.726.532,36
				52.726.532,36

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

<u>Revenus</u>	
Dividendes, nets	670.151,73
Intérêts bancaires	20.557,64
Autres commissions reçues	67.848,45
Total des revenus	758.557,82
<u>Charges</u>	
Commission de gestion	230.512,59
Commission de dépositaire	20.490,88
Autres frais et dépenses	256.127,48
Taxe d'abonnement	5.128,04
Total des charges	512.258,99
Revenus nets des investissements	246.298,83
<u>Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)</u>	
- sur portefeuille-titres	-1.806.739,65
- sur devises	-53.922,58
Résultat réalisé	-1.614.363,40
<u>Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée</u>	
- sur portefeuille-titres	1.486.150,64
Résultat des opérations	-128.212,76
Emissions	25.008.050,86
Rachats	-21.997.312,77
Total des variations de l'actif net	2.882.525,33
Total de l'actif net au début de l'exercice	49.844.007,03
Total de l'actif net à la fin de l'exercice	52.726.532,36

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	36.879.242,25	49.844.007,03	52.726.532,36

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
A	EUR	9,3604	9,5973	9,5770

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	5.193.558,6584	2.619.120,4047	-2.307.153,1574	5.505.525,9057

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)

au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Fonds d'investissement ouverts					
Tracker funds (OPCVM)					
EUR	465.000	BNP Paribas Easy Euro Corp Bond SRI PAB UCITS ETF Cap	4.816.797,97	4.932.348,00	9,35
EUR	12.193	iShares II Plc EUR Government Bond 15-30yr UCITS ETF Dist	3.141.614,02	2.006.114,29	3,80
EUR	1.050.000	iShares II PLC Euro Corp Bond ESG UCITS ETF EUR Dis	5.280.616,78	4.978.050,00	9,44
EUR	1.075.000	iShares II Plc USD Corp Bond ESG SRI UCITS ETF EUR Dist	4.289.742,50	4.294.195,00	8,14
EUR	31.500	iShares VII Plc EUR Gover Bond 3-7yr UCITS ETF Cap	4.005.087,63	4.236.750,00	8,04
EUR	12.966	Multi Units Lux Amundi Eur Gov Bd 10-15Y UCITS ETF Acc Cap	3.057.742,26	2.596.830,48	4,93
EUR	6.180	Multi Units Lux Amundi Eur Gov Bd 15+Y UCITS ETF Cap	1.626.602,23	1.078.842,60	2,05
EUR	34.000	Xtrackers II EUR Corp Bd Ucits SRI PAB UCITS ETF 1D Dist	5.075.254,98	4.876.620,00	9,25
EUR	14.000	Xtrackers II Eurozone Gov Bd 5-7 UCITS ETF 1 C Cap	3.393.618,17	3.296.440,00	6,25
EUR	12.354	Xtrackers II Eurozone Gov Bd 7-10 UCITS ETF 1C Cap	3.434.354,86	3.121.114,56	5,92
EUR	30.500	Xtrackers II Eurozone Gov Bd UCITS ETF 1C EUR Cap	6.753.505,58	6.779.540,00	12,86
EUR	15.098	Xtrackers II Eurozone Gvt 3-5 UCITS ETF 1C Cap	3.089.432,32	3.118.793,86	5,92
EUR	17.980	Xtrackers II Eurozone Gvt Bd 1-3 UCITS ETF 1C Cap	3.028.341,12	3.122.316,90	5,92
EUR	29.434	Xtrackers II US Treasuries UCITS ETF 2D Dist	2.688.436,81	2.706.750,64	5,13
Total portefeuille-titres			53.681.147,23	51.144.706,33	97,00
Avoirs bancaires				1.577.845,24	2,99
Autres actifs/(passifs) nets				3.980,79	0,01
Total				52.726.532,36	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres
au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Fonds d'investissement	<u>97,00 %</u>
Total	<u><u>97,00 %</u></u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Luxembourg	67,58 %
Irlande	<u>29,42 %</u>
Total	<u><u>97,00 %</u></u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	20.936.624,67
Avoirs bancaires	1.514.706,13
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	123.188,93
Total de l'actif	22.574.519,73

Exigible

Frais à payer	27.471,98
Total de l'exigible	27.471,98
Actif net à la fin de l'exercice	22.547.047,75

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
B	1.852,9193	EUR	9.797,36	18.153.712,64
C	399,6500	EUR	9.774,92	3.906.547,54
D	50,0000	EUR	9.735,75	486.787,57
				22.547.047,75

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	57.469,96
Intérêts sur obligations et autres titres, nets	258.632,24
Intérêts bancaires	36.726,70
Autres revenus	501,99
Total des revenus	353.330,89

Charges

Commission de gestion	40.884,21
Commission de dépositaire	12.555,54
Frais sur transactions	10.777,29
Autres frais et dépenses	69.640,89
Autres frais d'administration	8.647,50
Taxe d'abonnement	2.782,14
Intérêts bancaires payés	26,68
Total des charges	145.314,25

Revenus nets des investissements	208.016,64
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-479.098,42
- sur devises	-51.449,09
Résultat réalisé	-322.530,87

Variation nette de la plus-/moins- value non réalisée

- sur portefeuille-titres	779.902,34
Résultat des opérations	457.371,47

Emissions	1.999.999,35
-----------	--------------

Rachats	-9.202.109,67
---------	---------------

Total des variations de l'actif net	-6.744.738,85
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	29.291.786,60
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	22.547.047,75
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	30.741.043,16	29.291.786,60	22.547.047,75

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
B	EUR	9.481,11	9.624,99	9.797,36
C	EUR	9.468,66	9.607,54	9.774,92
D	EUR	9.446,97	9.577,88	9.735,75

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
B	2.145,3219	209,5974	-502,0000	1.852,9193
C	849,7697	-	-450,1197	399,6500
D	50,0000	-	-	50,0000

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
DKK	1.041	Novo Nordisk AS B	47.304,47	45.335,89	0,20
EUR	374	Acciona SA	60.543,97	69.526,60	0,31
EUR	2.216	Accor SA	77.663,08	106.855,52	0,47
EUR	4.373	Ahold Delhaize NV	133.182,68	152.486,51	0,68
EUR	162	ASML Holding NV	101.110,98	149.266,80	0,66
EUR	3.396	Bureau Veritas SA	95.401,04	92.303,28	0,41
EUR	1.599	Cie de Saint-Gobain SA	119.423,23	139.049,04	0,62
EUR	5.985	EDP Renovaveis SA	108.920,60	72.059,40	0,32
EUR	4.579	ENEL SpA	29.419,76	40.647,78	0,18
EUR	4.639	Forvia SE	102.859,22	63.183,18	0,28
EUR	2.054	Kingspan Group	153.315,97	152.304,10	0,68
EUR	867	Nexans SA	81.331,71	109.068,60	0,48
EUR	1.849	Prysmian SpA	111.590,11	159.716,62	0,71
EUR	633	SAP SE	93.974,48	131.885,55	0,58
EUR	392	Schneider Electric SE	65.834,17	92.080,80	0,41
EUR	4.887	Veolia Environnement SA	139.523,35	145.241,64	0,64
			1.474.094,35	1.675.675,42	7,43
GBP	1.302	Rio Tinto Plc	69.772,76	89.382,97	0,40
HKD	5.100	Alibaba Group Holding Ltd Reg	66.325,25	79.679,61	0,35
HKD	1.000	Tencent Holdings Ltd	62.913,07	65.535,35	0,29
			129.238,32	145.214,96	0,64
NOK	1.497	Bakkafrost P/F Reg	88.434,53	65.281,77	0,29
NOK	4.491	Borregaard ASA	72.279,01	75.608,05	0,34
NOK	883	SalMar ASA	50.178,28	46.035,99	0,20
			210.891,82	186.925,81	0,83
SEK	8.126	Billerud AB	74.811,28	70.509,75	0,31
SEK	3.538	Munters Group AB B Reg	70.203,67	56.200,54	0,25
			145.014,95	126.710,29	0,56
USD	605	AbbVie Inc	121.759,57	117.718,17	0,52
USD	22.314	Array Technology Inc	260.494,64	175.198,06	0,78
USD	453	Autodesk Inc	109.275,79	114.189,33	0,51
USD	1.992	Bank of America Corp	86.655,79	93.298,14	0,41
USD	925	Enphase Energy Inc	107.280,29	25.245,89	0,11
USD	547	First Solar Inc	77.069,40	121.683,39	0,54
USD	3.960	HA Sustain Infras Capital Inc	118.209,19	105.988,93	0,47
USD	410	Installed Building Prod Inc	80.530,38	90.564,51	0,40
USD	321	Microsoft Corp	127.765,08	132.199,63	0,59
USD	691	NVIDIA Corp	106.082,67	109.743,25	0,49
USD	909	Republic Services Inc	132.656,52	164.050,39	0,73
USD	2.547	SolarEdge Technologies Inc	99.472,41	62.574,26	0,28
			1.427.251,73	1.312.453,95	5,83
Total actions			3.503.568,40	3.581.699,29	15,89
Obligations					
EUR	895.000	ABN AMRO Bank NV 0.5% Sen Pref Reg S 19/15.04.26	916.242,01	890.659,25	3,95
EUR	600.000	ASN Bank 0.375% EMTN Ser 927 21/03.03.28	590.982,00	571.428,00	2,53
EUR	800.000	Bayerische LB 0.125% EMTN 21/10.02.28	790.714,00	759.800,00	3,37
EUR	800.000	Belgium 1.25% OLO Ser 86 Reg S 18/22.04.33	681.245,18	708.848,00	3,14
EUR	700.000	Bq Féd du Crédit Mutuel 0.25% EMTN Ser 519 21/29.06.28	590.625,00	660.891,00	2,93
EUR	600.000	Caisse Franç de Fin Local 0.1% EMTN 19/13.11.29	538.860,00	542.175,00	2,40
EUR	400.000	CPPIB Cap Inc 0.875% EMTN Sen 19/06.02.29	363.175,60	380.598,00	1,69

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
EUR	800.000	Deutschland 1.3% 22/15.10.27	770.320,00	789.504,00	3,50
EUR	800.000	Deutschland 2.3% 23/15.02.33	785.564,00	782.132,00	3,47
EUR	700.000	EIB 1.5% 22/15.06.32	614.586,00	648.095,00	2,87
EUR	500.000	Electricité de France 1% EMTN Sen 16/13.10.26	523.567,62	495.140,00	2,20
EUR	750.000	Eurofima 0.15% EMTN Ser 200 19/10.10.34	545.365,00	573.828,75	2,54
EUR	500.000	European Union 0.4% 21/04.02.37	367.600,00	367.815,00	1,63
EUR	800.000	European Union 2.75% 22/04.02.33	766.376,00	793.792,00	3,52
EUR	500.000	France 1.75% OAT 17/25.06.39	453.175,00	390.200,00	1,73
EUR	800.000	Italia 4% Ser 9Y 144A 23/30.10.31	851.328,00	846.856,00	3,76
EUR	1.000.000	Nederlandse Waterschapsbank NV 0% EMTN Ser 1521 19/02.10.34	757.890,00	756.915,00	3,36
EUR	400.000	Netherlands 0.5% Reg S 19/15.01.40	346.452,00	275.368,00	1,22
EUR	600.000	Nordic Investment Bank 0.25% 22/09.03.29	561.342,00	558.615,00	2,48
EUR	400.000	Oesterreich 2.9% 144A 23/23.05.29	404.748,00	407.136,00	1,81
EUR	800.000	Orsted 1.5% Ser 9 Sen Reg S 17/26.11.29	824.220,23	752.096,00	3,34
EUR	695.000	PostNL NV 0.625% 19/23.09.26	711.844,63	686.309,02	3,04
EUR	500.000	SNCF SA 0.625% EMTN 20/17.04.30	516.289,87	454.335,00	2,01
EUR	600.000	Ste des Grands Projets 1.125% EMTN Sen 18/22.10.28	583.059,23	576.972,00	2,56
EUR	600.000	Verbund AG 3.25% 24/17.05.31	607.608,00	605.700,00	2,69
EUR	615.000	Vesteda Finance B.V. 1.5% EMTN Sen Reg S 9/24.05.27	659.452,22	605.925,67	2,69
			16.122.631,59	15.881.133,69	70,43
USD	1.075.000	Toyota Motor Cred Corp 2.15% Ser B Sen 20/13.02.30	943.438,63	849.545,69	3,77
			17.066.070,22	16.730.679,38	74,20
Total obligations					
Valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé					
Obligations					
EUR	600.000	East Japan Railway Co 3.976% EMTN 23/05.09.32	626.874,00	624.246,00	2,77
Total obligations			626.874,00	624.246,00	2,77
Total portefeuille-titres			21.196.512,62	20.936.624,67	92,86
Avoirs bancaires				1.514.706,13	6,72
Autres actifs/(passifs) nets				95.716,95	0,42
Total				22.547.047,75	100,00

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Finances	24,88 %
Pays et gouvernements	18,63 %
Industrie	15,51 %
Institutions internationales	13,04 %
Services aux collectivités	9,37 %
Technologies	3,47 %
Administrations publiques locales	2,56 %
Energie	1,71 %
Biens de consommation non-cyclique	1,17 %
Matières premières	1,05 %
Biens de consommation durable	0,75 %
Services de santé	0,72 %
Total	<u>92,86 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres (suite) au 31 décembre 2025

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Pays-Bas	18,13 %
France	17,14 %
Allemagne	10,92 %
Etats-Unis d'Amérique	9,60 %
Belgique	8,29 %
Italie	4,65 %
Autriche	4,50 %
Danemark	3,54 %
Luxembourg	2,87 %
Japon	2,77 %
Suisse	2,54 %
Finlande	2,48 %
Canada	1,69 %
Irlande	0,68 %
Caïmans (Iles)	0,64 %
Espagne	0,63 %
Suède	0,56 %
Norvège	0,54 %
Royaume-Uni	0,40 %
Feroe (Iles)	0,29 %
Total	<u>92,86 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	44.294.591,42
Avoirs bancaires	2.107.038,97
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	9.231,72
Total de l'actif	46.410.862,11

Exigible

Frais à payer	82.712,38
Total de l'exigible	82.712,38
Actif net à la fin de l'exercice	46.328.149,73

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	464.622,6245	EUR	99,71	46.328.149,73
				46.328.149,73

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	916.423,21
Intérêts bancaires	47.664,20
Autres revenus	28.935,55
Total des revenus	993.022,96

Charges

Commission de gestion	316.987,40
Commission de dépositaire	26.861,10
Frais bancaires et autres commissions	8.951,75
Frais sur transactions	106.754,68
Frais d'administration centrale	27.235,69
Frais professionnels	9.499,24
Autres frais d'administration	18.433,28
Taxe d'abonnement	8.208,83
Autres charges	29.617,04
Total des charges	552.549,01

Revenus nets des investissements	440.473,95
----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	-1.161.704,88
- sur devises	-110,99
Résultat réalisé	-721.341,92

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	-1.343.756,97
Résultat des opérations	-2.065.098,89

Emissions	-
-----------	---

Rachats	-50.000.000,01
---------	----------------

Total des variations de l'actif net	-52.065.098,90
-------------------------------------	----------------

Total de l'actif net au début de l'exercice	98.393.248,63
---	---------------

Total de l'actif net à la fin de l'exercice	46.328.149,73
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2024	31.12.2025
	EUR	98.393.248,63	46.328.149,73

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2024	31.12.2025
A	EUR	102,13	99,71

Nombre d'actions	en circulation au début de l'exercice	émises	remboursées	en circulation à la fin de l'exercice
A	963.375,7418	-	-498.753,1173	464.622,6245

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
CAD	14.000	Canadian National Railway Co	1.552.214,98	1.180.589,40	2,55
CHF	310	Givaudan SA Reg	1.278.219,79	1.048.218,20	2,26
CHF	1.500	Lonza Group AG Reg	813.172,37	867.048,40	1,87
CHF	8.500	Nestlé SA Reg	772.544,50	719.358,90	1,55
CHF	1.800	Roche Holding Ltd Pref	434.508,59	634.954,15	1,37
CHF	11.000	SGS SA	942.299,29	1.074.228,58	2,32
CHF	3.600	Sika Ltd	877.752,57	629.150,18	1,36
			5.118.497,11	4.972.958,41	10,73
DKK	12.000	Coloplast A/S B	1.366.557,44	877.942,36	1,89
DKK	12.000	Novo Nordisk AS B	752.544,81	522.603,87	1,13
			2.119.102,25	1.400.546,23	3,02
EUR	840	ASML Holding NV	677.604,29	773.976,00	1,67
EUR	1.200	EssilorLuxottica SA	250.200,00	323.880,00	0,70
EUR	4.000	L'Oréal SA	1.613.278,16	1.466.400,00	3,16
EUR	1.500	LVMH Moët Hennessy L Vuit SE	1.184.586,79	967.500,00	2,09
			3.725.669,24	3.531.756,00	7,62
GBP	16.500	Relx Plc	665.124,73	570.713,26	1,23
GBP	10.844	Unilever Plc	533.776,40	603.542,94	1,30
			1.198.901,13	1.174.256,20	2,53
JPY	2.400	Disco Corp	580.462,36	628.220,55	1,36
JPY	75.000	Japan Exchange Group Inc	769.164,21	683.061,06	1,47
			1.349.626,57	1.311.281,61	2,83
SEK	30.000	Assa Abloy AB B	795.020,19	994.950,47	2,15
USD	2.100	Accenture Plc	578.775,54	479.800,73	1,04
USD	8.000	Alphabet Inc A	1.175.128,41	2.132.334,16	4,60
USD	9.000	Amazon.com Inc	1.543.640,90	1.769.036,87	3,82
USD	4.000	Apple Inc Reg	892.159,72	926.032,53	2,00
USD	2.500	Autodesk Inc	551.773,20	630.183,94	1,36
USD	3.400	Broadcom Inc Reg	716.884,04	1.002.077,83	2,16
USD	6.600	Chevron Corp	975.772,61	856.600,53	1,85
USD	13.000	Colgate-Palmolive Co	1.080.242,74	874.784,98	1,89
USD	9.900	Exxon Mobil Corp	1.027.866,27	1.014.532,91	2,19
USD	480	IDEXX Laboratories Inc	195.411,11	276.534,45	0,60
USD	3.200	JPMorgan Chase & Co	845.640,14	878.058,42	1,90
USD	1.700	Linde Plc	728.589,47	617.272,42	1,33
USD	3.840	Mastercard Inc A	1.710.102,83	1.866.796,56	4,03
USD	1.500	Meta Platforms Inc A	1.008.319,65	843.170,40	1,82
USD	5.350	Microsoft Corp	2.159.037,48	2.203.327,09	4,76
USD	17.600	Mondelez Intl Inc	1.064.766,79	806.785,32	1,74
USD	1.700	Moody's Corp	617.751,15	739.542,71	1,60
USD	11.900	NVIDIA Corp	1.848.978,80	1.889.934,43	4,08
USD	3.500	Resmed Inc	599.377,64	717.912,80	1,55
USD	11.650	Rollins Inc	492.707,72	595.446,65	1,28
USD	1.200	Roper Technologies Inc	635.093,25	454.871,84	0,98
USD	5.500	ServiceNow Inc Reg	726.353,01	717.487,01	1,55
USD	6.000	SiteOne Landscape Supply Inc	657.358,82	636.430,21	1,37
USD	1.500	Synopsys Inc	627.150,31	600.000,00	1,29
USD	6.500	Taiwan Semiconductor Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	1.284.508,35	1.682.095,72	3,63
USD	1.950	Thermo Fisher Scientific Inc	1.035.290,51	962.213,66	2,08
USD	1.600	Tyler Technologies Inc	717.612,95	618.513,16	1,33
USD	3.650	Verisk Analytics Inc	776.279,19	695.281,02	1,50

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	2.500	Waters Corp	719.641,30	808.630,67	1,75
USD	11.300	Wells Fargo & Co	850.410,15	896.840,67	1,94
USD	5.000	Zoetis Inc A	737.346,83	535.723,41	1,16
			<u>28.579.970,88</u>	<u>29.728.253,10</u>	<u>64,18</u>
		Total portefeuille-titres	44.439.002,35	44.294.591,42	95,61
		Avoirs bancaires		2.107.038,97	4,55
		Autres actifs/(passifs) nets		-73.480,66	-0,16
		Total		<u>46.328.149,73</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	38,39 %
Services de santé	13,40 %
Industrie	11,27 %
Biens de consommation non-cyclique	9,64 %
Biens de consommation durable	8,61 %
Finances	5,31 %
Matières premières	4,95 %
Energie	4,04 %
Total	<u>95,61 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	58,18 %
Suisse	10,73 %
France	5,95 %
Royaume-Uni	3,86 %
Taiwan	3,63 %
Danemark	3,02 %
Japon	2,83 %
Canada	2,55 %
Suède	2,15 %
Pays-Bas	1,67 %
Irlande	1,04 %
Total	<u>95,61 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Etat du patrimoine (en EUR)

au 31 décembre 2025

Actif

Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation	57.610.859,55
Avoirs bancaires	260.316,32
Frais d'établissement, nets	8.866,81
Revenus à recevoir sur portefeuille-titres	21.305,81
Total de l'actif	57.901.348,49

Exigible

Dettes bancaires	212,54
Intérêts bancaires à payer	22,57
Frais à payer	70.327,51
Total de l'exigible	70.562,62
Actif net à la fin de la période	57.830.785,87

Répartition des actifs nets par classe d'action

Classe d'action	Nombre d'actions	Devise action	VNI par action en devise de la classe d'action	Actifs nets par classe d'action (en EUR)
A	546.681,5863	EUR	105,79	57.830.785,87
				57.830.785,87

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Etat des opérations et des autres variations de l'actif net (en EUR)

du 30 juillet 2025 au 31 décembre 2025

Revenus

Dividendes, nets	166.707,66
Intérêts bancaires	7.741,77
Total des revenus	174.449,43

Charges

Commission de gestion	93.088,09
Commission de dépositaire	6.953,03
Frais bancaires et autres commissions	1.280,12
Frais sur transactions	63.076,89
Frais d'administration centrale	14.296,48
Frais professionnels	7.957,95
Autres frais d'administration	5.713,05
Taxe d'abonnement	2.212,83
Intérêts bancaires payés	15.488,29
Autres charges	3.532,11
Total des charges	213.598,84

Pertes nettes des investissements	-39.149,41
-----------------------------------	------------

Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)

- sur portefeuille-titres	238.419,22
- sur devises	178.715,01
Résultat réalisé	377.984,82

Variation nette de la plus-/-(moins-) value non réalisée

- sur portefeuille-titres	1.452.801,05
---------------------------	--------------

Résultat des opérations	1.830.785,87
-------------------------	--------------

Emissions	56.000.000,00
-----------	---------------

Rachats	-
---------	---

Total des variations de l'actif net	57.830.785,87
-------------------------------------	---------------

Total de l'actif net au début de la période	-
---	---

Total de l'actif net à la fin de la période	57.830.785,87
---	---------------

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Statistiques (en EUR)

au 31 décembre 2025

Total de l'actif net	Devise	31.12.2025		
	EUR	57.830.785,87		

VNI par classe d'action	Devise	31.12.2025		
A	EUR	105,79		

Nombre d'actions	en circulation au début de la période	émises	remboursées	en circulation en fin de la période
A	-	546.681,5863	-	546.681,5863

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR)
au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
Portefeuille-titres					
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Actions					
EUR	406	Argenx SE	280.233,49	291.020,80	0,50
EUR	579	ASML Holding NV	515.515,04	533.490,60	0,92
EUR	53.552	Banco Santander Reg SA	430.687,56	539.268,64	0,93
EUR	4.341	Cie de Saint-Gobain SA	408.547,10	377.493,36	0,65
EUR	5.052	Danone	372.447,35	387.892,56	0,67
EUR	1.044	Ferrari NV	384.918,83	332.722,80	0,58
EUR	25.001	Iberdrola SA	404.832,18	461.643,47	0,80
EUR	60.748	Intesa Sanpaolo SpA	327.025,07	359.688,91	0,62
EUR	1.131	L'Oréal SA	430.651,50	414.624,60	0,72
EUR	209	Rheinmetall AG	361.148,50	326.249,00	0,56
EUR	3.212	Sanofi SA	264.109,72	265.696,64	0,46
EUR	2.175	SAP SE	524.177,80	453.161,25	0,78
EUR	2.252	Siemens AG Reg	524.833,30	538.565,80	0,93
EUR	5.332	Totalenergies SE	280.526,66	296.405,88	0,51
EUR	8.561	Unicredit SpA Reg	548.139,99	607.146,12	1,05
			6.057.794,09	6.185.070,43	10,68
GBP	4.126	AstraZeneca Plc	564.583,65	651.659,26	1,13
GBP	26.582	BAE Syst Plc	563.683,25	521.825,80	0,90
GBP	8.021	Coca-Cola HBC Ltd Reg	337.921,69	352.949,81	0,61
GBP	89.535	NatWest Gr Plc	562.347,95	668.396,66	1,16
GBP	37.939	Prudential Plc	438.739,30	497.311,80	0,86
GBP	11.252	Relx Plc	472.017,35	389.191,86	0,67
GBP	6.536	Rio Tinto Plc	365.739,16	448.699,78	0,78
GBP	10.626	Shell Plc	335.792,27	333.462,85	0,58
			3.640.824,62	3.863.497,82	6,69
JPY	23.000	Fujitsu Ltd	478.990,98	541.052,83	0,94
JPY	22.000	Hitachi Ltd	602.429,36	586.030,52	1,01
JPY	48.500	Mitsubishi UFJ Fin Group Inc	613.982,19	657.034,64	1,14
JPY	17.900	Sumitomo Mitsui Trust Gr Inc	419.078,62	464.657,04	0,80
JPY	29.300	Terumo Corp	419.085,85	361.424,61	0,63
			2.533.567,00	2.610.199,64	4,52
USD	1.840	Accenture Plc	411.721,85	420.396,83	0,73
USD	10.049	Alphabet Inc A	2.096.200,06	2.678.478,24	4,63
USD	11.251	Amazon.com Inc	2.278.083,74	2.211.492,65	3,82
USD	2.465	American Express Co	688.183,52	776.570,51	1,34
USD	8.945	American Homes 4 Rent A	260.346,26	244.515,46	0,42
USD	2.932	American Water Works Co Inc	350.832,72	325.833,26	0,56
USD	13.614	Apple Inc Reg	2.791.354,95	3.151.751,72	5,45
USD	127	Autozone Inc	435.404,20	366.789,15	0,63
USD	8.577	Baker Hughes Co Reg A	341.466,78	332.620,78	0,58
USD	18.296	Bank of America Corp	792.491,08	856.919,02	1,48
USD	734	BlackRock Inc	713.839,32	669.019,47	1,16
USD	6.504	Boston Scientific Corp	579.165,34	528.107,30	0,91
USD	5.188	Broadcom Inc Reg	1.462.920,94	1.529.052,88	2,64
USD	1.790	Ciena Corp	175.492,22	356.490,93	0,62
USD	1.245	CME Group Inc A	295.479,11	289.521,08	0,50
USD	1.095	Costco Wholesale Corp	889.960,39	804.106,53	1,39
USD	5.294	CRH Plc	487.863,57	562.625,56	0,97
USD	636	Curtiss-Wright Corp Reg	293.140,92	298.567,42	0,52
USD	2.979	Danaher Corp	527.157,10	580.731,23	1,00
USD	1.940	Eaton Corp Plc	646.422,51	526.193,82	0,91
USD	2.199	Ecolab Inc	502.161,72	491.596,25	0,85
USD	1.280	Eli Lilly & Co	942.951,53	1.171.413,10	2,03
USD	1.589	Evercore Inc A Reg	423.152,27	460.408,12	0,80
USD	3.944	Exxon Mobil Corp	385.116,12	404.173,52	0,70

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Etat du portefeuille-titres et des autres actifs nets (en EUR) (suite) au 31 décembre 2025

Devise	Valeur nominale/ Quantité	Dénomination	Coût d'acquisition	Valeur d'évaluation	% de l'actif net *
USD	13.243	Fifth Third Bancorp	481.703,75	527.893,07	0,91
USD	1.848	First Solar Inc	344.930,20	411.098,56	0,71
USD	5.378	Fortive Corp	230.072,06	252.847,98	0,44
USD	975	Ge Vernova Inc	538.708,20	542.647,32	0,94
USD	2.929	General Electric Co	729.290,92	768.304,41	1,33
USD	1.603	Home Depot Inc	525.789,06	469.720,09	0,81
USD	34.312	Huntington Bancshares Inc Reg	507.913,98	506.951,55	0,88
USD	824	Intuit Inc	522.307,88	464.816,55	0,80
USD	1.157	Intuitive Surgical Inc	488.701,51	558.016,28	0,97
USD	2.349	ITT Inc Reg	356.934,25	347.079,10	0,60
USD	1.162	Linde Plc	448.217,26	421.923,85	0,73
USD	1.231	Mastercard Inc A	601.413,31	598.444,42	1,04
USD	1.869	Mc Donald's Corp	488.458,86	486.436,57	0,84
USD	4.519	Medtronic Plc Reg	358.834,03	369.662,90	0,64
USD	1.989	Meta Platforms Inc A	1.272.680,51	1.118.043,95	1,93
USD	7.431	Metlife Inc	504.129,67	499.534,31	0,86
USD	2.723	Micron Technology Inc	353.913,32	661.816,77	1,14
USD	6.798	Microsoft Corp	3.105.729,98	2.799.666,83	4,84
USD	7.086	Mondelez Intl Inc	383.403,58	324.822,77	0,56
USD	2.582	MP Materials Corp A Reg	144.656,85	111.081,19	0,19
USD	8.650	NetFlix Inc	870.342,42	690.644,64	1,19
USD	2.319	Neurocrine Biosciences Inc	269.955,12	280.084,96	0,48
USD	5.235	NextEra Energy Inc	348.466,00	357.886,23	0,62
USD	22.661	NVIDIA Corp	3.635.726,26	3.598.975,13	6,22
USD	3.613	Palo Alto Networks Inc	603.027,08	566.733,03	0,98
USD	2.085	Procter & Gamble Co	271.593,28	254.450,61	0,44
USD	1.975	Royal Gold Inc	287.223,42	373.859,11	0,65
USD	1.114	Salesforce Inc	251.440,42	251.306,94	0,44
USD	1.135	Taiwan Semiconductor Mfg Co Ltd ADR repr 5 Shares	265.367,07	293.719,79	0,51
USD	2.624	TE Connectivity Plc	500.961,04	508.376,26	0,88
USD	5.136	TJX Cos Inc	591.748,21	671.839,36	1,16
USD	756	TopBuild Corp Reg	280.307,37	268.581,83	0,47
USD	1.344	Trane Technologies Plc Reg	511.420,18	445.443,92	0,77
USD	4.452	United Airlines Hgs Inc	391.340,37	423.931,40	0,73
USD	1.453	Vertex Pharmaceuticals Inc	554.894,88	560.957,23	0,97
USD	8.316	Viking Holdings Ltd	450.242,96	505.701,75	0,88
USD	3.022	Visa Inc A	904.439,91	902.533,95	1,56
USD	6.538	Walmart Inc Reg	573.708,10	620.338,89	1,07
USD	1.502	Waste Connections Inc Reg	229.743,44	224.295,94	0,39
USD	4.812	Xylem Inc	612.549,35	558.033,01	0,97
			<u>43.563.194,28</u>	<u>44.635.877,28</u>	<u>77,18</u>
Total actions			55.795.379,99	57.294.645,17	99,07
Fonds d'investissement fermés					
USD	2.115	American Tower Corp	362.678,51	316.214,38	0,55
Total fonds d'investissement fermés			<u>362.678,51</u>	<u>316.214,38</u>	<u>0,55</u>
Total portefeuille-titres			<u>56.158.058,50</u>	<u>57.610.859,55</u>	<u>99,62</u>
Avoirs bancaires				260.316,32	0,45
Dettes bancaires				-212,54	0,00
Autres actifs/(passifs) nets				-40.177,46	-0,07
Total				<u>57.830.785,87</u>	<u>100,00</u>

* Des différences mineures peuvent apparaître résultant des arrondis lors du calcul des pourcentages.

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Répartition économique et géographique du portefeuille-titres au 31 décembre 2025

Répartition économique

(en pourcentage de l'actif net)

Technologies	31,90 %
Biens de consommation durable	15,56 %
Finances	14,68 %
Industrie	11,73 %
Services de santé	9,72 %
Biens de consommation non-cyclique	5,08 %
Matières premières	3,98 %
Energie	3,08 %
Services aux collectivités	2,92 %
Immobilier	0,97 %
Total	<u>99,62 %</u>

Répartition géographique

(par pays de résidence de l'émetteur)
(en pourcentage de l'actif net)

Etats-Unis d'Amérique	71,20 %
Royaume-Uni	6,81 %
Irlande	4,90 %
Japon	4,52 %
France	3,01 %
Allemagne	2,27 %
Pays-Bas	2,00 %
Espagne	1,73 %
Italie	1,67 %
Suisse	0,61 %
Taïwan	0,51 %
Canada	0,39 %
Total	<u>99,62 %</u>

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers

au 31 décembre 2025

Note 1 - Informations générales

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV (la "SICAV") a été créée à Luxembourg en date du 28 février 2001 pour une durée illimitée. Le capital social initial de 35.000 EUR a été représenté par 35 Actions de Capitalisation du compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO.

La SICAV est soumise à la partie I de la loi modifiée du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif conformément à la directive 2009/65/CE telle que modifiée.

La Valeur Nette d'Inventaire, le prix d'émission et le prix de rachat sont disponibles au siège de la SICAV et aux guichets de la SPUERKEESS.

Les documents suivants peuvent être consultés au siège social de la SICAV, 1, Place de Metz, L-1930 LUXEMBOURG :

1. Les statuts,
2. Le contrat de dépositaire, d'agent domiciliataire et d'agent payeur,
3. Le contrat de prestations de services,
4. Les rapports annuels et semestriels,
5. Le contrat de distribution.

Le prix d'émission et le prix de rachat correspondent à la Valeur Nette d'Inventaire par Action du jour d'évaluation concerné, augmenté/diminué le cas échéant d'une commission de souscription/de vente telle qu'indiquée dans l'annexe de chaque compartiment dans le prospectus d'émission.

Note 2 - Principales règles d'évaluation

a) Présentation des états financiers

Les états financiers de la SICAV sont établis conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg relatives aux organismes de placement collectif et aux principales méthodes comptables généralement admises au Luxembourg.

Les états financiers de la SICAV ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

b) Evaluation du portefeuille

La valeur de toutes les valeurs mobilières et instruments du marché monétaire et contrats à terme qui sont cotés sur une bourse officielle ou traités sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, est déterminée sur la base du dernier cours de clôture disponible applicable au jour d'évaluation. S'il existe plusieurs bourses de valeurs ou autres marchés réglementés sur lesquels les valeurs mobilières sont cotées ou traitées, la valeur sera déterminée à partir des prix fixés sur la bourse de valeurs étant la principale bourse ou le principal marché à cet effet.

La valeur des parts des OPC de type ouvert dans lesquels la SICAV investit est basée sur la dernière Valeur Nette d'Inventaire des parts en question.

La valeur des parts des OPC de type fermé dans lesquels la SICAV investit est basée sur le dernier cours de bourse disponible des parts en question.

Dans la mesure où il n'existe aucun cours pour les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et parts des OPC de type ouvert et fermé en portefeuille au jour d'évaluation ou si le prix déterminé suivant les alinéas précédents n'est pas représentatif de la valeur réelle de ces valeurs ou si les titres ne sont pas cotés, l'évaluation se fait sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle est estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration de la SICAV.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

c) Evaluation des autres actifs

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance ainsi que des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore perçus, est constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être réalisée ; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

d) Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur portefeuille-titres

Les bénéfices et pertes réalisés sur portefeuille-titres sont calculés sur base du coût moyen d'acquisition et sont présentés nets sous l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

e) Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de cinq ans, excepté pour le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2 pour lequel les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une période de trois ans.

Si le lancement d'un compartiment intervient après la date de lancement de la SICAV, les frais d'établissement en relation avec le lancement du nouveau compartiment seront imputés à ce seul compartiment et pourront être amortis sur une période maximale de cinq ans à partir de la date de lancement de ce compartiment.

f) Etats financiers globalisés

Les états financiers globalisés de la SICAV sont établis en euro et sont égaux à la somme des rubriques correspondantes dans les états financiers de chaque compartiment.

g) Conversion des soldes en devises étrangères

Les avoirs bancaires, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date des états financiers. Les revenus et charges exprimés en d'autres devises que la devise de référence du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date d'opération. Les bénéfices ou pertes net(te)s sur devises sont présentés dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

A la date des états financiers, les cours de change utilisés sont :

1	EUR	=	1,6097892	CAD	Dollar canadien
			0,9303979	CHF	Franc suisse
			7,4683718	DKK	Couronne danoise
			0,8731180	GBP	Livre anglaise
			9,1401053	HKD	Dollar de Hong Kong
			184,0245445	JPY	Yen japonais
			11,8440486	NOK	Couronne norvégienne
			10,8216442	SEK	Couronne suédoise
			1,1743000	USD	Dollar américain

h) Frais sur transactions

Les coûts de transaction, qui sont présentés sous la rubrique "Frais sur transactions" dans les charges de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net sont principalement composés des frais de courtage supportés par la SICAV et des frais de liquidation de transactions payés au dépositaire.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

Note 3 - Rémunération de la Société de gestion

La SICAV fait appel aux services de la société SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. agissant en qualité de Société de Gestion désignée. Elle a pour activité principale la gestion, l'administration et la commercialisation d'OPCVM et/ou d'autres OPC.

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. a délégué les fonctions d'agent administratif, d'agent de transfert et de registre à UI efa S.A., société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à Luxembourg 2, Rue d'Alsace, L-1122 Luxembourg. En cas de modification en ce qui concerne les activités déléguées, le prospectus d'émission sera à chaque fois mis à jour.

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. a délégué la fonction de commercialisation à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG.

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux maximum de 0,20 % p.a. calculée sur les actifs nets moyens du mois du compartiment et payable à la fin de chaque trimestre.

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux maximum de 0,30 % p.a. payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment avec un minimum trimestriel applicable de 5.625 EUR.

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Le compartiment prend en charge les frais et dépenses, dans la limite d'un plafond de 1% des actifs nets moyens par an. Les frais dépassant le cas échéant 1% des actifs nets moyens par an sont pris en charge par la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG comme indiqué dans le dernier prospectus visé au 17 juillet 2025.

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux maximum de 0,45 % p.a. payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment. La rémunération de la Société de Gestion est diminuée des frais des ETF, OPCVM/autres OPC dans lesquels le compartiment a investi, sans cependant pouvoir tomber en-dessous du taux plancher de 0 % p.a.. Pour les besoins du calcul de ces frais, la moyenne pondérée des "Fund total expense ratios" disponibles dans les KID et/ou notes d'informations (p.ex. factsheets) publiés par les ETF, OPCVM/autres OPC concernés est prise en compte.

En sus des frais et coûts précitées, le compartiment SPEEDINVEST EQUITY paie à la Société de Gestion une commission annuelle hors taxes de 0,50%, payable mensuellement et calculée sur les avoirs nets moyens mensuels du compartiment pour supporter les frais énumérés tel que mentionnés dans le dernier prospectus.

Ces frais sont repris dans la rubrique "Autres frais et dépenses" de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Le compartiment prend en charge les frais et dépenses, dans la limite d'un plafond de 1% des actifs nets moyens par an. Les frais dépassant le cas échéant 1% des actifs nets moyens par an sont pris en charge par la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG comme indiqué dans le dernier prospectus visé au 17 juillet 2025.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux maximum de 0,45 % p.a. payable à la fin de chaque trimestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment. La rémunération de la Société de Gestion est diminuée des frais des ETF, OPCVM/autres OPC dans lesquels le compartiment a investi, sans cependant pouvoir tomber en-dessous du taux plancher de 0 % p.a.. Pour les besoins du calcul de ces frais, la moyenne pondérée des "Fund total expense ratios" disponibles dans les KID et/ou notes d'informations (p.ex. factsheets) publiés par les ETF, OPCVM/autres OPC concernés est prise en compte.

En sus des frais et coûts précitées, le compartiment SPEEDINVEST BOND paie à la Société de Gestion une commission annuelle hors taxes de 0,50%, payable mensuellement et calculée sur les avoirs nets moyens mensuels du compartiment pour supporter les frais énumérés tel que mentionnés dans le dernier prospectus.

Ces frais sont repris dans la rubrique "Autres frais et dépenses" de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

- **GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN**

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux de maximum 0,15 % p.a. (hors frais relatifs à la gestion des risques) payable à la fin de chaque semestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment dans le cadre de ses fonctions de société de gestion et de gestionnaire en investissement, ainsi qu'une commission annuelle de EUR 8.500 en guise de rémunération de ses services de gestion des risques. Ces frais sont repris dans la rubrique "Commission de gestion" de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

En sus des frais et coûts précitées, le compartiment paie à la Société de Gestion une commission payable comme suit :

Classe A	0,195% p.a.
Classe B	0,245% p.a.
Classe C	0,295% p.a.
Classe D	0,345% p.a.

Ces frais sont repris dans la rubrique "Autres frais et dépenses" de l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

La Société de Gestion supporte pour le compartiment les frais énumérés tel que mentionnés dans le dernier prospectus.

- **GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1**

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux de maximum 0,07% p.a. (hors frais relatifs à la gestion des risques et y compris les frais relatifs à supervision des gestionnaires en investissement) payable à la fin de chaque semestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment dans le cadre de ses fonctions de société de gestion, ainsi qu'une commission annuelle de EUR 7.500, en guise de rémunération de ses services de gestion des risques payable trimestriellement.

- **GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2**

Le compartiment paie à la Société de Gestion une rémunération au taux de maximum 0,07% p.a. (hors frais relatifs à la gestion des risques et y compris les frais relatifs à supervision des gestionnaires en investissement) payable à la fin de chaque semestre et calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment dans le cadre de ses fonctions de société de gestion, ainsi qu'une commission annuelle de EUR 7.500, en guise de rémunération de ses services de gestion des risques payable trimestriellement.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

Note 4 - Rémunération des gestionnaires d'investissement par délégation

SPUERKEESS ASSET MANAGEMENT S.A. a délégué les fonctions de gestionnaire en investissements pour les 2 compartiments suivants:

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1

Le compartiment paie à BLI - BANQUE DE LUXEMBOURG INVESTMENTS, une rémunération au taux de maximum 0,45 % p.a payable à la fin de chaque trimestre est calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment dans le cadre de ses fonctions de gestionnaire en investissements.

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2

Le compartiment paie à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE, une rémunération au taux de maximum 0,33% p.a. payable à la fin de chaque trimestre est calculée sur les actifs nets totaux moyens du compartiment dans le cadre de ses fonctions de Gestionnaire en investissements. Un montant minimum annuel, pouvant aller jusqu'à 200.000 EUR sera toutefois dû, indépendamment du montant des actifs sous gestion.

Note 5 - Frais d'administration centrale

La rubrique "Frais d'administration centrale" figurant dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net est principalement composée des commissions d'agent administratif.

Note 6 - Impôts

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises applicables aux Fonds d'Investissement.

Certains revenus de la SICAV en provenance de sources extérieures au Luxembourg ont été assujettis à des impôts retenus à la source, d'un taux variable, qui ne sont pas récupérables.

Il appartient aux actionnaires de s'informer sur le traitement fiscal qui lui est applicable du fait de la loi de son pays, de sa nationalité ou de sa résidence.

Au Luxembourg, la SICAV est assujettie au paiement de la taxe d'abonnement.

Les compartiments suivants sont réservés aux investisseurs institutionnels bénéficiant du taux réduit de 0,01 % par an :

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2.

Les classes d'actions réservées aux investisseurs privés sont soumises à un taux annuel de taxe d'abonnement de 0,05 %. La taxe d'abonnement est payable trimestriellement et calculée sur la totalité des actifs nets des compartiments évalués au dernier jour de chaque trimestre.

Selon l'article 175 (a) de la loi modifiée du 17 décembre 2010, les actifs nets investis en OPC/OPCVM déjà soumis à la taxe d'abonnement sont exonérés de cette taxe.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

Note 7 - Changements dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille-titres pour la période de référence des états financiers peut être obtenue à titre gratuit au siège social de la SICAV.

Note 8 - Commission de gestion des fonds cibles

Lorsque la SICAV investit dans des parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC qui sont gérés, de façon directe ou par délégation, par la même Société de Gestion ou par toute autre société à laquelle la Société de Gestion est liée dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte, ladite Société de Gestion ou l'autre société ne peut facturer de droits de souscription ou de remboursement pour l'investissement de la SICAV dans les parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC.

Le niveau maximal des commissions de gestion qui peuvent être facturées à la fois à la SICAV elle-même et aux autres OPCVM et/ou autres OPC dans lesquels la SICAV investit est de 5%.

Les commissions de gestion des fonds cibles détenus à la date des états financiers sont les suivantes:

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY

Description	Commission de gestion max p.a.
Xtrackers (IE) Plc MSCI Japan ESG UCITS ETF Cap	0,20%
Amundi ETF ICAV MSCI USA ESG Selection UCITS Cap	0,15%
iShares IV Plc MSCI EUR Screened UCITS ETF Cap	0,12%
Invesco Mks II MSCI USA Universal Screened UCITS ETF Cap	0,09%
Xtrackers (IE) Plc MSCI World ESG UCITS ETF 1C USD Cap	0,20%
iShares VII Plc S&P 500 Paris Aligned Clim UCITS ETF A Cap	0,07%
JPMorgan ETFs (Ireland) ICAV GI ResEnhIdx Equity Act EUR Cap	0,25%
Xtrackers (IE) Plc MSCI Eu ESG UCITS ETF 1C Cap	0,20%
iShares IV Plc MSCI USA Screened UCITS ETF Unhdg USD Cap	0,07%
iShares IV Plc MSCI USA ESG Enhanced CTB UCITS ETF Cap	0,07%
Xtrackers (IE) Plc MSCI USA ESG UCITS ETF 1C Cap	0,15%
Xtrackers (IE) PLC MSCI Emerging Markets ESG UCITS ETF Cap	0,25%

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Notes aux états financiers (suite)

au 31 décembre 2025

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND

Description	Commission de gestion max p.a.
Xtrackers II Eurozone Gov Bd UCITS ETF 1C EUR Cap	0,07%
iShares II PLC Euro Corp Bond ESG UCITS ETF EUR Dis	0,14%
iShares II Plc EUR Government Bond 15-30yr UCITS ETF Dist	0,15%
iShares VII Plc EUR Gover Bond 3-7yr UCITS ETF Cap	0,15%
iShares II Plc USD Corp Bond ESG SRI UCITS ETF EUR Dist	0,17%
Xtrackers II Eurozone Gvt Bd 1-3 UCITS ETF 1C Cap	0,10%
Xtrackers II Eurozone Gvt 3-5 UCITS ETF 1C Cap	0,15%
Xtrackers II Eurozone Gov Bd 5-7 UCITS ETF 1 C Cap	0,15%
Xtrackers II Eurozone Gov Bd 7-10 UCITS ETF 1C Cap	0,15%
Multi Units Lux Amundi Eur Gov Bd 15+Y UCITS ETF Cap	0,15%
Multi Units Lux Amundi Eur Gov Bd 10-15Y UCITS ETF Acc Cap	0,15%
BNP Paribas Easy Euro Corp Bond SRI PAB UCITS ETF Cap	0,15%
Xtrackers II US Treasuries UCITS ETF 2D Dist	0,10%
Xtrackers II EUR Corp Bd Ucits SRI PAB UCITS ETF 1D Dist	0,16%

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL

Description	Commission de gestion max p.a.
Amundi EUR Liquidity Select R Cap	0,07%
Groupama Tresorerie I Cap	0,15%
Amundi Index Solutions Euro Corp Bd 0-3Y ESG A Cap	0,12%
Invesco Markets II Plc Euro Gov Bd 1-3 Year UCITS ETF Dist	0,10%

Note 9 - Rétrocession des commissions de gestion collectés au niveau des fonds cibles

Les éventuelles rétrocessions des commissions de gestion reçues par la SICAV au niveau des fonds cibles sont présentées dans la rubrique "Autres commissions reçues" dans l'état des opérations et des autres variations de l'actif net.

Note 10 - Evénements

En date du 16 juillet 2025, le Conseil d'Administration de la SICAV a décidé de changer les noms des compartiments GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SI EQUITY et GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SI BOND en GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY et GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND avec effet au 17 juillet 2025.

Le compartiment GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2 a été lancé le 30 juillet 2025. La gestion du compartiment est confiée par délégation à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE.

Note 11 - Evénements subséquents

Il n'y a pas d'évènements subséquents susceptibles d'avoir un impact significatif sur les états financiers au 31 décembre 2025.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Informations supplémentaires (non-auditées)

au 31 décembre 2025

1 - Gestion du risque global

Conformément aux exigences de la circulaire CSSF 11/512 telle que modifiée, le Conseil d'Administration de la SICAV doit déterminer le risque global de la SICAV, en appliquant soit l'approche par les engagements soit l'approche par la VaR ("*Value at Risk*").

En matière de gestion des risques, le Conseil d'Administration de la SICAV a choisi d'adopter l'approche par les engagements comme méthode de détermination du risque global.

2 - Rémunération

Le montant total des rémunérations pour l'exercice social 2025 payé par la Société de Gestion à l'ensemble de son personnel s'est élevé à 2.827.363,03 euros dont 287.500 euros de rémunérations variables.

La Société a employé une moyenne de 25 personnes (en équivalent temps plein) sur cette période.

Le montant total agrégé des rémunérations payées par la Société à son personnel identifié s'est élevé à 96.774 euros. Ces rémunérations ont été calculées au prorata des actifs nets du fonds par rapport au total des actifs des OPCVM et FIA gérés par la Société.

La partie fixe des rémunérations est déterminée par le contrat de travail et la partie variable sur base d'une évaluation annuelle.

La politique de rémunération est sujette à la revue de l'audit interne. Aucune modification importante de la politique de rémunération n'a été adoptée au cours de l'exercice.

3 - Informations concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash (règlement UE 2015/2365, ci-après "SFTR")

Durant la période de référence des états financiers, la SICAV n'a pas été engagée dans des opérations sujettes aux exigences de publications SFTR. En conséquence, aucune information concernant la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation du collatéral cash ne doit être présentée.

4 - Informations en matière de durabilité

Conformément aux exigences du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("*SFDR* ") tel que modifié et complété par des normes techniques réglementaires (RTS), il est noté que:

- pour les compartiments suivants, référencés à l'article 6, les investissements sous-jacents ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental:

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - BALANCED PORTFOLIO,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - CORAIL.

GLOBAL DIVERSIFIED SICAV

Informations supplémentaires (non-auditées) (suite)

au 31 décembre 2025

- pour les compartiments suivants, référencés sous l'article 8, les annexes (non auditées) du RTS requises au rapport périodique sont présentées dans les pages ci-après:

- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST EQUITY,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - SPEEDINVEST BOND,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - DEFENSIVE GREEN,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 1,
- GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL EQUITIES 2.

Dénomination du produit :
Global Diversified SICAV – Speedinvest Equity

Identifiant d'entité juridique :
549300WAW1VJWOZKNC13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été utilisés pour la sélection des investissements, en plus des critères financiers traditionnels.

L'utilisation de ces critères a eu pour but d'améliorer le profil ESG du produit en intégrant au processus de sélection des considérations de développement durable. Cela s'est matérialisé par l'exclusion de certains secteurs d'activité considérés comme à haut risque en termes de durabilité, tels que le charbon ou l'armement controversé, ou encore l'utilisation d'une notation basée sur des facteurs ESG.

La méthodologie du compartiment est ainsi articulée autour de deux grandes stratégies : l'exclusion et l'intégration.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



- La politique d'exclusion a permis de limiter l'exposition à des sociétés ou pays dont les activités ne seraient pas compatibles avec les caractéristiques promues (secteur d'activité, controverses, non-respect des principes UNGC, etc.).
- La politique d'intégration a quant à elle permis une stratégie best-in-class, afin de sélectionner les investissements sur base de leur profil ESG.

Le produit visait notamment à obtenir une notation ESG minimum de AA auprès du fournisseur MSCI ESG, afin de le placer dans la catégorie « Leader » sur le plan de sa notation.



Ces critères viennent ainsi renforcer le processus d'investissement du produit, qui prend également en compte des critères financiers traditionnels, à l'instar d'une diversification géographique et sectorielle.

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues. Ces indicateurs ont été calculés sur base des investissements moyens du portefeuille au cours de la période. Les investissements pour la période sous revue sont ainsi la moyenne des investissements à la fin de chaque trimestre de la période.

A – Politique d'exclusion

1) UNGC

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC),
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
- des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

2) Armement Controversé

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'armement controversé,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé.
- des sociétés liées à l'armement controversé.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

3) Charbon -

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées au charbon,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10% de leurs revenus d'activités liées au charbon, ou de sa vente à des parties externes.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

- des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

4) Huile de Palme

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'huile de palme,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5% de leurs revenus de la production d'huile de palme, ou plus de 15% de leurs revenus de la distribution d'huile de palme.
- des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

5) Controverses

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits de l'homme, des droits du travail ou encore de la gouvernance.
- des sociétés exposées à des controverses jugées « structurelles » et « Très sévères ».

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

6) Score MSCI ESG

Le produit a exclu les investissements dans des instruments dont la notation ESG était inférieure à BBB auprès du fournisseur MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

B – Politique d'intégration

1) La notation ESG agrégée du compartiment dans son ensemble devait être de minimum AA auprès de MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, la notation ESG moyenne du compartiment était de AA, avec un score de 7,14/10.

L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG. En ce qui concerne les principes UNGC, MSCI ESG analyse les controverses affectant une société, et relie ces controverses aux principes des Nations Unies pour en déduire l'alignement ou la violation des principes. Plus d'informations sur la méthodologie du fournisseur sont disponibles à l'adresse suivante [MSCI ESG Controversies & Global Norms Methodology](#).

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Par rapport à la période précédente, il n'y a pas eu d'évolution sur tous les indicateurs liés aux exclusions, qui sont restés nuls.

En ce qui concerne la notation ESG agrégée du compartiment, celle-ci est restée stable, à AA au cours des deux périodes. Néanmoins, le score du compartiment est passé de 7,50/10 (2024) à 7,14/10 (présent rapport 2025). Cette évolution défavorable s'explique par une augmentation de l'exposition aux sociétés américaines, pour des raisons de gestion. Dans la mesure où cela s'est fait au détriment des sociétés européennes, généralement mieux notées, le score agrégé du compartiment a été impacté.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le produit a suivi une politique d'exclusion, telle que spécifiée par les indicateurs de durabilité en amont du présent document. Cette politique d'exclusion a notamment pour but de réduire les incidences négatives du produit.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*
Description détaillée :

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité						
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 122,34	974,50	tCO2e	Les critères d'exclusion ciblent notamment les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés actives dans des secteurs à fortes émissions, à l'instar des sociétés liées au charbon. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés faisant l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance. Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.
		Émissions de GES de niveau 2	493,72	469,52	tCO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	12 775,76	10 809,92	tCO2e	
		Émissions totales de GES	15 015,33	12 248,15	tCO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	218,38	154,47	tCO2e/€M	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	539,63	524,73	tCO2e/€M		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,22	3,74	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés actives dans le secteur du charbon (>10% de leurs revenus)	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00	0,00	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises ayant agi en violation des Principes UNGC. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés exposées à des controverses "structurelles" et "très sévères". Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,34	0,10	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises ayant agi en violation des Principes UNGC. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés exposées à des controverses "structurelles" et "très sévères". Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises liées aux armes controversées.
Indicateurs applicables aux investissements dans des gouvernements et agences gouvernementales						
	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise
Social	16. Pays investis sujets à des violations sociales	Nombre de pays investis faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu et proportion par rapport au nombre total de pays investis), telles que visées par les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	0,00	0,00	Pays investis faisant l'objet de violations sociales	Sont exclus les fonds et sociétés domiciliés dans des pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions, à l'instar de celles émises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Financial Action Task Force



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les chiffres ci-dessous représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2025 (sur base de chaque fin de trimestre). Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IE00BFNM3G45 - iShares MSCI USA ESG Screened ETF	Multi-sectoriel	14,1%	États-Unis
IE00BJQRDM08 - Invesco MSCI USA Universal Screened ETF	Multi-sectoriel	10,8%	États-Unis
IE00BMXC7V63 - iShares S&P 500 Paris Aligned Clim ETF	Multi-sectoriel	10,7%	États-Unis
IE00BG370F43 - Xtrackers MSCI Emerging Markets ESG ETF	Multi-sectoriel	10,3%	Émergents
IE00BFMNPS42 - Xtrackers MSCI USA ESG ETF	Multi-sectoriel	10,1%	États-Unis
IE00BHZPJ908 - iShares MSCI USA ESG Enhanced ETF	Multi-sectoriel	9,5%	États-Unis
IE00BFNM3D14 - iShares MSCI EUR ESG Screened ETF	Multi-sectoriel	7,5%	Europe
IE00BZ02LR44 - Xtrackers MSCI World ESG ETF	Multi-sectoriel	7,1%	Monde
IE00BFMNHK08 - Xtrackers MSCI EU ESG ETF	Multi-sectoriel	6,2%	Europe
IE000PEAJOT0 - Amundi MSCI USA ESG Leaders ETF	Multi-sectoriel	5,4%	États-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**

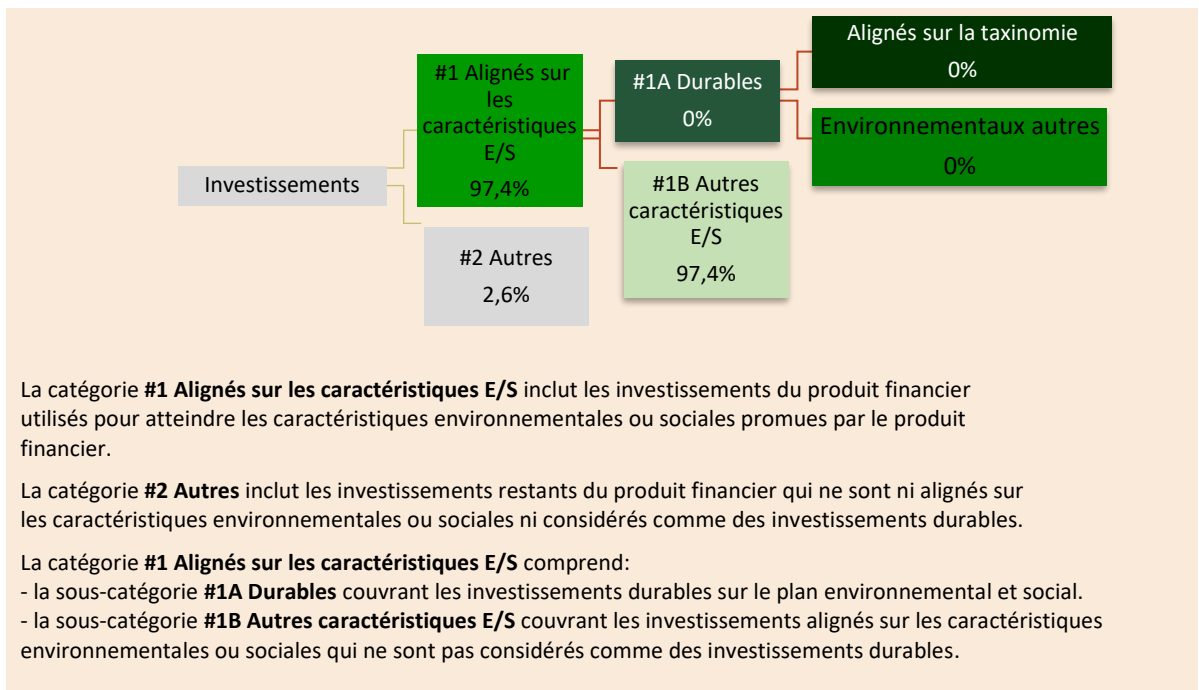
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

À la fin de la période sous revue, le compartiment était investi à :

- 97,4% de ses actifs nets dans des instruments alignés aux caractéristiques E/S promues (#1). Cela comprend tous les investissements du produit qui ont respecté la politique d'exclusion, et qui ont permis d'atteindre sa cible de notation ESG selon le fournisseur MSCI ESG.
- Les 2,6% restants de ses actifs (#2 Autres) concernent uniquement des liquidités. Le produit n'investit pas dans d'autres classes d'actifs et n'utilise pas de produits dérivés.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Lors des précédentes périodes sous revue, les allocations des actifs étaient les suivantes :

Comparaison historique de l'allocation d'actifs	FY 2024	FY 2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,7%	97,4%
#2 Autres	3,3%	2,6%
#1A Durables	0%	0%
#1B Autres caractéristiques E/S	96,7%	97,4%
Alignés sur la taxinomie	0%	0%
Environnementaux autres	0%	0%
Social	0%	0%

Les différences sont dues à des investissements de liquidités.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En moyenne au cours de la période sous revue, les investissements étaient intégralement dirigés vers des ETFs multi-sectoriels, couvrant ainsi une grande variété de secteurs économiques.

Secteur	Poids
ETF multi-sectoriels	97,4%

La part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles était de 3,74% (cf : PAI 4).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?**

Oui* :

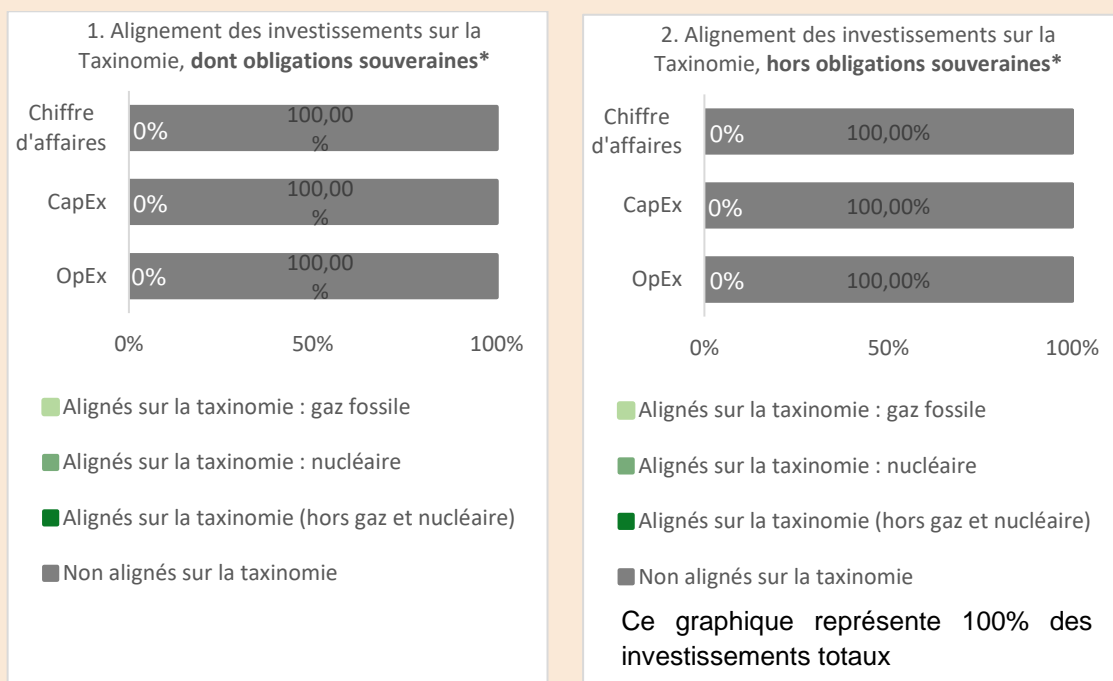
Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

N/A. Le produit ne vise pas d'alignement à la Taxinomie européenne.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A. Le produit ne vise pas d'alignement à la Taxinomie européenne.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés uniquement des dépôts à vue pour des besoins de trésorerie, et ne répondent donc pas à des garanties minimales. En moyenne au cours de la période sous revue, ces liquidités ont représenté 2,6% des actifs nets du produit.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit, plusieurs contrôles ont été mis en place :

- Les sociétés exclues d'après la politique d'exclusion sont introduites dans le logiciel de gestion afin d'assurer un contrôle pré-transaction des investissements.
- Le Comité ESG de Spuerkeess Asset Management prend connaissance des investissements et s'assure du respect de la politique d'investissement du produit.
- Un rapport de conformité durable du produit a été mis en place pour assurer le suivi de tous les indicateurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas ses caractéristiques E/S à travers une comparaison à un indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

N/A

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

N/A

Dénomination du produit :
Global Diversified SICAV – Speedinvest Bond

Identifiant d'entité juridique :
54930003UTOQ7PP13073

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont été utilisés pour la sélection des investissements, en plus des critères financiers traditionnels.

L'utilisation de ces critères a eu pour but d'améliorer le profil ESG du produit en intégrant au processus de sélection des considérations de développement durable. Cela s'est matérialisé par l'exclusion de certains secteurs d'activité considérés comme à haut risque en termes de durabilité, tels que le charbon ou l'armement controversé, ou encore l'utilisation d'une notation basée sur des facteurs ESG.

La méthodologie du compartiment est ainsi articulée autour de deux grandes stratégies : l'exclusion et l'intégration.

- La politique d'exclusion a permis de limiter l'exposition à des sociétés ou pays dont les activités ne seraient pas compatibles avec les caractéristiques promues (secteur d'activité, controverses, non-respect des principes UNGC...).
- La politique d'intégration a quant à elle permis une stratégie best-in-class, afin de sélectionner les investissements sur base de leur profil ESG.

Le produit visait notamment à obtenir une notation ESG minimum de AA auprès du fournisseur MSCI ESG, sur la poche investie en fonds d'obligations non gouvernementales du compartiment, afin de le placer dans la catégorie « Leader » sur le plan de sa notation.



Ces critères viennent ainsi renforcer le processus d'investissement du produit, qui prend également en compte des critères financiers traditionnels, à l'instar d'une diversification géographique et sectorielle.

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues. Ces indicateurs ont été calculés sur base des investissements moyens du portefeuille au cours de la période. Les investissements pour la période sous revue sont ainsi la moyenne des investissements à la fin de chaque trimestre de la période.

A – Politique d'exclusion

7) UNGC

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion sur les sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC),
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).
- des sociétés en violation des principes United Nations Global Compact (UNGC).

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

8) Armement Controversé

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'armement controversé,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés liées à l'armement controversé.
- des sociétés liées à l'armement controversé.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

9) Charbon

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées au charbon,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 10% de leurs revenus d'activités liées au charbon, ou de sa vente à des parties externes.
- des sociétés dont la part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

10) Huile de Palme

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés liées à l'huile de palme,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui dérivent plus de 5% de leurs revenus de la production d'huile de palme, ou plus de 15% de leurs revenus de la distribution d'huile de palme.

- des sociétés dont la part de la production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

11) Controverses

Le produit a exclu les investissements dans :

- des fonds qui :
 - soit n'appliquent pas de politique d'exclusion des sociétés sur base des controverses,
 - soit sont eux-mêmes exposés à plus de 1% sur un principe de transparence de leurs investissements sous-jacents à des sociétés qui font l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance.

- des sociétés exposées à des controverses jugées « structurelles » et « Très sévères ».

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

12) Score MSCI ESG

Le produit a exclu les investissements dans des instruments dont la notation ESG était inférieure à BBB auprès du fournisseur MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, le pourcentage de ces investissements était de 0%.

B – Politique d'intégration

2) La notation ESG agrégée de la poche investie en fonds d'obligations non-gouvernementales devait être de minimum AA auprès de MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, la notation ESG moyenne de cette poche était de AA, avec un score de 7,48/10.

3) La notation ESG agrégée du compartiment dans son ensemble devait être de minimum A auprès de MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, la notation ESG moyenne de cette poche était de A, avec un score de 6,54/10.

L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG. En ce qui concerne les principes UNGC, MSCI ESG analyse les controverses affectant une société, et relie ces controverses aux principes des Nations Unies pour en déduire l'alignement ou la violation des principes. Plus d'informations sur la méthodologie du fournisseur sont disponibles à l'adresse suivante [MSCI ESG Controversies & Global Norms Methodology](#).

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Par rapport à la période précédente, il n'y a pas eu d'évolution sur tous les indicateurs liés aux exclusions, qui sont restés nuls.

En ce qui concerne les notations ESG agrégées du compartiment :

- La notation de la poche investie en obligations non-gouvernementales est restée stable, à AA au cours des deux périodes. Néanmoins, le score du compartiment est passé de 7,40/10 (2024) à

7,48/10 (présent rapport 2025). Cette évolution favorable s'explique par une augmentation de l'exposition aux sociétés européennes, mieux notées, pour des raisons de gestion.

- La notation ESG agrégée du compartiment dans son ensemble est également restée stable, à A au cours des deux périodes. Son score est passé de 6,35/10 (2024) à 6,54/10 (2025), pour les mêmes raisons que sur la poche non-gouvernementale.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

- **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le produit a suivi une politique d'exclusion, telle que spécifiée par les indicateurs de durabilité en amont du présent document. Cette politique d'exclusion a notamment pour but de réduire les incidences négatives du produit.

- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?**

Description détaillée :

–

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité					
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT					

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	427,14	381,49	tCO2e	Les critères d'exclusion ciblent notamment les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés actives dans des secteurs à fortes émissions, à l'instar des sociétés liées au charbon. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés faisant l'objet de controverses « Très sévères » sur le plan environnemental, commercial, des droits humains, des droits du travail ou encore de la gouvernance. Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.
		Émissions de GES de niveau 2	136,88	139,20	tCO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	2 827,07	2 817,06	tCO2e	
		Émissions totales de GES	3 573,38	3 382,85	tCO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	295,98	190,06	tCO2e/€ M	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	699,91	520,97	tCO2e/€ M		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,99	0,75	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés actives dans le secteur du charbon (>10% de leurs revenus)	
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION						
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00	0,00	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises ayant agi en violation des Principes UNGC. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés exposées à des controverses "structurelles" et "très sévères". Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,58	1,74	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises ayant agi en violation des Principes UNGC. Sont également exclus les fonds exposés à plus de 1% à des sociétés exposées à des controverses "structurelles" et "très sévères". Le score MSCI ESG tient également compte de ces indicateurs.

	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00	%	Sont exclus les fonds exposés à plus de 1% à des entreprises liées aux armes controversées.
Indicateurs applicables aux investissements dans des gouvernements et agences gouvernementales						
	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise
Social	16. Pays investis sujets à des violations sociales	Nombre de pays investis faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu et proportion par rapport au nombre total de pays investis), telles que visées par les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	0,00	0,00	Pays investis faisant l'objet de violations sociales	Sont exclus les fonds et sociétés domiciliés dans des pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions, à l'instar de celles émises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Financial Action Task Force



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: Du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les chiffres ci-dessous représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2025 (sur base de chaque fin de trimestre). Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
IE00BYZTVT56 - iShares - Euro Corp Bond ESG ETF	Multi-sectoriel	9,4%	Europe
LU1859444769 - BNP Paribas Euro Corp Bond SRI PAB ETF	Multi-sectoriel	9,3%	Europe
LU0484968812 - Xtrackers II EUR Corp Bd SRI PAB ETF	Multi-sectoriel	9,2%	Europe
IE00B3VTML14 - iShares EUR Gover Bond 3-7yr ETF	Gouvernements	8,1%	Europe
LU0290356954 - Xtrackers II Eurozone Gvt 3-5 ETF	Gouvernements	7,6%	Europe
LU0290357259 - Xtrackers II Eurozone Gov Bd 7-10 ETF	Gouvernements	6,6%	Europe
LU0290357176 - Xtrackers II Eurozone Gov Bd 5-7 ETF	Gouvernements	6,5%	Europe
LU0290356871 - Xtrackers II Eurozone Gvt Bd 1-3 ETF	Gouvernements	6,4%	Europe
LU0290355717 - Xtrackers II Eurozone Gov Bd ETF	Gouvernements	6,3%	Europe
IE00BH4G7D40 - iShares USD Corp Bond ESG SRI ETF	Multi-sectoriel	5,9%	Etats-Unis



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement

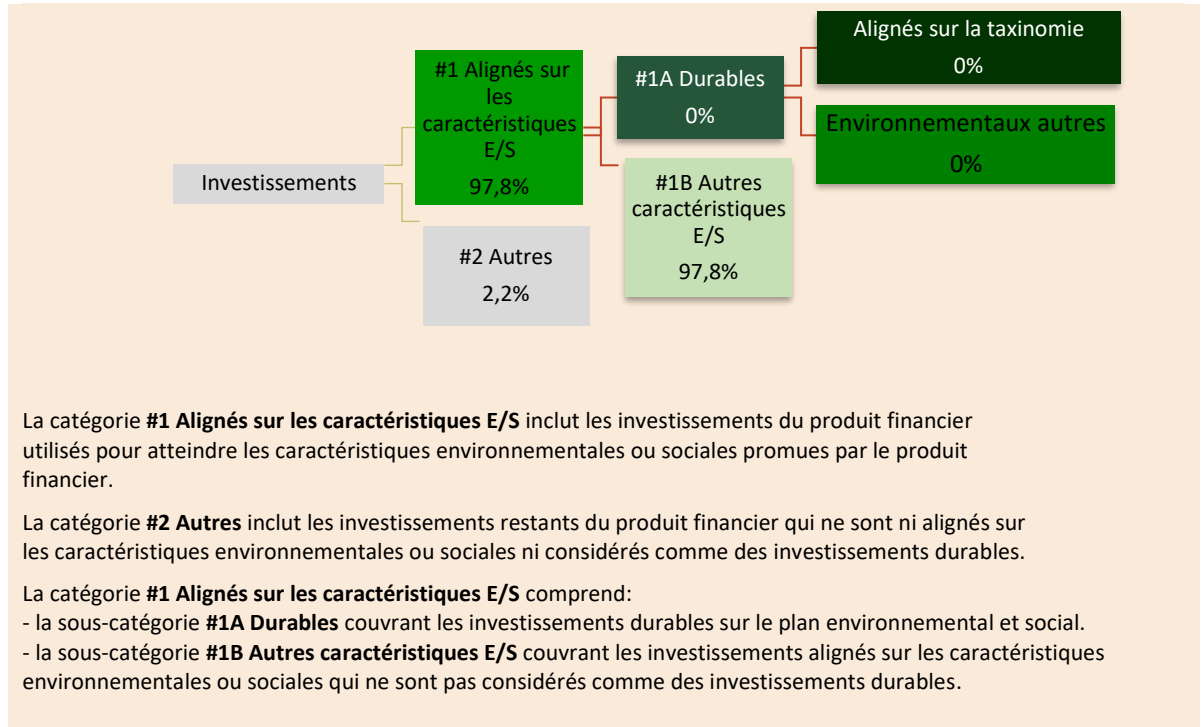
- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

À la fin de la période sous revue, le compartiment était investi à :

- 97,8% de ses actifs nets dans des instruments alignés aux caractéristiques E/S promues (#1).
Cela comprend tous les investissements du produit qui ont respecté la politique d'exclusion, et qui ont permis d'atteindre sa cible de notation ESG selon le fournisseur MSCI ESG.
- Les 2,2% restants de ses actifs (#2 Autres) concernent uniquement des liquidités.

Le produit n'investit pas dans d'autres classes d'actifs et n'utilise pas de produits dérivés.



Lors des précédentes périodes sous revue, les allocations des actifs étaient les suivantes :

Comparaison historique de l'allocation d'actifs	FY 2024	FY 2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	95,9%	97,8%
#2 Autres	4,1%	2,2%
#1A Durables	0%	0%
#1B Autres caractéristiques E/S	95,9%	97,8%
Alignés sur la taxinomie	0%	0%
Environnementaux autres	0%	0%
Social	0%	0%

Les différences sont dues à des investissements de liquidités.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

En moyenne au cours de la période sous revue, les investissements étaient intégralement dirigés vers des ETFs multi-sectoriels, couvrant ainsi une grande variété de secteurs économiques.

Secteur	Poids
ETF multi-sectoriels	97,8%

La part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles était de 0,75% (cf : PAI 4).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE ?

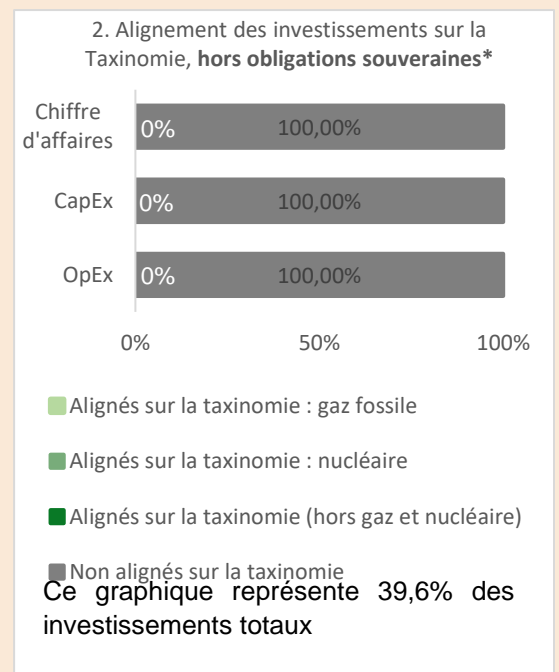
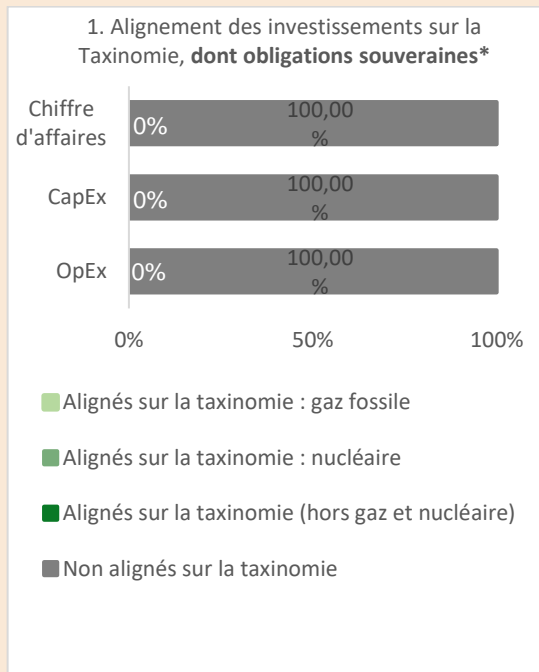
Oui* :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

N/A. Le produit ne vise pas d'alignement à la Taxinomie européenne.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

N/A. Le produit ne vise pas d'alignement à la Taxinomie européenne.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

N/A. Le produit ne vise pas la réalisation d'objectifs d'investissements durables, même partiellement.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés uniquement des dépôts à vue, pour des besoins de trésorerie, et ne répondent donc pas à des garanties minimales. En moyenne au cours de la période sous revue, ces liquidités ont représenté 2,2% des actifs nets du produit.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit, plusieurs contrôles ont été mis en place :

- Les sociétés exclues d'après la politique d'exclusion sont introduites dans le logiciel de gestion afin d'assurer un contrôle pré-transaction des investissements.
- Le Comité ESG de Spuerkeess Asset Management prend connaissance des investissements et s'assure du respect de la politique d'investissement du produit.
- Un rapport de conformité durable du produit a été mis en place pour assurer le suivi de tous les indicateurs.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas ses caractéristiques E/S à travers une comparaison à un indice de référence.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A

Dénomination du produit :
Global Diversified SICAV – Defensive Green

Identifiant d'entité juridique :
549300HDLXCY6J3NF123

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ___%

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 92,4% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le compartiment Global Diversified SICAV – Defensive Green fait la promotion de caractéristiques environnementales et sociales à travers l'utilisation de critères extra-financiers dans sa sélection de titres, notamment à travers une politique d'exclusion, qui vise à tenir compte des principales incidences négatives des investissements et du principe consistant à ne pas causer de préjudice significatif aux objectifs de la Taxinomie. De plus, le produit a investi la majorité de ses actifs dans des investissements durables, à l'instar de projets respectueux de l'environnement, selon différents standards.

Les investissements durables du produit sont liés aux objectifs de la Taxinomie européenne, utilisée sur la poche actions du portefeuille, ainsi qu'aux Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA), utilisés sur la poche obligataire du portefeuille. Le nom du compartiment fait référence à ces objectifs.

Sur la poche obligataire, le compartiment a investi la majorité de cette poche dans des obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA.

Sur la poche actions, le compartiment a exclusivement investi dans des entreprises qui contribuent à un des objectifs de la Taxinomie de l'UE, à travers soit :

- Un alignement des revenus de la société avec les critères de la Taxinomie européenne, à hauteur de minimum 50% des revenus.
- Un alignement de la société sur une trajectoire inférieure à 2°C, conformément à l'Accord de Paris. Cette donnée est obtenue à travers les cibles d'émissions des sociétés, qui sont analysées et retranscrites par l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

Le résumé des caractéristiques atteintes par le produit est le suivant. Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille. Les investissements pour la période sous revue sont la moyenne des investissements à la fin de chaque trimestre de la période.

	% VNI
Poche obligataire	79,6%
Lignes directes	78,0%
dont obligations vertes	78,0%
ETF	1,6%
dont obligations vertes	1,6%
Poche actions	12,9%
Température de la poche (CDP)	1,69°C
Alignement taxinomique moyen (reporté ou à défaut, estimations MSCI ESG)	30,9%
Liquidités non investies	7,6%
Total	100,0%

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Plusieurs indicateurs sont utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques promues :

- Le pourcentage des investissements dans des investissements qualifiés de durables, qui doit être de 51% minimum.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 92,4%.

- Le caractère d'investissements durables est évalué sur la poche obligataire à travers le pourcentage d'investissements dans des obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA.
Ce point de donnée est obtenu à travers les fournisseurs Bloomberg et/ou Climate Bonds Initiative, qui vérifient l'alignement d'une obligation avec les 4 grands principes de l'ICMA.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 79,6%.

- Sur la poche actions, les investissements durables sont évalués à travers le pourcentage d'investissements dans des sociétés qui possèdent soit des cibles d'émissions (Scope 1 + 2) qui se traduisent par un alignement à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C, soit qui dérivent plus de 50% de leurs revenus d'activités qualifiées de durables selon la Taxinomie européenne.



Les données liées à la température des sociétés sont obtenues à travers l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP), qui analyse les cibles d'émissions pour en déduire une trajectoire de réchauffement climatique.

Les données d'alignement à la Taxinomie sont actuellement obtenues à travers le fournisseur MSCI ESG. Dans le cadre de cet indicateur, et dans le cas où une société ne publierait pas encore de données

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

taxinomiques, les données utilisées sont celles de MSCI ESG, qui calcule une estimation de l'alignement de chaque société.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 12,9%, soit l'intégralité de la poche actions.

Ce pourcentage se décomposait comme :

- 11,5% de sociétés qui possèdent des cibles d'émissions (Scope 1 + 2) qui se traduisent par un alignement à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C.
- 3,9% de sociétés qui dérivent plus de 50% de leurs revenus d'activités qualifiées de durables selon la Taxinomie européenne.

Il est important de noter qu'une société peut répondre simultanément aux deux critères susmentionnés.

- Le pourcentage d'alignement du compartiment à la Taxinomie européenne est calculé comme la somme des poids des investissements multipliés aux alignements respectifs (des revenus) des sociétés investies. Cet alignement doit être de 1% minimum.

Cet alignement minimum de 1% a également été choisi du fait que les critères de la Taxinomie ne sont utilisés que sur la poche investie en actions du compartiment (maximum 25% des actifs nets).

De plus, dans la mesure où la publication de l'alignement taxinomique des sociétés est très récente, la donnée fait défaut pour de nombreuses sociétés. Dans le cadre où une société n'aurait pas encore publié de données taxinomiques, des estimations externes sont utilisées (obtenues à travers le fournisseur MSCI ESG).

En moyenne au cours de la période sous revue, l'alignement à la Taxinomie du compartiment était de 4,0% (données publiées par les entreprises, ou estimations si ces données n'ont pas encore été publiées). En utilisant uniquement les données publiées par les entreprises, cet alignement était de 2,5% en moyenne.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés en violation des United Nations Global Compact principles (UNGC), qui doit être de 0% maximum.

Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire sa conformité avec les principes UNGC.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 0%.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP), qui doit être de 0% maximum.

Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire son alignement aux UNGP for Business & Human Rights.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 0%.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés qui possèdent un signalement «Rouge» lié à leurs controverses.

Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui évalue notamment la sévérité de chaque controverse affectant une société. Cela permet d'exclure une société sur laquelle est survenue une controverse notable liée à ses opérations ou à ses produits et ayant un impact social ou environnemental sévère.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 0%.

- Le pourcentage des investissements émis par des sociétés visées par l'article 12, paragraphe 1, points a) à g), du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission, conformément aux lignes directrices de l'ESMA relatives aux fonds dont le nom a une consonance environnementale.

Ce point de donnée est obtenu à travers le fournisseur MSCI ESG, qui analyse les sociétés selon les critères de ce règlement.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 0%.

- Le pourcentage des investissements, hors obligations vertes, émis par des sociétés exclues afin de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable environnemental ou social, qui doit être de 0% maximum.

Une distinction est faite pour les obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA car celles-ci financent exclusivement des projets durables sur le plan environnemental. À cet effet, une obligation verte émise par une société exclue selon les critères ci-dessous ne serait pas liée aux activités visées et permettrait à la société de diriger ses activités vers des projets plus durables. Les obligations vertes offrent en effet la possibilité aux sociétés d'obtenir un coût de financement potentiellement plus faible par rapport à une obligation traditionnelle. Dès lors, une obligation verte émise par une société présente dans un secteur à fortes émissions est investissable, car elle permet une transition des grands acteurs.

Les critères de la politique d'exclusion sont les suivants :

- *La part de la production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon dépasse 10% des revenus de la société.*
- *Les activités liées aux hydrocarbures non conventionnels (sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste) dépassent 5% des revenus de la société.*
- *La production d'huile de palme non certifiée RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) dépasse 10% des revenus de la société.*
- *L'activité principale de la société consiste en la génération d'énergie à base de combustibles fossiles.*
- *L'activité principale de la société est liée au charbon, à la pornographie, à l'alcool ou aux jeux d'argent.*
- *La société est producteur de tabac, ou dérive plus de 5% de ses revenus de la distribution, vente et fourniture de produits qui supportent l'industrie du tabac.*
- *La société est liée à l'armement non conventionnel.*
- *La société possède une notation ESG inférieure à BB.*
- *La société est exposée à des controverses « structurelles » jugées « Très Sévères ».*

L'ensemble de ces données sont obtenues à travers le fournisseur externe MSCI ESG.

En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage était de 0%.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Les indicateurs ayant évolué par rapport à la période précédente (cf. : rapport annuel 2024 et rapport annuel 2023) sont les suivants.

- Le pourcentage des investissements dans des investissements qualifiés de durables est passé de 87,7% (2023) à 93,3% (2024) puis 92,4% (2025). La principale raison à cela est liée à des désinvestissements de titres, conservés en liquidités en raison d'une vue prudente au début de l'année 2025. Les liquidités non investies moyennes sont ainsi passées de 9,1% (2023) à 6,7% (2024) puis 7,6% (2025).
- En ce qui concerne les actions, les investissements durables sont passés de 10,9% (2023) à 14,1% (2024) puis 12,9% (2025) du portefeuille. Néanmoins, au même titre qu'évoqué précédemment, cette évolution est uniquement due à une réduction des risques en portefeuille : la poche actions était exclusivement investie en actions jugées durables durant les deux périodes.
- Enfin, l'alignement taxinomique du compartiment a évolué en légère baisse : de 3,9% en 2023 à 5,0% en 2024, en utilisant les données publiées par les sociétés, ou, à défaut, les estimations du fournisseur MSCI ESG, puis à 4,0% en 2025. L'alignement taxinomique du produit en utilisant uniquement les données publiées par les sociétés est quant à lui passé de 2,62% (2023) à 3,1% (2024), puis 2,5% (2025).

Cette évolution s'explique par plus d'investissements dans des sociétés jugées durables en raison de leur température implicite de réchauffement climatique (méthodologie CDP-WWF). Cette légère

réallocation a notamment permis d'améliorer la diversification sectorielle du portefeuille, dans un environnement où la gestion a été plus prudente.

L'ensemble des autres indicateurs sont liés à l'exclusion des sociétés jugées non conformes au profil ESG du produit. À cet effet, le compartiment n'a jamais été exposé à des sociétés au cours des dernières années, et les indicateurs qui y sont liés n'ont donc pas évolué.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables du produit sont liés aux objectifs de la Taxinomie européenne ainsi qu'à ceux cités dans les Green Bond Principles (GBP) de l'International Capital Market Association (ICMA) pour des projets respectueux de l'environnement et durables, qui favorisent une économie neutre en carbone et protègent l'environnement.

Le résumé des caractéristiques atteintes par le produit est le suivant. Le pourcentage des investissements obligataires a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille. Les investissements pour la période sous revue sont la moyenne des investissements à la fin de chaque trimestre de la période.

	% VNI
Poche obligataire	79,6%
Lignes directes	78,0%
dont obligations vertes	78,0%
ETF	1,6%
dont obligations vertes	1,6%
Poche action	12,9%
Température de la poche	1,69°C
Alignement taxinomique moyen (reporté ou à défaut, estimations MSCI ESG)	30,9%
Liquidités non investies	7,6%
Total	100,0%



Sur la partie obligataire, le compartiment a ainsi investi la majorité de ses avoirs dans des obligations vertes (79,6% de la VNI en moyenne sur la période).

Les projets financés par les obligations vertes en portefeuille sont les suivants. Ces détails sont donnés pour les investissements en lignes directes de la poche obligataire (soit 98,0% de la poche obligataire, ou 78,0% de la VNI).

Portefeuille moyen sur la période	Nombre d'obligations	% des investissements
Nombre d'obligations en portefeuille	29	100,00%
Dont obligations vertes	29	100,00%
Dont un rapport post-issuance est déjà disponible	29	100,00%
Dont l'allocation aux projets est déjà disponible	28	92,62%

Source : LGX Datahub

Pour les obligations dont les recettes ont déjà été allouées à des projets (soit 92,62% des obligations en lignes directes), la répartition par type de projet est la suivante.

Type de projet	Pourcentage
Transports propres	36,28%
Bâtiments verts	19,75%
Énergies renouvelables	14,08%
Efficacité énergétique	11,38%
Eau et eaux usées	7,03%
Adaptation au changement climatique	3,69%
Prévention et contrôle de la pollution	2,90%
Conservation de la biodiversité	1,85%
Produits et processus éco-efficaces	1,51%
Ressources naturelles et utilisation des terres	0,99%
Autre	0,54%

Source : LGX Datahub, post-issuance documentation

La catégorie « Autres » regroupe divers projets émis notamment par des entités publiques. Elle comprend principalement des activités de soutien à la transition verte, telles que l'appui à des procédés de production durables, le développement de compétences vertes, la promotion de l'économie verte, ainsi que des mesures en faveur de la qualité de l'air et de la réduction du bruit.

Il est important de noter que certaines obligations en portefeuille ont été émises au cours de l'année et que les recettes de celles-ci n'ont pas encore été allouées à des projets. Pour cette raison, l'allocation aux projets détaillée en page précédente ne couvre pas l'intégralité du portefeuille, mais uniquement la part du portefeuille qui a déjà été dirigée vers des projets verts.

En ce qui concerne les investissements en actions, la portion d'investissements durables est liée aux objectifs de la Taxinomie européenne, notamment ses objectifs climatiques.

Un investissement en actions est considéré comme durable, et comme contribuant à l'un des objectifs mentionnés si :

1. L'investissement est réalisé dans une société dont plus de 50% du chiffre d'affaires provient d'activités qualifiées de durables sur le plan environnemental d'après la Taxinomie européenne.

ou

2. L'investissement est réalisé dans une société qui possède des cibles d'émissions de CO2 précises la plaçant sur une trajectoire inférieure à 2°C, à horizon 2100. Ce Temperature rating de la société est obtenu grâce à l'ONG Carbon Disclosure Project (CDP).

A l'issue de la période sous revue, la part des investissements durables en actions était de 12,9%, soit l'intégralité de la poche.

Ce pourcentage se décomposait comme suit :

- 11,5% de sociétés qui possèdent des cibles d'émissions (Scope 1 + 2) qui se traduisent par un alignement à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C.
- 3,9% de sociétés qui dérivent plus de 50% de leurs revenus d'activités qualifiées de durables selon la Taxinomie européenne.

Il est important de noter qu'une société peut répondre simultanément aux deux critères susmentionnés.

Le détail de la poche actions est le suivant.

	Poche actions (rebasée à 100%)
Temperature Rating (CDP)	1,69°C
<i>Taux de couverture Temperature Rating</i>	100,0%

Alignement taxinomique - Revenus – Publications sociétés ou, à défaut, estimation MSCI ESG	30,9%
Alignement taxinomique - Revenus - Publications sociétés (hors gaz et nucléaire)	19,1%
Alignement taxinomique - CAPEX - Publications sociétés (hors gaz et nucléaire)	21,3%
Alignement taxinomique - OPEX - Publications sociétés (hors gaz et nucléaire)	17,6%

La part du compartiment investie en obligations vertes telles que définies ci-dessous, ou en actions telles que définies ci-dessus est de minimum 51% des actifs nets. En moyenne au cours de la période sous revue, ce pourcentage d'investissements durables était de 92,4%.

La partie restante, non qualifiée d'investissements durables mais pouvant présenter des caractéristiques ESG dans la mesure où tous les investissements doivent suivre la politique d'exclusion comprend : des dépôts à vue pour des besoins de trésorerie et des dépôts à terme (7,6%) afin d'assurer la bonne gestion du produit et la réalisation des objectifs d'investissement.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le produit a suivi une politique d'exclusion, telle que spécifiée par les indicateurs de durabilité en amont du présent document. Cette politique d'exclusion a notamment pour but de réduire les incidences négatives du produit et de ne pas causer de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social.

À cet effet, les indicateurs concernant les incidences négatives ont été pris en compte conformément au tableau disponible dans le prospectus du compartiment.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Le produit a suivi une politique d'exclusion, telle que spécifiée par les indicateurs de durabilité en amont du présent document. Cette politique d'exclusion a notamment pour but de réduire les incidences négatives du produit.

Tous les indicateurs obligatoires concernant les incidences négatives, ainsi que deux indicateurs facultatifs, ont été considérés dans le cadre des tests DNSH des investissements durables.

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?*
Description détaillée :

Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux Droits de l'Homme sont pris en compte à travers un fournisseur de données externe, MSCI ESG, qui analyse les controverses affectant une société pour en déduire son alignement à ces principes. À cet effet, le compartiment exclut toutes les sociétés qui ne seraient pas alignées aux principes UNGP.

Le même type d'approche est utilisé pour exclure toute société qui serait évaluée par MSCI ESG comme étant en violation des principes Global Compact des Nations unies (UNGC).

Les principes directeurs de l'OCDE ont également été intégrés au cours de l'année au même titre que les deux précédents. En effet, ces principes directeurs sont directement intégrés aux exclusions de type « Paris-Aligned Benchmark » que le produit utilise.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité								
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés								
Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise	
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT								
Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	1 732,70	1 418,29	1 420,25	351,00	tCO2e	Pour les obligations vertes : En investissant dans des obligations vertes, le compartiment finance des projets qui contribuent à des objectifs environnementaux, tels que la réduction des émissions d'une société. Les obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA répondent également à des demandes de publication régulières liées à l'impact des projets financés. À cet effet, les émissions de GES évitées font partie des données les plus communes. Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les critères d'exclusion ciblent les sociétés actives dans les secteurs à fortes émissions : production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon >10% des revenus, hydrocarbures non conventionnels >5% des revenus, activité principale liée aux hydrocarbures... Néanmoins, il est important de noter que les chiffres publiés dans ce rapport sont liés aux sociétés émettrices des obligations vertes, et non aux projets financés. Les émissions de GES évitées ne sont donc pas intégrées à ce rapport.
		Émissions de GES de niveau 2	233,33	209,99	199,42	126,57	tCO2e	
		Émissions de GES de niveau 3	12 743,88	9 437,63	7 207,01	2 785,35	tCO2e	
		Émissions totales de GES	14 652,05	11 065,90	8 853,02	6 968,89	tCO2e	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	257,82	248,65	387,62	383,56	tCO2e /€M	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	459,93	464,05	1 419,57	921,09	tCO2e /€M	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	9,21	9,24	13,84	8,97	%	

							des combustibles fossiles : production de charbon ou de l'électricité générée à partir du charbon >10% des revenus, hydrocarbures non conventionnels >5% des revenus, activité principales liée aux hydrocarbures...
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	28,94	26,34	65,68	63,51	%	Pour les obligations vertes : Les obligations vertes financent des projets qui ont des objectifs environnementaux à l'instar des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique. Il s'agit notamment d'entreprises qui opèrent une transition vers des énergies renouvelables pour leur consommation propre, ou qui financent des projets ciblés d'efficacité énergétique. Dès lors, les projets financés visent à pousser la part des énergies renouvelables. Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés et de la taxinomie européenne, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d'émissions, notamment à travers une consommation d'énergies renouvelables, ou qui participent substantiellement à l'atténuation ou à l'adaptation du changement climatique, notamment à travers de la production d'énergies renouvelables.
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique – Secteur climatique A	0,00	0,00	0,47	N/A	GWh/€M	Pour les obligations vertes : L'efficacité énergétique est un des objectifs couverts par les GBP de l'ICMA. A cet effet, le compartiment investit dans des projets qui visent à réduire la consommation énergétique des sociétés. Ce point est particulièrement important pour les sociétés actives dans des secteurs à fort impact climatiques Pour les obligations traditionnelles et les actions : L'exposition aux secteurs à fort impact climatique est contrôlée à travers la politique d'exclusion. Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d'émissions, notamment à travers une consommation d'énergie contenue.
	Secteur climatique B	0,00	0,00	N/A	2,26	GWh/€M	
	Secteur climatique C	0,00	0,01	0,49	0,51	GWh/€M	
	Secteur climatique D	0,50	0,55	1,64	0,95	GWh/€M	
	Secteur climatique E	0,01	0,02	1,67	1,63	GWh/€M	
	Secteur climatique F	0,00	0,00	0,20	0,07	GWh/€M	
	Secteur climatique G	0,09	0,02	0,39	0,40	GWh/€M	
	Secteur climatique H	0,02	0,02	0,39	0,30	GWh/€M	
	Secteur climatique L	0,01	0,00	0,27	0,25	GWh/€M	

Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le	MD	MD	6,33	4,29	%	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion des ressources naturelles biologiques, de la biodiversité, etc. Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses "Très Sévères" sont exclues. La thématique « Biodiversité et utilisation des terres » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues. Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues. Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses</p>
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	MD	MD	0,02	0,79	t/€M	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la gestion de l'eau. Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses "Très Sévères" sont exclues. Les thématiques « Eau » et « Emissions et déchets toxiques » font partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues. Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues. Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.</p>
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,09	0,06	0,31	0,91	t/€M	<p>Pour les obligations vertes : Les obligations vertes peuvent financer des projets liés à la prévention et au contrôle de la pollution. Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses "Très Sévères" sont exclues. Les thématiques « Déchets opérationnels » et « Emissions et déchets toxiques » font partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG</p>

									inférieure à BB sont exclues. Pour les actions : Pour les investissements sélectionnés sur base de leur alignement à la taxinomie, les sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » ou « Orange » sur des controverses environnementales sont exclues. Pour tous les investissements : Les entreprises qui enfreignent les principes UNGC sont également exclues (voir principes 7, 8 et 9). Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION									
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00	0,00	0,00	0,00	%	Pour tous les investissements : Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	12,58	12,36	0,17	0,04	%	Pour tous les investissements : Les entreprises qui ont agi en violation des Principes UNGC sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées aux United Nations Guiding Principles for Business & Human Rights (UNGP) sont exclues. Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses. Pour les actions : Pour les sociétés sélectionnées en raison de leur alignement taxonomique (>50% des revenus), sont exclues les entreprises qui possèdent un signalement « Orange » sur le plan environnemental, ou « Rouge » sur le plan social ou sur le plan de la gouvernance.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	0,48	0,37	15,06	9,76	%	Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses "Très Sévères" sont exclues. La thématique « Discrimination et Diversité des employés » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues. Pour tous les investissements : Le	

								compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	44,13	38,50	41,42	39,78	%	Pour les obligations traditionnelles et les actions : Les sociétés affectées par des controverses "Très Sévères" sont exclues. La thématique « Structures de gouvernance » fait partie des problématiques couvertes par MSCI ESG au sujet des controverses. Les sociétés qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclues. Pour tous les investissements : Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00	0,00	0,00	0,00	%	Pour tous les investissements : Les entreprises liées aux armes controversées sont exclues.

Indicateurs applicables aux investissements dans des gouvernements et agences gouvernementales

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise	
Environnemental	15. Intensité GES	Intensité en GES des pays investis	21,07	32,19	182,39	113,15	tCO2e /€M	Pour les obligations vertes : Les obligations vertes émises par des gouvernements (ou agences) sont liées à des objectifs climatiques tels que des projets d'infrastructure. À cet effet, les obligations vertes gouvernementales visent en grande majorité à réduire les émissions du pays. Pour les obligations traditionnelles : Les pays qui possèdent une notation ESG inférieure à BB sont exclus.
Social	16. Pays investis sujets à des violations sociales	Nombre de pays investis faisant l'objet de violations sociales (nombre absolu et proportion par rapport au nombre total de pays investis), telles que visées par les traités et conventions internationaux, les principes des Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale	0,00	0,00	0,00	0,00	Pays investis faisant l'objet de violations sociales	Pour tous les investissements : Sont exclus les pays jugés à haut risque ou étant visés par des sanctions, à l'instar de celles émises par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et la Financial Action Task Force.

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact 2022	Impact 2023	Impact 2024	Impact 2025	Métrique	Action entreprise
---	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	----------	-------------------

Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement (complémentaires)								
Émissions	1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,08	0,34	1,38	0,11	t/€M	Pour les obligations vertes : Le contrôle de la pollution est un des objectifs couverts par les GBP de l'ICMA. A cet effet, le compartiment investit dans des projets qui permettent, entre autres, aux sociétés de contrôler leur pollution. Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons en avant les sociétés qui contrôlent leurs cibles d'émissions, notamment à travers une consommation d'énergie contenue. Pour tous les investissements : Le compartiment n'investit pas dans des instruments émis par des sociétés qui possèdent un signalement « Rouge » lié à leurs controverses.
	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins de l'accord de Paris	12,50	13,84	31,10	29,55	%	Pour les obligations vertes : Les sociétés émettrices d'obligations vertes sont plus susceptibles de tenir compte de leur empreinte environnementale, ce qui peut se traduire par des stratégies de contrôle des émissions. Pour les actions : À travers l'utilisation de la température de réchauffement des sociétés, nous mettons directement en avant les sociétés qui ont des initiatives de réduction des émissions.

*MD = Missing Data



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les chiffres ci-dessous représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2025 (sur base de chaque fin de trimestre). Le pourcentage des investissements a été déterminé sur base de la valeur de marché et des intérêts courus des titres en portefeuille.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BE0000346552 - Belgium 22.04.33 - Green Bond	Gouvernements	3,8%	Belgique
XS1982037696 - ABN AMRO Bank 15.04.26 - Green Bond	Services financiers	3,5%	Pays-Bas
EU000A3K4C42 - European Union 04.02.37 - Green Bond	Gouvernements	3,4%	Belgique
XS2484093393 - EIB 15.06.32 - Green Bond	Gouvernements	3,4%	Luxembourg
US89236TGU34 - Toyota Motor 13.02.30 - Green Bond	Consommation discrétionnaire	3,3%	Japon
EU000A3K4DW8 - European Union 04.02.33 - Green Bond	Gouvernements	3,1%	Belgique
FR0013234333 - France OAT 25.06.39 - Green Bond	Gouvernements	3,1%	France
DE000BU3Z005 - Deutschland 15.02.33 - Green Bond	Gouvernements	3,1%	Allemagne
DE0001030740 - Deutschland 15.10.27 - Green Bond	Gouvernements	3,1%	Allemagne
FR0013459757 - Caisse Fr. de Fin. Local 13.11.29 - Green Bond	Gouvernements	3,1%	France
XS2057845518 - NWB Bank 02.10.34 - Green Bond	Gouvernements	2,9%	Pays-Bas
XS1721760541 - Orsted 26.11.29 - Green Bond	Services aux collectivités	2,9%	Danemark
DE000BLB6J0 - Bayerische LB 10.02.28 - Green Bond	Services financiers	2,9%	Allemagne
XS2067135421 - Crédit Agricole SA 21.10.25 - Green Bond	Services financiers	2,8%	France
XS2047619064 - PostNL NV 23.09.26 - Green Bond	Industrie	2,7%	Pays-Bas

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :
Du 01/01/2025 au 31/12/2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était de 92,4%, qui se décomposent comme :

- 79,6% d'obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA, dont 1,6% à travers un OPC-Cibles.
- 12,9% de sociétés qui possèdent des cibles d'émissions (Scope 1 + 2) qui se traduisent par un alignement à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C, ou qui dérivent plus de 50% de leurs revenus d'activités qualifiées de durables selon la Taxinomie européenne.

La partie restante, non qualifiée d'investissements durables mais pouvant présenter des caractéristiques ESG dans la mesure où tous les investissements doivent suivre la politique d'exclusion comprend : des dépôts à vue pour des besoins de trésorerie et des dépôts à terme (7,6%) afin d'assurer la bonne gestion du produit et la réalisation des objectifs d'investissement.

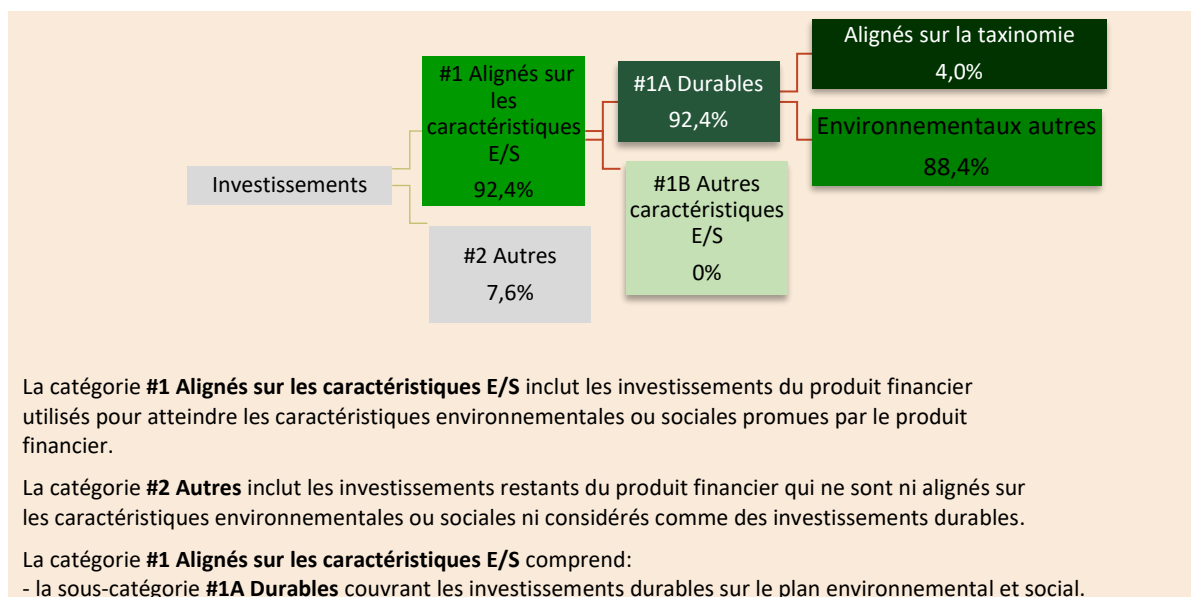
L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

À la fin de la période sous revue, le compartiment était investi à :

- 92,4% de ses actifs nets dans des instruments alignés aux caractéristiques E/S promues (#1).
Cela comprend :
 - 92,4% d'investissements qualifiés d'investissement durables (« #1A Durables ») :
 - 79,6% d'investissements en obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA (dont 1,6% d'investissements en OPC-cible investi exclusivement en obligation vertes).
 - 12,9% d'investissements en actions qualifiées d'investissements durables.
Ce pourcentage se décomposait comme :
 - 11,5% de sociétés qui possèdent des cibles d'émissions (Scope 1 + 2) qui se traduisent par un alignement à une trajectoire de réchauffement climatique inférieure à 2°C
 - 3,9% de sociétés qui dérivent plus de 50% de leurs revenus d'activités qualifiées de durables selon la Taxinomie européenne
 - Il est important de noter qu'une société peut répondre simultanément aux deux critères susmentionnés.
 - Le pourcentage d'alignement du compartiment à la Taxinomie européenne, calculé comme la somme des poids des investissements multipliés aux alignements respectifs des sociétés investies était de 4,0% (données publiées par les entreprises, ou estimations si ces données n'ont pas été publiées). En utilisant uniquement les données publiées par les entreprises, cet alignement était de 2,5% en moyenne sur l'année.
 - 0% d'investissements non qualifiés de durables mais alignés aux caractéristiques E/S du produit (#1B Autres caractéristiques)
- Les 7,6% restants de ses actifs (#2 Autres) concernent uniquement des liquidités.

Le produit n'investit pas dans d'autres classes d'actifs et n'utilise pas de produits dérivés.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.

- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Lors des précédentes périodes sous revue, les allocations des actifs étaient les suivantes :

Comparaison historique de l'allocation d'actifs	FY 2023	FY 2024	FY 2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	90,9%	93,3%	92,4%
#2 Autres	9,1%	6,7%	7,6%
#1A Durables	87,7%	93,3%	92,4%
#1B Autres caractéristiques E/S	3,2%	0%	0%
Alignés sur la taxinomie	3,9%	5,0%	4,0%
Environnementaux autres	76,8%	88,3%	88,4%
Social	0%	0%	0%

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

En moyenne au cours de la période sous revue, les investissements étaient dirigés vers les secteurs économiques suivants.

Secteur	Poids
Gouvernements	46,0%
Services financiers	16,9%
Services aux collectivités	8,6%
Consommation discrétionnaire	6,5%
Industrie	5,9%
Technologie	2,1%
Matériaux	1,8%
ETF - Multi sectoriel	1,6%
Energie	1,3%
Consommation de base	0,9%
Services de communications	0,4%
Santé	0,3%
Immobilier coté	0,2%

Pour la poche obligataire, les secteurs économiques ci-dessus sont ceux des sociétés émettrices des obligations.

Nous pouvons également présenter les activités vers lesquelles les recettes des obligations vertes détenues étaient dirigées, ce qui permet de mieux appréhender le caractère durable de ces titres. Ce détail est fourni en amont du document, au sein de la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ? ».

La part des investissements dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles était de 8,97% (cf : PAI 4).



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les

Les critères de la Taxinomie européenne sont utilisés pour la sélection d'investissements durables dans la poche actions du compartiment. À cet effet, le compartiment vise un alignement minimum de 1% à la Taxinomie européenne, calculé comme la moyenne pondérée des alignements respectifs de chaque société en portefeuille. Cet alignement minimum de 1% a été choisi du fait que les critères de la Taxinomie ne sont utilisés que sur la poche investie en actions du compartiment (maximum 25% des actifs nets).

De plus, dans la mesure où la publication de l'alignement taxinomique des sociétés est récente, la donnée fait défaut pour de nombreuses sociétés. Dans le cas où une société n'aurait pas encore publié de données taxinomiques, des estimations externes sont utilisées (obtenues à travers le fournisseur MSCI ESG).

Le pourcentage d'alignement du compartiment à la Taxinomie européenne, calculé comme la somme des poids des investissements multipliés aux alignements respectifs des sociétés investies était de 4,0% (données publiées par les entreprises, ou estimations si ces données n'ont pas été publiées). En utilisant uniquement les données publiées par les entreprises, cet alignement était de 2,5% en moyenne sur l'année.

Le détail de l'alignement taxinomique du compartiment est le suivant (les chiffres pour le compartiment incluent les obligations souveraines, mais exclut les activités alignées liées au nucléaire ou au gaz naturel).

Alignement taxinomique			
Base	Source	GDS Defensive Green	Poche actions (rebasée à 100%)
Chiffre d'affaires	Rapports Sociétés, ou à défaut, estimation MSCI ESG	4,0%	30,9%
Chiffre d'affaires	Rapports Sociétés	2,5%	19,1%
CAPEX	Rapports Sociétés	2,7%	21,3%
OPEX	Rapports Sociétés	2,3%	17,6%

Le détail de l'alignement du chiffre d'affaires, pour chaque objectif de la taxinomie, est le suivant.

	GDS Defensive Green	Poche action (rebasée à 100%)
Adaptation au changement climatique	0,00%	0,03%
Atténuation du changement climatique	2,06%	16,03%
Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines	0,00%	0,00%
Transition vers une économie circulaire	0,02%	0,12%
Prévention et contrôle de la pollution	0,02%	0,16%
Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0,01%	0,10%

Ces chiffres sont basés sur les données directement publiées par les entreprises en ce qui concerne leur chiffre d'affaires. Bien que la somme de ces objectifs devrait théoriquement être égale à l'alignement publié dans le tableau précédent, certaines sociétés ne publient pas le détail de leur alignement, et celui-ci ne peut donc pas être attribué à un objectif.

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?***

Oui* :

Dans le gaz fossile

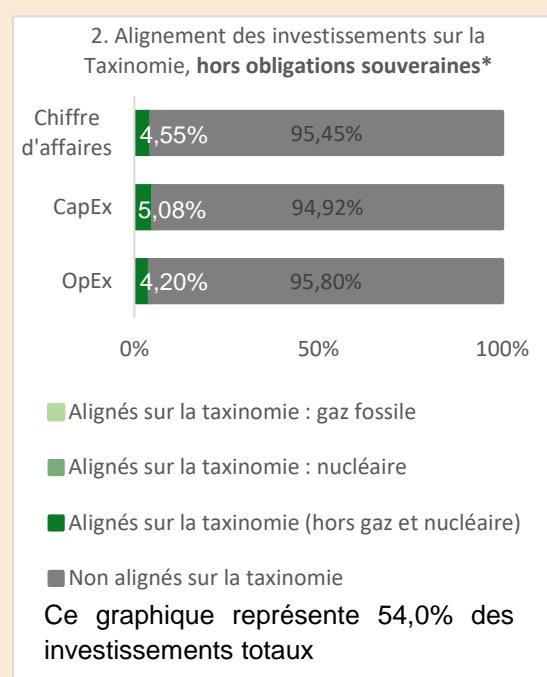
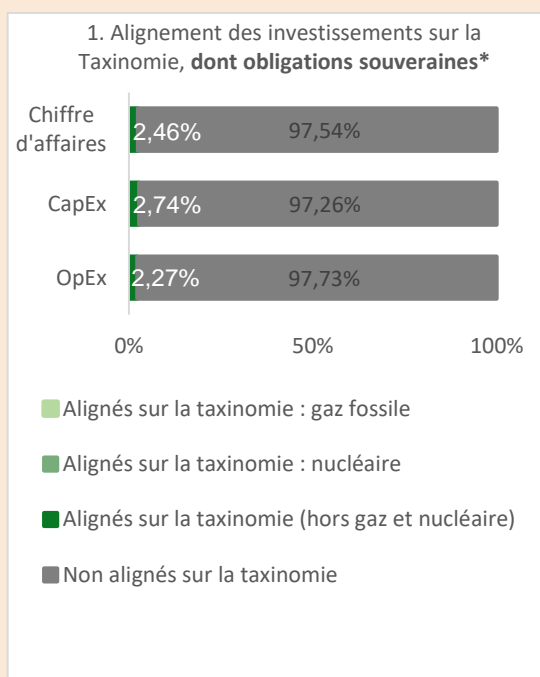
Dans l'énergie nucléaire



Non

*Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

L'ensemble des chiffres présentés dans les tableaux ci-dessus sont dérivés des rapports taxinomiques des sociétés, et ne comprennent pas d'estimations

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entres autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Ces indicateurs n'ont pas été assujettis à une assurance externe fournie par un auditeur ou une partie tierce.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes**

Le produit ne possède pas de part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes dans la mesure où ces données ne sont pas encore largement communiquées dans les rapports des entreprises.

Dès lors, les chiffres ci-dessous ne couvrent pas l'intégralité de la poche actions du portefeuille, et sont donnés à but informatif.

	Alignement taxinomique	GDS Defensive Green	Hors obligations souveraines
Activités transitoires	Chiffre d'affaires	0,01%	0,02%
	CAPEX	0,02%	0,05%
	OPEX	0,02%	0,03%
Activités habilitantes	Chiffre d'affaires	1,17%	2,18%
	CAPEX	1,61%	2,97%
	OPEX	1,32%	2,44%

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Lors des précédentes périodes (cf. rapport annuel 2024 et rapport annuel 2023), le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE était de 2,62% (2023) puis 3,10% (2024), en considérant le Chiffre d'affaires – obligations souveraines incluses. Hors obligations souveraines, ces chiffres étaient de 4,11% (2023) puis 5,28% (2024). Entre ces deux années, le compartiment avait ainsi augmenté son alignement taxinomique, grâce notamment à une plus large publication de la donnée.

Lors de l'année 2025 sous revue, ces pourcentages ont ainsi évolué de 3,10% à 2,46% (et de 5,28% à 4,55% - hors obligations souveraines). Cette légère détérioration de l'alignement taxinomique s'explique par une réallocation de certains titres de sociétés alignées à la taxinomie vers des titres de sociétés jugées durables sur base de leur température de réchauffement climatique implicite (méthodologie CDP-WWF). Cette réallocation a été réalisée dans le but de mieux diversifier sectoriellement la poche actions du compartiment. En effet, l'alignement taxinomique cible des secteurs d'activités spécifiques, à l'instar des Services aux Collectivités (via les énergies renouvelables) ou encore l'industrie. L'utilisation de la Température a ainsi permis de toucher d'autres secteurs, à l'instar de la Technologie.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020 /852.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la Taxinomie de l'UE était de 88,4%.

Ce pourcentage a été obtenu en additionnant :

- Les investissements en obligations vertes alignées aux GBP de l'ICMA (dont les investissements en OPC-cible investi exclusivement en obligation vertes), soit 79,6%
- L'investissements en actions de sociétés qualifiées de durables (à travers leur température ou leur alignement à la taxinomie), soit 12,9%

Puis en leur soustrayant l'alignement taxinomique moyen du portefeuille (de 4,0%).

Pour des contraintes de diversification, d'allocation d'actifs et de disponibilité de la donnée, le compartiment vise un alignement taxinomique minimum de seulement 1%.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Le produit ne réalise pas d'investissements durables sur le plan social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » sont composés uniquement des dépôts à vue, pour des besoins de trésorerie, et ne répondent donc pas à des garanties minimales. À la fin de la période sous revue, ces liquidités représentaient 7,6% des actifs nets du produit.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales du produit, plusieurs contrôles ont été mis en place :

- Les sociétés exclues d'après la politique d'exclusion ont été introduites dans le logiciel de gestion afin d'assurer un contrôle pré-transaction des investissements.
- Le Comité ESG de Spuerkeess Asset Management prend connaissance des investissements et s'assure du respect de la politique d'investissement du produit.
- Un rapport de conformité durable du produit a été mis en place pour assurer le suivi de tous les indicateurs.

De plus, un titre a été désinvesti au cours de la période sous revue dans le but de respecter les caractéristiques promues. En effet, l'univers d'investissement étant mis à jour trimestriellement, certains titres jugés éligibles pour un trimestre peuvent devenir inéligibles au trimestre suivant. Cela se produit notamment lorsque les estimations d'alignement taxinomique évoluent, lorsque la température de réchauffement d'une société est mise à jour, ou si la société fait face à une nouvelle controverse.

Le désinvestissement ayant eu lieu à cet effet en 2025 a concerné CSX Corp, devenu exclu dans le cadre des lignes directrices de l'ESMA à destination des produits à dénomination durable.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

N/A

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Dénomination du produit :
GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL Equities 1

Identifiant d'entité juridique :
636700LJV0Q7NA5R6K27

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental**: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social**: ___%

Non

Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **51,0%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le gestionnaire du produit financier a utilisé une approche axée sur la sélection de titres individuels. En raison de cette approche bottom-up, le produit financier n'a pas promu de caractéristiques environnementales et/ou sociales particulières, mais une combinaison de ces dernières.

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment ont été une résultante de la stratégie d'investissement du gestionnaire qui promouvait la durabilité à travers trois axes : l'intégration de la durabilité dans ses décisions de gestion, l'application de politique d'exclusion et l'engagement actif. L'objectif ayant été d'investir dans des entreprises présentant un profil ESG favorable.

Dès lors, en fonction des opportunités d'investissement identifiées par le gestionnaire, le Compartiment a donc pu promouvoir, à titre illustratif et de manière non limitative, des caractéristiques telles que :

- ❖ le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies ;
- ❖ le respect des principes de bonne gouvernance ;



- ❖ le respect des droits de l'Homme ;
- ❖ l'utilisation raisonnée des ressources naturelles;
- ❖ la réduction des émissions.

Afin de protéger la valeur financière des investissements effectués et la réputation du fonds et de ses investisseurs, le gestionnaire a appliqué des exclusions sur base de controverses, du non-respect du Pacte Mondial des Nations-Unies ainsi que des secteurs des armes controversées.

Bien que le fonds n'ait pas comme objectif l'investissement durable, en fin de période sous revue, 51,0% des investissements du portefeuille étaient réalisés en actifs durables.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

En raison de l'approche bottom-up, le gestionnaire ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales spécifiques mais une combinaison de ces caractéristiques.

En effet, le gestionnaire intègre les facteurs de durabilité au sein même de ses décisions d'achat et vente de ses participations à travers l'ajustement de la valeur intrinsèque des entreprises suivant leurs performances ESG selon le système de notation ESG établi par MSCI ESG Research. Ainsi, l'équilibre de la discipline d'achat/vente est décalé en faveur d'entreprises ayant un profil de durabilité favorable.

Le gestionnaire a donc suivi le niveau de durabilité des investissements au travers du système de notation établi par un prestataire de données externe et indépendant.

Indicateurs chiffrés :

		31/12/2024	31/12/2025
% des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables		71,9%	51,0%
Risques de durabilité			
	# entreprises avec controverse rouge	0	0
	# entreprises en non-respect UNGC	0	0
	# entreprises investies en armes controversées	0	0
Exclusions			
	# entreprises présentes sur la Global Coal Exit List de l'ONG Urgewald	0	0
	# entreprises présentes sur la Global Oil and Gas Exit List de l'ONG Urgewald dont la production d'hydrocarbures provenant de gisements et techniques non conventionnels dépasse 20% de leur production totale d'hydrocarbures	0	2

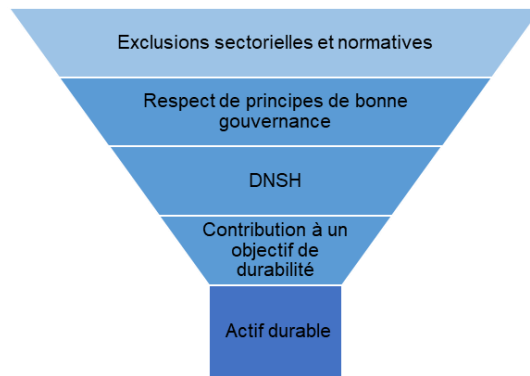
Les valeurs utilisées dans le cadre du suivi des indicateurs de durabilité n'ont pas été soumises à une revue par une partie tierce.

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

La performance des indicateurs de durabilité au cours de la période sous revue est comparable à l'exercice précédent. Le pourcentage des investissements du portefeuille réalisés en actifs durables a fortement baissé.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les investissements durables sont sélectionnés sur base d'un processus d'analyse reposant sur plusieurs étapes.



Les éléments directeurs des trois premières étapes du processus d'analyse :

- Exclusions sectorielles et normatives,
- Respect de principes de bonne gouvernance,
- DNSH

sont décrites en plus de détails dans des politiques et méthodologies y relatives qui sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».

L'analyse relative à la contribution à un objectif de durabilité a été effectuée sur base d'un concept de double matérialité :

- l'impact des risques de durabilité matériels sur l'entreprise (matérialité dite « outside-in ») ;
- l'impact matériel environnemental ou social que l'entreprise ainsi que ses produits et services peuvent avoir sur ses parties prenantes (matérialité dite « inside-out ») ;

ainsi qu'une analyse des controverses matérielles.

Matérialité « outside in » :

Les impacts des thèmes liés à la durabilité sur les émetteurs se matérialisent à travers deux dimensions distinctes :

- Les risques – tels que risques climatiques, dimensions sociales, réglementaires, disparition de marchés... ; et
- Les opportunités – telles que création de nouveaux marchés, conformité réglementaire...

BLI a recours à des indicateurs développés par le MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière, pour évaluer ces risques et opportunités ainsi que le positionnement des émetteurs par rapport à ces derniers.

Par ailleurs, BLI a développé une méthodologie permettant de mettre en évidence les risques de transition liés au prix du CO2 pour les émetteurs.

Matérialité « inside out » :

BLI appréhende cette dimension à travers l'alignement des émetteurs sélectionnés avec les ODD. Une activité peut être directement alignée avec des ODD spécifiques, démontrer un alignement potentiel ou encore un désalignement.


Afin d'orienter la réflexion, des outils tels que Matter, une société qui développe et fournit des solutions ESG et de développement durable au secteur des marchés financiers, MSCI ESG Research ou encore des recherches internes permettent de structurer l'analyse et d'identifier les opportunités d'investissement.

En cible, au moins 30% des revenus sont alignés ou potentiellement alignés et maximum 15% des revenus sont désalignés sur un ou plusieurs ODD.

Pour les entreprises retenues dans l'univers des actifs durables suite aux étapes d'analyse décrites supra, les analystes et gérants de BLI effectuent une analyse qualitative et de conviction de l'effet que les produits et services ont sur les ODD. Cette analyse permet de classer les sociétés dans l'une des quatre catégories ci-dessous – deux environnementales (E1, E2), deux sociales (S1, S2) – en fonction des thématiques et impacts associés.


Environnement

Utilisation réfléchie des ressources et réduction des émissions



Ressources naturelles E1

- Préserver / protéger
- Réduire / Réutiliser / recycler
- Agriculture efficiente / propre
- Infrastructures durables / résilientes




Changement climatique E2

- Efficiency énergétique
- Énergies propres / renouvelables
- Mobilité propre / transport propre


Social

Une société saine, juste et innovante



Bonne santé et longévité S1

- Soins de santé
- Hygiène personnelle
- Alimentation nutritive
- Activité physique et loisirs
- Société plus sûre



Société juste et innovante S2

- Accès à l'informatique, aux finances, à l'éducation, au logement, au travail
- Inclusion sociale / réduction des inégalités
- Conditions de travail plus sûres
- Amélioration des pratiques d'entreprise

En se basant sur les données du Company ESG Dashboard, développé en interne, plusieurs cas d'exception peuvent se présenter :

- a) Seuil d'alignement respecté ($A > 30\%$), mais seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)
- b) Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$), voire aucun alignement du tout
- c) Seuil d'alignement non respecté ($A < 30\%$) et seuil de non-alignement non respecté ($MA > 15\%$)

BLI a choisi de traiter ces cas d'exception sur base d'analyses individuelles. En effet, il n'est pas judicieux de faire reposer des analyses de conviction uniquement sur des données quantitatives d'un seul fournisseur qui analyse des milliers d'entreprises selon un modèle propriétaire. Afin d'assurer la robustesse de décisions qui vont à l'encontre des valeurs d'alignements proposées par Matter, ces décisions sont validées au sein du groupe de travail interne Investissement ESG.

Analyse des controverses :

En plus des démarches déjà décrites, les sociétés détenues en portefeuille sont soumises à un suivi constant permettant d'identifier les controverses auxquelles ces entreprises sont exposées. Des controverses sont des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique de l'entreprise, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement de BLI. Le fournisseur de données MSCI ESG Research classe les controverses des entreprises en fonction de leur gravité de vert (faible niveau de gravité) à rouge (niveau de gravité très sévère).

Les sociétés classées « rouge » par MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement global de BLI. Les sociétés classées « orange » sont revues aux moyens de différentes sources d'informations telles que recherche interne, fournisseurs de recherche externe, médias, informations de la société. Sur la base de cette analyse propriétaire réalisée par les équipes d'analyse et de gestion, une opinion quant à la matérialité de la controverse pour le modèle économique à long terme de l'entreprise et la thèse d'investissement de BLI est formulée et matérialisée.

Les informations relatives aux controverses sont notamment mises à disposition des équipes d'analyse et de gestion à travers le Company ESG Dashboard. Pour l'analyse de caractéristiques de durabilité des entreprises, le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne afin de définir les actifs durables qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des Principales Incidences Négatives (PIN) pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PIN en appliquant des seuils qui ont permis d'évaluer si les activités d'un émetteur nuisent de façon significative aux objectifs de durabilité.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes

– Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, le gestionnaire a distingué 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires. Par ailleurs, le gestionnaire a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires qui ont été traités de la même façon que les indicateurs obligatoires.

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, le gestionnaire a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité. Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune a été comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. Le gestionnaire a fixé le seuil de « Do No Significant Harm » (DNSH) pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique. Ainsi, un émetteur a passé le test DNSH d'un PIN s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PIN binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

– Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ?

Description détaillée :

Le gestionnaire a exclu les entreprises qui ne se conforment pas aux normes internationales en matière de droits de l'homme ou du travail telles que définies par le Pacte Mondial des Nations unies. En pratique, les entreprises qui n'étaient pas en conformité par rapport au Pacte Mondial des Nations unies, qui n'étaient pas en conformité avec les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, qui n'étaient pas en conformité aux principes et aux droits cités dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail et la Charte internationale des droits de l'homme, ou qui présentaient des controverses très sévères n'ont pas été retenues dans l'univers des actifs durables.

Le gestionnaire s'est appuyé sur une méthodologie interne de prise en compte des PINs qui est disponible sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».

Il avait recours aux données fournies par MSCI ESG Research, un prestataire de données externe et indépendant en la matière.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le gestionnaire a défini une méthodologie de prise en compte des PINs pour s'assurer que tout investissement contribuant à un domaine de durabilité ne cause pas de préjudice important dans d'autres. Dans ce cadre, le gestionnaire a testé chaque investissement durable potentiel sur l'ensemble des PINs en appliquant un seuil permettant de mesurer le niveau d'incidence négative.

Sur base de cette méthodologie d'évaluation des PIN, le gestionnaire a développé un outil agrégeant les indicateurs PIN au niveau du portefeuille. Cet outil a permis au gestionnaire d'optimiser son portefeuille en termes d'indicateurs PIN.

Dans son analyse des 14 PIN obligatoires applicables aux émetteurs privés, BLI distingue 9 indicateurs chiffrés et 5 indicateurs binaires dont les critères et méthodes d'analyse vont différer également en fonction de leur catégorie. Par ailleurs, la société de gestion a sélectionné un indicateur chiffré ainsi qu'un indicateur binaire supplémentaires.

Traitement des indicateurs chiffrés

Pour chacun des indicateurs chiffrés obligatoires et supplémentaires retenus, BLI a défini des seuils à partir desquels il est considéré qu'il y a un « préjudice significatif » à un objectif de durabilité.

Afin de traiter toutes les entreprises équitablement, chacune est comparée avec ses pairs du même secteur GICS et de la même région géographique. BLI fixe le seuil DNSH pour chaque indicateur chiffré à la limite du 5e quintile des valeurs de toutes les entreprises du même secteur et de la même région géographique.

Ainsi, un émetteur aura passé le test DNSH d'un PAI s'il se situe parmi les 80% des meilleurs émetteurs de son secteur et de sa région géographique.

Traitement des indicateurs binaires

Les cinq indicateurs binaires obligatoires sont examinés individuellement. Les informations rapportées par les PAI binaires reflètent des concepts basiques que toute entreprise devra respecter afin de prétendre à une absence de préjudice significatif à un autre objectif de durabilité.

Plus de détails par rapport à ce modèle d'évaluation sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement responsable ».



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les chiffres ci-dessous représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2025 (sur base des positions détenues à fin mars, juin, septembre et décembre), classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Microsoft	Technologies d'information	4,82%	États-Unis d'Amérique
MasterCard	Finance	4,15%	États-Unis d'Amérique
Amazon.com	Consommation discrétionnaire	3,79%	États-Unis d'Amérique
L'Oréal	Produits de première nécessité	3,41%	France
Alphabet	Services de communication	3,34%	États-Unis d'Amérique
TSMC	Technologies d'information	3,05%	Taiwan
Givaudan	Matériaux	2,99%	Suisse
Canadian National Railway Co	Industrie	2,63%	Canada
Nestlé	Produits de première nécessité	2,50%	Suisse
ASML HOLDING NV	Technologies d'information	2,27%	Pays-Bas
Mondelez International	Produits de première nécessité	2,26%	États-Unis d'Amérique
Assa Abloy	Industrie	2,20%	Suède
SGS	Industrie	2,17%	Suisse
Colgate Palmolive	Produits de première nécessité	2,08%	États-Unis d'Amérique
Thermo Fisher Scientific	Soins de santé	2,07%	États-Unis d'Amérique

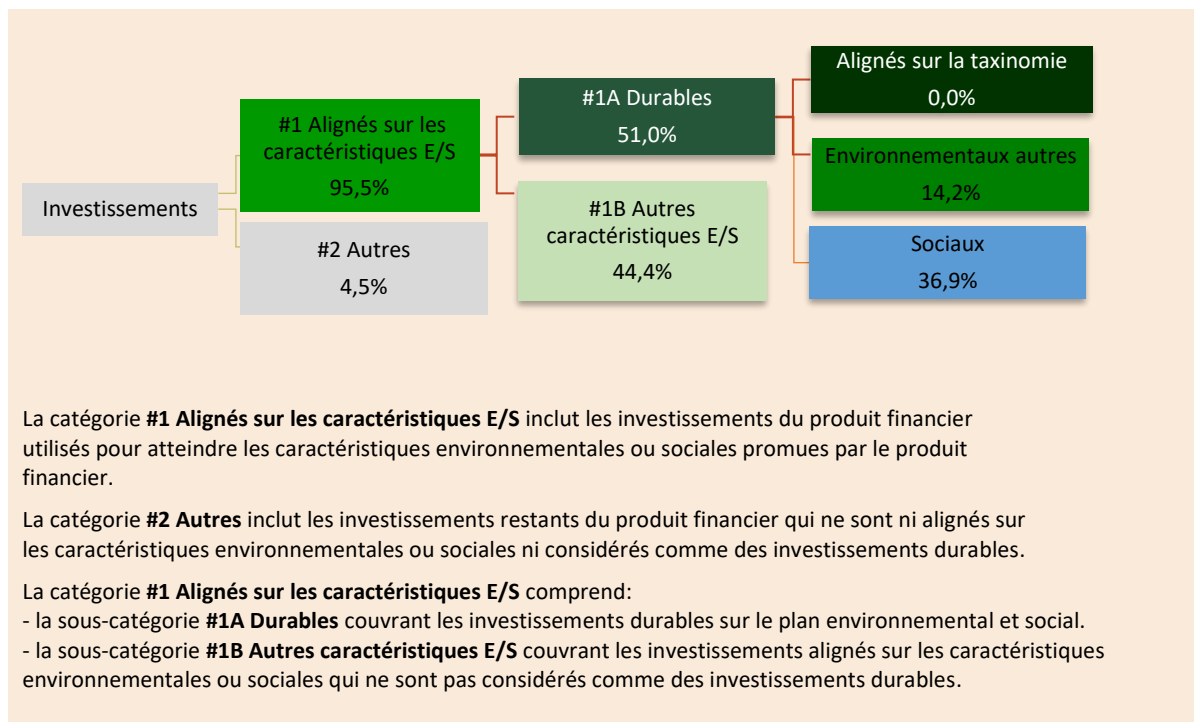


Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

51,0% des actifs nets du produit financier.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● **Quelle était l'allocation des actifs ?**



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

	12/2024	12/2025
#1 Alignés sur les caractéristiques E/S	96,8%	95,5%
#1A Durable	71,9%	51,0%
- Alignés sur la taxinomie	0,0%	0,0%
- Environnementaux autres	17,5%	14,2%
- Sociaux	54,4%	36,9%
#1B Autres caractéristiques E/S	25,0%	44,4%
#2 Autres	3,2%	4,5%

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

En moyenne au cours de la période sous revue, les investissements étaient dirigés vers les secteurs économiques suivants.

Secteur	Poids
Technologies de l'information	24,7%
Soins de santé	16,6%
Industrie	12,5%
Produits de première nécessité	11,6%
Produits financiers	10,2%
Matériaux	8,1%
Consommation discrétionnaire	6,1%
Services de communication	4,2%
Énergie	2,5%

Les chiffres ci-dessus représentent les investissements les plus importants sur la période, c'est-à-dire, au poids moyen le plus important sur l'année 2025 (sur base des positions détenues à fin mars, juin, septembre et décembre), classification des secteurs en fonction de la nomenclature GICS.

Sur demande de la société de gestion et en dérogation par rapport à la Politique d'Exclusion du gestionnaire en investissements, le produit financier détenait 2 compagnies pétrolières avec un poids cumulé de 2,51% en moyenne trimestrielle sur l'année 2025.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'est pas engagé à détenir des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie de l'UE. Indépendamment de cette dernière, le fonds n'a pas d'investissements dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire.

Le calcul d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est effectué conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Les données utilisées par le gestionnaire proviennent d'un fournisseur de données externe qui fournit des chiffres reportés par les sociétés analysées. Ces chiffres n'ont pas été revus par une partie tierce.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?**

Oui* :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

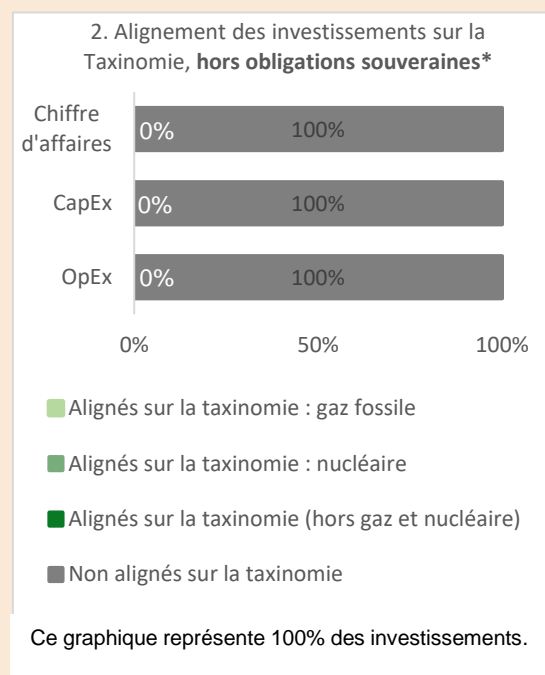
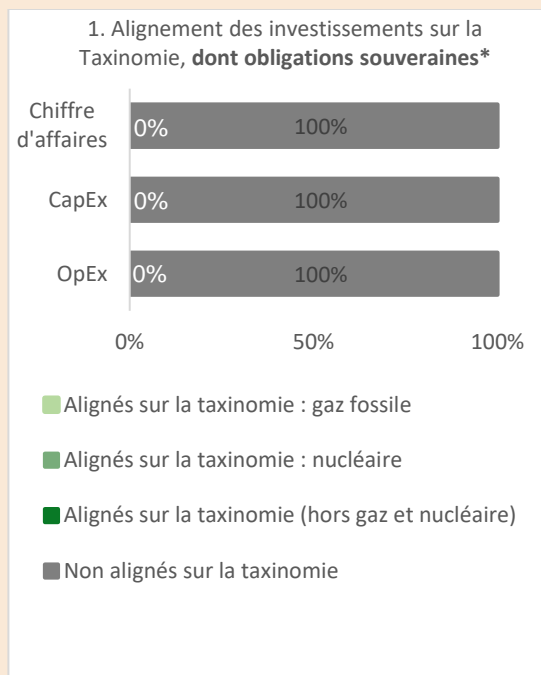
Non

**Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge à gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.*

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la Taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

L'ensemble des chiffres présentés dans les tableaux ci-dessus sont dérivés des rapports taxinomiques des sociétés, et ne comprennent pas d'estimations

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes

0%. En raison de l'approche axée sur la sélection de titres individuels (aussi appelée « bottom-up ») utilisée par le gestionnaire, il n'a pas été en mesure de s'engager à l'avance à une part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

À fin décembre 2025, 0% des investissements étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Pour l'exercice précédent ce taux était de 3,2%.

Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est calculé conformément aux dispositions du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE ?

14,2% des actifs nets du produit financier.

Ces investissements ont été classés comme durables sur base de la méthodologie du gestionnaire pour définir les investissements durables selon l'article 2(17) du règlement (UE) 2019/2088.

Le produit financier n'a pas pris d'engagement par rapport à la taxinomie de l'UE et continue à faire face à un environnement de données incomplètes et/ou erronées.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Les activités habilitantes

permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires

sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du



36,9% des actifs nets du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres » correspondaient à de faibles positions en liquidités qui sont nécessaires pour la bonne gestion des flux entrants et sortants du produit financier. En raison de la nature de ces positions, aucune garantie environnementale ou sociale n'a pu être appliquée.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

L'approche SRI que le gestionnaire a mise en œuvre a permis au gestionnaire

- d'exclure des émetteurs sur base de la politique d'exclusion et sur base des analyses qualitatives de son profil ESG ;
- d'analyser des sociétés ayant des controverses sévères de façon approfondie aux moyens de différentes sources d'informations ;
- d'identifier des événements ESG notables susceptibles d'affecter le modèle économique d'un émetteur, sa réputation et donc potentiellement la thèse d'investissement ;
- favoriser des émetteurs présentant des caractéristiques de durabilité supérieures par rapport à des émetteurs affichant des caractéristiques de durabilité inférieures ;
- d'identifier des possibilités d'engagement afin de concentrer les efforts sur les opportunités offrant un potentiel de changement important et d'entrer en dialogue actif avec des émetteurs.
- de procéder aux votes aux assemblées générales des valeurs investies selon sa politique de vote suivant des principes de durabilité.

Ces sujets sont discutés au sein du Sustainable and Responsible Investment Committee du gestionnaire ainsi que de son Groupe de Travail d'Investissement ESG pour l'ensemble des produits financiers de la société de gestion.

Les politiques et méthodologies pertinentes sont disponibles sur le site web du gestionnaire : www.banquedeluxembourginvestments.com et plus particulièrement à l'onglet « Investissement durable et responsable ».



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le produit ne possède pas d'indice de référence et ne mesure pas son objectif de durabilité à travers une comparaison à un indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

N/A

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

N/A

Dénomination du produit : GLOBAL DIVERSIFIED SICAV - LL Equities 2

Identifiant d'entité juridique : 391200N7IKNIWEHBOF69

CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET/OU SOCIALES

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ___%

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **49.4%** d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Sauf indication contraire, l'ensemble des données réalisées du présent rapport périodique sont calculées au 31/12/2025.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le produit financier promeut des caractéristiques environnementales et sociales en évaluant les investissements sous-jacents par la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à l'aide d'une méthodologie ESG propriétaire, et en investissant dans des émetteurs justifiant de pratiques environnementales et sociales supérieures ou en voie d'amélioration, tout en mettant en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise dans leurs secteurs d'activité.

La performance ESG d'un émetteur est évaluée par rapport à une combinaison de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, qui incluent, sans s'y limiter :

- Sur le plan environnemental : le réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES), l'efficacité énergétique, l'économie des ressources naturelles, niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique
- Sur le plan social : la gestion de l'emploi et des restructurations, les accidents du travail, la politique de formation, les rémunérations, taux de rotation du personnel et résultat PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis des élèves)
- Sur le thème de la gouvernance d'entreprise : l'indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale, le respect du droit des actionnaires minoritaires, la séparation des fonctions de direction et de contrôle, la lutte contre la corruption, le respect de la liberté de la presse

Des critères d'exclusion sont appliqués à l'égard des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales ou qui sont actifs dans des secteurs sensibles définis par la politique de conduite responsable des entreprises (« Politique RBC »).

En outre, la société de gestion cherche à promouvoir de meilleures pratiques en mettant en œuvre une politique active d'engagement avec les entreprises vers des pratiques responsables (engagement individuel et collectif auprès des entreprises, politique de vote en assemblée générale).

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Les objectifs environnementaux ainsi que les objectifs sociaux auxquels les investissements durables du produit financier ont contribué sont indiqués à la question « Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué? »

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les indicateurs de durabilité suivants sont utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier :

- Le pourcentage du portefeuille qui se conforme à la Politique RBC : **100%**
- Le pourcentage du portefeuille (hors liquidités détenues à titre accessoire) qui est couvert par l'analyse ESG fondée sur la méthodologie propriétaire ESG : **100%**
- la note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier par rapport à la note moyenne pondérée de l'univers d'investissement de référence: **60.1 vs 55.68 (MSCI World (EUR) NR)**
- Le pourcentage du portefeuille du produit financier investi dans des « investissements durables » tels que définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR : **49.4%**

● *...et par rapport aux périodes précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.

● *Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?*

Les investissements durables réalisés visent à financer les sociétés qui contribuent aux objectifs environnementaux et/ou sociaux par le biais de leurs produits et services ainsi que leurs pratiques durables. La méthodologie propriétaire intègre différents critères dans sa définition des investissements durables qui sont considérés comme des composants essentiels pour qualifier une entreprise de « durable ». Ces critères sont complémentaires les uns des autres. Dans la pratique, un émetteur doit remplir au moins l'un des critères décrits ci-dessous pour être considéré comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

1. Une société dont l'activité économique est alignée sur les objectifs du Règlement européen sur la taxonomie
2. Une société dont l'activité économique contribue à un ou plusieurs objectifs de développement durable des Nations unies (ODD de l'ONU)
3. Une société opérant dans le secteur des émissions de GES élevées qui fait évoluer son modèle d'entreprise pour atteindre l'objectif de maintien d'une hausse de la température mondiale inférieure à 1,5°C
4. Une société appliquant des pratiques environnementales ou sociales « best-in-class » par rapport à ses pairs dans le secteur et la région géographique concernés

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement « POSITIVE » ou « NEUTRE » du Sustainability Center à la suite d'une évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables.

Les sociétés identifiées comme des investissements durables ne doivent pas nuire de manière significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important ») et doivent appliquer de bonnes pratiques de gouvernance. BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) s'appuie sur sa méthodologie interne pour évaluer toutes les sociétés par rapport à ces exigences.

Le site Internet de la société de gestion contient de plus amples informations sur la méthodologie interne : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/14787511-CB33-49FC-B9B5-7E934948BE63/>

La part des investissements du produit financier considérés par le Règlement SFDR comme des investissements durables contribue dans les proportions décrites à la question sur l'allocation des actifs aux objectifs environnementaux définis dans le Règlement européen sur la taxonomie en vigueur à ce jour : atténuation du changement climatique et/ou adaptation au changement climatique.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »). À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les standards établis par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Tout au long de son processus d'investissement, la société de gestion s'assure que les investissements durables prennent en compte l'ensemble des principaux indicateurs d'incidence négative du tableau 1 de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2022/1288 en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers de son approche de la durabilité définis dans la Stratégie globale « Sustainability » (GSS) de BNP Paribas Asset Management et indiqué plus en détail ci-dessous : Politique RBC, Intégration ESG; Politique de vote, dialogue et engagement, Vision prospective : les « 3Es » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, la protection de l'environnement, l'égalité et la croissance inclusive)).

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Les investissements durables font l'objet d'analyses régulières afin d'identifier les émetteurs susceptibles d'enfreindre les Principes du Pacte mondial des Nations Unies, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et la Charte internationale des droits de l'homme. Cette évaluation est réalisée au sein du Sustainability Center de BNPP AM sur la base d'une analyse interne et d'informations fournies par des experts externes, et en consultation avec l'équipe CSR du Groupe BNP Paribas. En cas de manquement grave et répété à ces principes, l'émetteur est placé sur une « liste d'exclusion » et ne peut plus faire l'objet d'investissements. Les investissements existants doivent être retirés du portefeuille conformément à une procédure interne. Si un émetteur est considéré comme susceptible d'enfreindre l'un des principes, il est placé sur une « liste de surveillance », le cas échéant.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important », en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le produit financier prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en mettant systématiquement en œuvre, dans son processus d'investissement, les piliers d'investissement responsable définis dans la GSS. Ces piliers sont régis par des politiques à l'échelle de l'entreprise qui définissent des critères d'identification, d'examen et de priorisation ainsi que de gestion ou d'atténuation des incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs.

La Politique RBC établit un cadre commun à l'ensemble des investissements et des activités économiques qui aide à identifier les secteurs et comportements présentant un risque élevé d'incidence négative en violation des normes internationales. Dans le cadre de la Politique RBC, les politiques sectorielles offrent une approche sur mesure pour identifier et prioriser les principales incidences négatives en fonction de la nature de l'activité économique et, dans de nombreux cas, de la zone géographique dans laquelle elle a lieu.

Les Règles d'intégration ESG comprennent une série d'engagements qui sont importants pour atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et orienter le processus d'intégration ESG interne. La méthodologie de notation ESG propriétaire comprend l'évaluation d'un certain nombre d'incidences négatives sur les facteurs de durabilités causées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. Le résultat de cette évaluation peut avoir un impact sur les modèles de valorisation ainsi que sur la construction du portefeuille en fonction de la gravité et de l'importance des incidences négatives identifiées.

Par conséquent, la société de gestion tient compte des principales incidences négatives sur la durabilité tout au long du processus d'investissement en s'appuyant sur les notes ESG propriétaires et la création d'un portefeuille avec un profil ESG amélioré par rapport à son univers d'investissement de référence.

Dans le cadre de sa vision prospective, la société de gestion définit un ensemble d'objectifs et d'indicateurs de performance permettant de mesurer la manière dont la recherche, les portefeuilles et les engagements sont alignés sur trois thèmes clés identifiés : les « 3E » (Energy transition, Environmental sustainability, Equality & inclusive growth (transition énergétique, protection de l'environnement, égalité et croissance inclusive)) et ainsi soutenir tous les processus d'investissement.

En outre, l'équipe dédiée à la politique d'engagement (Stewardship) identifie régulièrement les incidences négatives par le biais de recherches continues, de collaborations avec d'autres investisseurs et du dialogue avec des ONG et d'autres experts.

Les mesures visant à gérer ou à atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité dépendent de la gravité et de l'importance de ces impacts. Ces mesures s'appuient sur la Politique RBC, les Règles d'intégration ESG et la Politique d'engagement et de vote, qui comprennent les dispositions suivantes :

- Exclusion des émetteurs qui enfreignent les normes et conventions internationales et des émetteurs impliqués dans des activités présentant un risque inacceptable pour la société et/ou l'environnement
- Dialogue avec les émetteurs afin de les encourager à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance et, par conséquent, à atténuer les incidences négatives potentielles
- Vote lors des assemblées générales annuelles des sociétés en portefeuille pour promouvoir une bonne gouvernance et faire progresser les questions environnementales et sociales
- S'assurer que tous les titres inclus dans le portefeuille sont associés à des recherches ESG concluantes
- Gérer les portefeuilles en s'assurant que leur note ESG globale dépasse celui de l'indice de référence

Sur la base de l'approche ci-dessus et en fonction de la composition du portefeuille du produit financier (i.e le type d'émetteur), le produit financier prend en compte et gère ou atténue les principales incidences négatives ci-après sur les facteurs de durabilité:

Indicateurs obligatoires applicables aux entreprises :

1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)
2. Empreinte carbone
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
8. Rejets dans l'eau
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
13. Mixité au sein des organes de gouvernance
14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)

Indicateurs volontaires applicables aux entreprises :

Indicateurs environnementaux

4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Sociaux

4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs
9. Absence de politique en matière de droits de l'homme

Indicateurs obligatoires applicables aux actifs souverains

15. Intensité de GES
16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales

La Déclaration SFDR de BNPP AM : « intégration du risque de durabilité et prise en compte des principales incidences négatives » contient des informations détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. [SFDR: Sustainability-related disclosures - BNP Paribas](#)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

Investissements les plus importants **	Secteur	% d'actifs*	Pays**
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	6,2%	Etats-Unis
APPLE INC	Technologie de l'information	5,4%	Etats-Unis
MICROSOFT CORP	Technologie de l'information	4,8%	Etats-Unis
ALPHABET INC CLASS A A	Services de communication	4,6%	Etats-Unis
AMAZON COM INC	Consommation courante	3,8%	Etats-Unis
BROADCOM INC	Technologie de l'information	2,6%	Etats-Unis
ELI LILLY	Santé	2,0%	Etats-Unis
META PLATFORMS INC CLASS A A	Services de communication	1,9%	Etats-Unis
VISA INC CLASS A A	Finance	1,6%	Etats-Unis
BANK OF AMERICA CORP	Finance	1,5%	Etats-Unis
COSTCO WHOLESALE CORP	Consommation courante	1,4%	Etats-Unis
AMERICAN EXPRESS	Finance	1,3%	Etats-Unis
GE AEROSPACE	Industrie	1,3%	Etats-Unis
NETFLIX INC	Services de communication	1,2%	Etats-Unis
TJX INC	Consommation courante	1,2%	Etats-Unis

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.

* Toute différence de pourcentage avec les portefeuilles des états financiers résulte d'une différence d'arrondis.

** Toute différence avec les relevés de portefeuille ci-dessus provient de l'utilisation de différentes sources de données.

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : au 31.12.2025



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

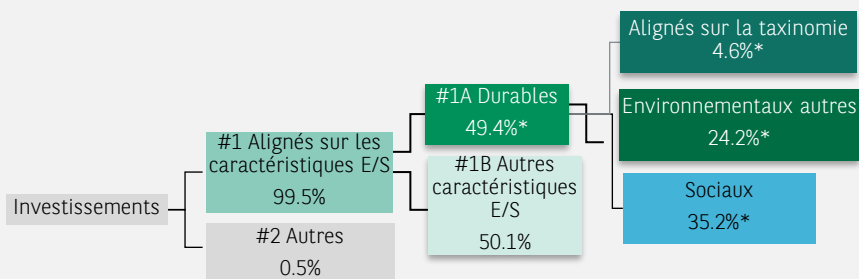
● Quelle était l'allocation des actifs ?

Les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues (#1 Alignés sur les caractéristiques E/S), conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier est de : **99.5%**

La proportion d'investissements durables (#1A Durables) est de **49.4%**

La proportion restante des investissements est principalement utilisée de la manière décrite dans la question : " Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?".

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

*Un titre en portefeuille qualifié d'investissement durable peut, compte tenu de l'ensemble de ses activités, à la fois contribuer à un objectif social et à un objectif environnemental (aligné ou non avec la taxinomie de l'UE) et les chiffres indiqués en tiennent compte. Pour autant un même émetteur ne peut être comptabilisé qu'une seule fois au titre des investissements durables (#1A Durables).

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs (LEVEL 2)	% d'actifs
Semiconductors & Semiconductor Equipment	12,14%
Capital Goods	10,52%
Software & Services	9,50%
Banks	8,96%
Media & Entertainment	7,75%
Tech Hardware & Equip	6,94%
Pharma, Biotech & Life Sciences	6,57%
Consumer Discretionary Distribution & Retail	6,43%
Financial Services	6,39%
Materials	4,16%
Health Care Equipment & Services	3,14%
Consumer Staples Distribution & Retail	2,46%
Energy	2,36%
Integrated Oil & Gas	1,79%
Oil & Gas Equipment & Services	0,57%
Utilities	1,98%
Food Bevg Tobacco	1,84%
Insurance	1,72%
Consumer Services	1,71%
Household & Personal Prod	1,16%
Commercial & Professional Services	1,06%
Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	0,97%
Transportation	0,73%
Autos & Components	0,57%
Cash	0,48%
Consumer Durables	0,46%

Source des données : BNP Paribas Asset Management, calculées au 31/12/2025. Les investissements les plus importants se fondent sur des données comptables officielles et sont basés sur la date de transaction.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier ne s'engageait pas à avoir une proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au sens de la Taxonomie de l'UE, mais en a toutefois réalisés.

Les deux graphiques ci-dessous illustrent la mesure dans laquelle les investissements durables ayant un objectif environnemental sont alignés avec la Taxonomie de l'UE et contribuent aux objectifs environnementaux d'atténuation du changement climatique et d'adaptation au changement climatique.

La société de gestion utilise des données provenant de fournisseurs tiers pour mesurer la proportion d'investissements qui sont alignés sur la Taxonomie de l'UE. Les fournisseurs recueillent les données déclarées par les entreprises et peuvent utiliser des informations équivalentes lorsqu'elles ne sont pas facilement accessibles dans les informations rendues publiques. Pour plus d'informations sur la méthodologie et les fournisseurs de données de BNPP AM, veuillez consulter le document suivant : <https://docfinder.bnpparibas-am.com/api/files/0EE37EC2-8612-48A5-8AA1-D5C09CCB58DD>

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire, et de gestion des déchets.

la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. D'autres mises à jour du prospectus et de l'alignement des engagements sur la Taxonomie de l'UE pourront être effectuées en conséquence.

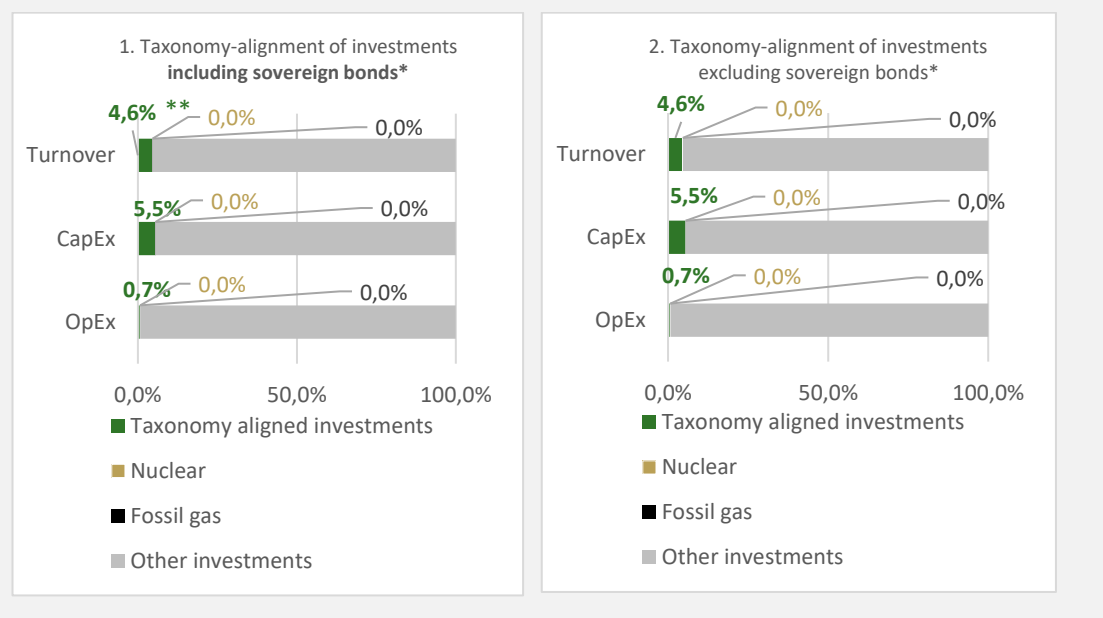
Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nocives pour l'environnement ou non durables. En outre, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la Taxonomie de l'UE.

La conformité de ces investissements aux exigences énoncées à l'article 3 du règlement (UE) 2020/852 (Règlement sur la Taxonomie) n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un auditeur ou d'un examen par un tiers.

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

- Oui:
- Gaz fossile
 - Energie nucléaire
- Non:

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investisseurs du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent pas de préjudice important à aucun objectif de la Taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Ce graphique représente 100% de l'investissement total.

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines

** Alignement taxinomie réelle

Les activités

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

● *Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?*

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement Taxinomie est de 0 % pour les activités transitoires et de 0 % pour les activités habilitantes.

● *Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?*

Non applicable pour le premier rapport périodique.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur le Règlement européen sur la taxonomie est de **24.2%**.

La Société de gestion améliore actuellement ses systèmes de collecte des données d'alignement sur la Taxonomie de l'UE pour garantir l'exactitude et le caractère adéquat des informations publiées en matière de durabilité dans le cadre du Règlement européen sur la taxonomie. Dans l'intervalle, le produit financier investira dans des investissements durables dont l'objectif environnemental n'est pas aligné avec la Taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables sur le plan social représentent **35.2%** du produit financier.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La proportion restante des investissements peut inclure :

- La proportion d'actifs qui ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Ces actifs sont utilisés à des fins d'investissements ou

- Des instruments qui sont principalement utilisés à des fins de liquidité, de gestion efficace de portefeuille et/ou de couverture tels que les espèces, dépôts et instruments dérivés

La société de gestion s'assurera que ces investissements sont effectués tout en maintenant l'amélioration du profil ESG du produit financier. En outre, Ces investissements sont, le cas échéant, effectués conformément à nos processus internes, y compris dans le respect des garanties environnementales ou sociales minimales suivantes :

- La politique de gestion des risques. La politique de gestion des risques énonce les procédures nécessaires pour permettre à la société de gestion d'évaluer l'exposition de chaque produit financier qu'elle gère aux risques de marché, de liquidité, de durabilité et de contrepartie

- La Politique RBC, le cas échéant, en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Le produit financier doit se conformer à la Politique RBC en excluant les sociétés impliquées dans des controverses en raison de mauvaises pratiques liées aux droits de l'homme et du travail, à l'environnement et à la corruption, ainsi que les émetteurs actifs dans des secteurs sensibles (tabac, charbon, armes controversées, amiante, etc.) car ces sociétés sont considérées comme enfreignant les normes internationales ou comme étant à l'origine de dommages inacceptables pour la société et/ou l'environnement. De plus amples renseignements sur la politique de RBC, et

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 202/852.

en particulier sur les critères relatifs aux exclusions sectorielles sont accessibles sur le site de la société de gestion: Sustainability documents - BNPP AM Corporate English (<https://www.bnpparibas-am.com/sustainability-documents/>)

- Pour les investissements sur les marchés développés, l'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 90% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- Pour les investissements sur les marchés émergents, les petites et moyennes capitalisations et/ou les hauts rendements, l'analyse ESG basée sur la méthodologie ESG propriétaire doit porter sur au moins 75% des actifs du produit financier (à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire).
- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille du produit financier doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de son univers d'investissement
- Le Gérant examinera tout investissement se trouvant dans le décile 10 (le plus faible) par rapport à ses pairs en utilisant son système de notation interne. Le gestionnaire devra :

o Vérifier l'exactitude des données ESG et évaluer le risque de détention de l'investissement compte tenu du profil ESG de l'entreprise. Dans certains cas, les données ESG peuvent être corrigées et le Score ESG peut évoluer (à la hausse ou à la baisse), alternativement, si le profil de risque ESG est jugé élevé et ingérable, le gestionnaire doit céder la position.

o S'engager auprès de l'entreprise pour suivre et aider à améliorer leur profil ESG. Si l'entreprise n'est pas disposée à s'engager, le gestionnaire désengage le poste.

- Le produit financier investira au moins 10% de ses actifs dans des « investissements durables » définis à l'article 2 (17) du Règlement SFDR. Les critères permettant de qualifier un investissement comme un « investissement durable » sont indiqués à la question ci-dessus « Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment ces investissements contribuent-ils à ces objectifs » et les seuils quantitatifs et qualitatifs sont mentionnés dans la méthodologie disponible sur le site internet de la société de gestion

En outre, la société de gestion a mis en place une politique de vote et d'engagement. Plusieurs exemples d'engagements sont détaillés dans la section vote et engagement du rapport intitulé Rapport Sustainability. Ces documents sont accessibles au lien suivant : [Sustainability - BNPP AM France investisseur privé](#)



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable